This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 823,442

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817

THIERS

NOUVELLE COLLECTION DES CLASSIQUES POPULAIRES

THIERS

PAR

EDGAR ZÉVORT

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CAEN

Ce volume est orné de deux portraits de Thiers

PARIS

LECÈNE, OUDIN ET Cie, ÉDITEURS

17, RUE BONAPARTE, 17

1892

Tout droit de traduction et de reproduction réservé

DC
280.5
.T5
Z63

AD. THIERS

CHAPITRE PREMIER.

L'ÉCOLIER. — L'ÉTUDIANT.

(1797-1821)

Marie-Joseph-Louis-Adolphe Thiers naquit à Marseille, le 18 avril 1797. Il était le fils naturel de Marie-Madeleine Amic et de Pierre-Louis-Marie Thiers, marié en premières noces à Marie-Claudine Fougasse. Celle-ci était morte cinq semaines avant la naissance d'Adolphe. Pierre-Louis-Marie, absent au moment de la naissance, revint bientôt à Marseille, épousa la mère, reconnut l'enfant, par acte du 13 mai 1797, et disparut, peu de temps après, avec les 55,000 livres qu'il avait hérités de son père. Il ne devait se réclamer de sa paternité que 33 ans plus tard, quand son fils fut secrétaire général de Laffitte, au ministère des Finances.

En l'absence de ce triste personnage, c'est l'oncle maternel, M. Amic, c'est la mère Marie-Made-

leine et la grand'mère maternelle qui se chargèrent de la première éducation d'Adolphe Thiers. Les Amic étaient une bonne famille bourgeoise de Marseille. M. Amic avait épousé une jeune Grecque, Mlle Santi Lomaïca, sœur de Madame de Chénier, la femme du consul général de France à Constantinople, la mère des deux poètes André et Marie-Joseph de Chénier. Enrichi par le commerce, M. Amic vit sa fortune compromise par la Révolution : il mourut en laissant dans une situation précaire sa femme, sa fille Marie-Madeleine et son fils, qui dut aller s'établir à l'Ile de France.

On a publié quelques-unes des lettres que ce fils, l'oncle d'Adolphe, écrivait en France. Il y parle fréquemment de son neveu dont il fut le vrai père. En 1818 il l'appelle « un génie précoce », mais il redoute « son extrême ambition » ; en 1823 il craint que le séjour à Paris n'ait perverti son cœur ; mais, un an après, il lui rend pleine justice : il reconnaît qu'il remplit « d'une manière admirable les devoirs de la piété filiale envers sa mère et sa grand'mère » ; « que son caractère est noble, ferme, incorruptible ». Ajoutons, pour détruire certaines calomnies, que Thiers avait pris en 1826, « pour assurer en cas de son décès le bien-être de sa mère », des me-

sures dont M. Amic se déclarait fort satisfait, au mois de janvier 1827. Thiers dut donc presque tout à sa famille maternelle. Il fut à coup sûr moins redevable à son père, un Provençal hâbleur, vantard, à l'intarissable faconde, au sens moral rudimentaire, qui gaspilla dans des entreprises hasardeuses et dans le désordre la fortune amassée par Charles Thiers. Avocat au Parlement d'Aix, Charles Thiers avait été nommé, le 16 septembre 1770, garde des archives de Marseille, par lettres patentes de Louis XV. A cette époque, un garde des archives n'était pas seulement le gardien des actes officiels, mais le contrôleur des dépenses, le directeur des constructions municipales, et, en réalité, l'administrateur de la cité. Charles Thiers sut embellir et assainir Marseille, comme son petit-fils, devenu ministre du commerce et des travaux publics, saura embellir et assainir Paris. Il y a dans les familles, dit Sainte-Beuve, de ces hérédités morales et intellectuelles. Les Thiers, comme les Amic, appartenaient à cette bourgeoisie aisée qui applaudit aux premiers actes de la Révolution, qui s'inquiéta quand les violences commencèrent, se désintéressa momentanément des affaires publiques et n'y reprit goût que lorsque l'ordre fut rétabli.

Il l'était quand l'influence de Joseph de Chénier et celle du comte Thibeaudeau, préfet de Marseille, firent obtenir au jeune Thiers une bourse au lycée de cette ville. On était, en 1809, à l'apogée de l'Empire. Le régime du lycée était tout militaire ; les études pratiques, utilitaires, comme nous dirions aujourd'hui, et plutôt scientifiques que littéraires, convenaient bien à de futurs administrateurs ou à de futurs soldats. Les lettres, surtout les lettres latines, ne retrouvaient leur emploi que lorsqu'il fallait célébrer, en vers, Austerlitz ou Iéna.

« J'étais élevé alors dans les lycées impériaux, a dit M. Thiers, et à toutes les distributions de prix nous avons fait des vers latins pour le héros qui nous gouvernait. Moi j'en ai fait. Ce héros devait être éternel, et l'on pouvait être tenté de le croire. »

Les lycéens de 1809 apprenaient à gagner des batailles plus encore qu'à les célébrer. Mathématiques, topographie, géographie, histoire furent, avec le latin, les principales études de Thiers. Il reçut une éducation sévère, une instruction aux horizons prudemment limités ; éducation et instruction faites pour préparer les serviteurs d'un régime « de soumission silencieuse » plutôt que

les citoyens d'un gouvernement « de liberté éloquente ».

Thiers passa six ans au lycée de Marseille, de 1809 à 1815. Ecolier médiocre pendant les deux années de grammaire et les deux années d'humanités, il devint, à la fin de 1813, lorsqu'il entra en rhétorique, un fort bon élève; et son professeur, Louis Brunet, lui délivrait, le 31 août 1814, un certificat ainsi conçu :

« *Je soussigné, professeur de rhétorique au lycée de Marseille, certifie que l'élève Adolphe Thiers a suivi avec exactitude mon cours de deux années et qu'il s'y est distingué par son application, sa bonne conduite et les succès les plus brillants.* »

Le 28 octobre 1815, Arnaud Denans, aumônier et professeur de philosophie, confirmait cette appréciation :

« *Je soussigné*, écrivait-il, *professeur de philosophie au collège royal de Marseille, certifie que M. Thiers, élève du gouvernement audit collège, a suivi exactement mon cours et s'est rendu également recommandable par sa bonne conduite, son application et ses progrès.* »

Ces certificats, surtout le dernier, n'indiquent pas que les maîtres du jeune Thiers aient prévu sa future illustration, ni relevé chez lui des apti-

tudes exceptionnelles. Seul un observateur très perspicace aurait pu constater que cet esprit naturellement indiscipliné s'était plié avec une merveilleuse souplesse au régime rigoureux des lycées d'alors, et que, presque subitement, au sortir de la deuxième année d'humanités (seconde), il s'était révélé à la fois comme un sérieux et brillant élève. Il voyait dès lors au delà de la classe, au delà du lycée; il avait jeté sur le monde, sur la vie, un regard vif et sûr, et peut-être pressenti confusément ses futures destinées.

Les années passées au lycée, il les a souvent évoquées et toujours avec plaisir; il aimait, quand il venait à Marseille, à retourner dans l'ancien couvent des Bernardines, où s'était écoulée sa jeunesse, à indiquer la place qu'il occupait en étude, en classe. Il y revint pour la dernière fois en 1874, l'année qui suivit le 24 mai.

Le 3 septembre 1876, juste un an, jour pour jour, avant sa mort, il écrivait de Genève à M. Mignet :

Il me vient souvent l'idée de descendre en Provence pour voir Aix, Marseille, les Aygalades encore une fois. Tu sais quel attrait puissant me ramène vers le temps de mon enfance, et il est possible que j'y cède...

Il y avait quelque mérite à poursuivre ses études

en 1814 et en 1815, sans se laisser distraire par les événements du dehors, par les bruits lointains de l'Empire qui s'écroulait à deux reprises, par les bruits plus rapprochés qui emplissaient la cité phocéenne.

Marseille était alors le théâtre de scènes lamentables : la grande cité commerçante, frappée dans ses intérêts matériels par le blocus continental, avait applaudi à la chute de l'empereur. Quand Napoléon, quittant Fontainebleau pour l'île d'Elbe, traversa la Provence, il fut insulté dans toutes les villes où il s'arrêta, d'Avignon à Fréjus, et courut même de sérieux dangers. Bien accueilli à Fréjus, il dit au maire de cette ville : « Je regrette que Fréjus soit en Provence. »

Un an après, le 25 juin 1815, la nouvelle du désastre de Waterloo se répandit à Marseille. Dès que la petite garnison du général Verdier eut évacué Marseille pour Toulon, les volontaires royaux, organisés par le duc d'Angoulême, accoururent de la banlieue, et, mêlés à quelques bandes de pillards, mirent à sac les maisons de tous les habitants qui passaient pour bonapartistes. Quelques propriétaires furent tués, et la colonie de mamelucks que Napoléon avait ramenée d'Egypte fut massacrée, hommes, femmes et enfants. Pen-

dant 24 heures le sang coula. L'ordre ne fut rétabli que par la bourgeoisie qui courut sus aux pillards. Le lundi 26 juin, la ville avait repris son aspect accoutumé.

Le 25 juin était un dimanche; si le jeune lycéen sortit ce jour-là, il put assister à quelques-unes de ces scènes odieuses. Quelques mois après, ses classes étaient terminées. Forcé de renoncer à la carrière militaire, il songea au barreau. Aix avait une Faculté de Droit; son grand-père paternel avait été avocat au Parlement d'Aix : il fut décidé qu'il y commencerait son droit.

Au mois de novembre 1815, il arrivait dans la ville où il devait passer six années. Quel contraste avec Marseille ! Aix, en 1815, avec ses 24,000 habitants, ressemblait beaucoup à l'Aix de nos jours, avec ses 30,000 âmes. C'est à peine si quelques industries, trop à l'étroit à Marseille ou dans la banlieue, sont venues modifier un peu l'aspect de la vieille cité romaine. Ses habitants étaient alors et sont encore des propriétaires fonciers, des magistrats ou des professeurs. Le long séjour d'une noblesse, autrefois brillante, et la présence d'un barreau, jadis célèbre, ont répandu beaucoup d'élégance dans les manières et de culture dans les esprits. A côté des Marseillais, si

pétulants, les Aixois se distinguent par leur réserve; comme leurs voisins ils ont la finesse et la causticité ; on pouvait, en 1815, leur reprocher un peu de parcimonie et de petitesse : ces défauts ont disparu, et, avec des ressources infiniment plus petites que celles de Marseille, Aix a réussi à conserver son renom de ville savante et sa physionomie propre.

M. Prévost-Paradol et M. Weiss, quand ils arrivèrent à Aix, en 1855 et en 1856, trouvèrent la ville telle que l'avaient connue MM. Thiers et Mignet en 1815. Sous ses apparences de cité engourdie, derrière ses hautes et vastes maisons parlementaires, elle a su garder, avec le culte de ses vieux souvenirs, le goût des choses intellectuelles. Nul milieu n'était plus propre que ce séminaire du droit et des lettres à compléter ou à rectifier l'éducation un peu trop scientifique et militaire qu'avaient donnée les lycées de l'Empire.

Des relations de famille avec un magistrat lettré et libéral, M. d'Arlatan de Lauris, avec le docteur Arnaud, père de Madame Charles Reybaud, qui lui ouvrirent plusieurs salons, permirent au jeune étudiant en droit de mener de front l'étude et les plaisirs mondains.

Ces plaisirs, M. Thiers, jeune et Marseillais, n'eut

garde de les dédaigner. Quelle erreur ce serait de se le représenter, à cette époque, comme un étudiant un peu inculte, plongé dans les Institutes ou les Pandectes, et s'interdisant toute honnête distraction ! Les habitudes matinales et sobres qu'il a conservées jusqu'au soir de sa vie et sa prodigieuse facilité d'assimilation doublaient pour lui la durée du temps. Nous nous le figurons, pendant ces six années, occupé de droit, dès le lever du jour, de droit romain ou de droit français, retrouvant, dans le premier, le peuple qui avait conquis le monde antique; dans le second, admirant, à travers le code Napoléon, l'auteur de notre puissante centralisation. Nous le voyons, au milieu du jour, parcourant les musées, les galeries particulières où il était admis, et faisant de longues stations dans la bibliothèque où il revivait surtout les événements des trente dernières années. Nous le suivons enfin, le soir venu, dans le monde parlementaire et libéral de la ville d'Aix, écoutant un peu, causant beaucoup, et frappant déjà les observateurs attentifs par les saillies d'un esprit facile et abondant. Il avait, comme tous ses compatriotes, l'œil ardent, les mouvements vifs, presque brusques, la parole rapide et le geste fréquent, expressif, dessinant

les objets. Le causeur sémillant qu'il deviendra plus tard devait se révéler dès la 20e année et séduire par le charme de l'esprit uni aux grâces de la jeunesse. Il n'est pas jusqu'à sa petite taille qui ne dût attirer l'attention que sa conversation avait tôt fait de retenir et de fixer.

Ceux qui ont entendu quelques-unes de ces conversations ont dit l'impression qu'ils en avaient emportée. Elles se tenaient partout, mais plus fréquemment et plus librement dans l'atelier d'un maître serrurier, Jean-Alexis Mignet, le père de François Mignet, en présence des Giraud, des Floret, des Mottet, des Heisse, des Senti, des Bertrand de Novion, des Aude, des Boitieu, des Rouchon-Guigues, en présence aussi de moindres auditeurs, les ouvriers serruriers, si émerveillés de l'ardente parole du jeune méridional « que les marteaux restaient en l'air et que le fer refroidissait ». Que de malédictions l'atelier de la rue de Bellegarde a dû entendre contre la Restauration, contre la Terreur blanche ! que de piquantes railleries contre le gouvernement des Bourbons ! que de beaux récits des grandes scènes de la Révolution ou des campagnes de la République et de l'Empire ! Que de projets d'avenir aussi ! que de rêves, non pas seulement d'ambition, mais de

lutte pour le triomphe des idées libérales, pour le relèvement de la France!

Entre temps, au sortir de ces bruyantes et vivantes séances, de ces discussions qui arrachèrent un jour à Thiers cette exclamation naïve : « Nous verrons bien quand nous serons ministres », les amis, redevenus étudiants, parcouraient les environs d'Aix, ils allaient à la montagne Sainte-Victoire, au Tholonet, sur les bords de l'Arc; il leur arriva certainement de franchir à pied les huit ou dix lieues qui séparent la vieille ville parlementaire de la grande cité industrielle; des hauteurs de Septêmes, la région désolée, que l'industrie a enrichie sans lui enlever ses sordides vêtements, ils ont dû admirer plus d'une fois le merveilleux panorama qu'offre Marseille, son golfe, ses îles au voyageur venant du nord. M. Thiers a décrit, avec toute la vivacité d'une impression récente et d'une impression de jeunesse, ce magnifique tableau, son étendue, son éblouissante clarté, son sol alors aride, aujourd'hui fertilisé par les eaux de la Durance, ses pâles oliviers et ses flots azurés.

M. Thiers fut licencié en droit et avocat en 1818, la même année que M. Mignet. Tous deux eurent à plaider, d'office sans doute, pour un

homme accusé d'incendie et d'assassinat. Thiers le fit acquitter du chef d'incendie, Mignet le fit condamner du chef d'assassinat. Le jugement rendu, on s'aperçut que le condamné, coupable de l'incendie, était innocent de l'assassinat. La froide raison de Mignet n'avait pu faire éclater son innocence; les grâces séduisantes de Thiers avaient charmé les juges et masqué sa culpabilité.

Les plaidoiries, et les études juridiques, les distractions qu'offraient les salons d'Aix, les projets de réforme gouvernementale n'empêchaient pas M. Thiers de répandre dans tous les sens sa prodigieuse activité intellectuelle. En 1817, il avait composé un traité de trigonométrie sphérique où se trouvaient, paraît-il, des démonstrations entièrement nouvelles ; les mathématiques, la philosophie, la littérature, l'occupaient autant que le droit ; il composa, outre un *Essai sur l'éloquence* judiciaire, un discours sur les caractères de la littérature romantique pour les Jeux Floraux de Toulouse. L'histoire, où il devait montrer une si éclatante supériorité, ne le tenta que plus tard ; elle absorbait déjà tout le temps de François Mignet, qu'il avait trouvé à Aix en 1815, qu'il devait suivre à Paris et auquel il resta uni jusqu'au der-

nier jour par la plus longue, la plus constante, la plus désintéressée des affections. Lorsque M. Thiers, président de la République et grand cordon de la Légion d'honneur, accorda la croix de grand officier à M. Mignet, les deux amis comptaient plus de cinquante années de glorieux services ; ils comptaient aussi, ce qui est plus rare, plus de cinquante années d'une union que rien n'altéra jamais. La première fois que Thiers vit M. de Rémusat, chez Laffitte, à Maisons, il lui aurait dit : « Sachez bien qu'à partir d'aujourd'hui je ne ferai jamais rien sans vous proposer d'en être ». Si Thiers n'a pas tenu le même langage à Mignet, il n'a jamais agi ni parlé, jamais pris une détermination grave, sans penser à l'homme qui fut comme sa conscience. Le grand homme d'Etat et le grand historien restèrent l'un pour l'autre, jusqu'à la tombe, les deux étudiants de 1815. Ils font penser aux plus célèbres amitiés de l'antiquité. Quel contraste, dès cette époque, entre les deux amis, entre les deux « frères provençaux » ! L'un, dira quelques mois plus tard le duc de Bénévent au duc de La Rochefoucauld-Liancourt, qui lui demandait un secrétaire, est grand, beau, d'une distinction rare, avec une intelligence élevée et un regard plein de lumière ; l'autre est

petit, d'aspect moins séduisant, mais pétillant d'esprit.

Tous deux obtinrent presque en même temps leur première couronne académique. Mignet eut, coup sur coup, un prix de l'académie de Nîmes pour son *Eloge de Charles VII*, un prix de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour la *Féodalité et les Institutions de saint Louis ;* pendant que Thiers remportait à la fois le prix et l'accessit pour un double *Eloge de Vauvenargues* présenté à l'académie d'Aix. L'espiègle étudiant avait appris que le premier mémoire remis par lui n'aurait qu'un accessit, parce que les juges, tous royalistes, soupçonnaient qu'il en était l'auteur. Il composa en toute hâte un second mémoire qu'il fit envoyer secrètement de Paris et que les juges s'empressèrent de couronner. On avait voulu lui refuser une couronne : il en eut deux.

M. Thiers, dans le *Constitutionnel* du 30 novembre 1821, a publié des extraits de l'*Eloge de Vauvenargues*; nous donnerons quelques-uns de ces extraits, en renvoyant nos lecteurs à l'appréciation qu'en a présentée un des maîtres de la critique. Dans le tome IV de ses *Portraits contemporains*, Sainte-Beuve a consacré une remarquable étude à M. Thiers. Il l'étudie surtout de 1821

à 1830, et il insiste sur l'*Eloge de Vauvenargues* qui fut la première œuvre du précoce écrivain. On est frappé, comme l'a été Sainte-Beuve, de voir quelle langue simple et aisée parle déjà ce jeune étudiant de 23 ans. Ses deux portraits de Montaigne et de La Bruyère, deux prédécesseurs de Vauvenargues moraliste, s'ils ne sont pas très profonds, abondent en réflexions heureuses, en observations fines et bien personnelles.

« Montaigne, élevé dans un siècle d'érudition et de disputes, accablé de tout ce qu'il avait lu, et n'y trouvant aucune solution positive, préfère le doute comme plus facile, peut-être aussi comme plus humain, dans un temps où l'on s'égorgeait par conviction... Aimant tout ce qu'aimait Horace et, comme lui, placé dans un siècle où il n'y avait pas mieux à faire, il célèbre le plaisir, le repos et se fait une voluptueuse sagesse. Parlant de lui-même naturellement et volontiers, écrivant avant le règne des bienséances, il est naïf, original, un peu cynique, il fatigue par son érudition qui est de trop dans son livre comme dans sa tête ; il doit beaucoup au tour piquant de son esprit, mais beaucoup à sa langue ; il instruit, mais plus souvent il fournit pour les vérités usuelles des expressions inimitables. Tout homme qui aime une heureuse oisiveté, qui, au milieu des guerres civiles, ne sait où est la patrie, au milieu des disputes, où est la vérité ; qui est prudent, réservé, franc toutefois parce qu'il s'estime, cet homme sera Montaigne, c'est-à-dire un indifférent que Solon eût condamné, mais dont nous aimons, nous, la douceur, la grâce et la prudence. »

N'est-on pas frappé de l'aimable légèreté avec laquelle ce débutant juge le moraliste du XVIe siècle ? Sans doute, le portrait n'est pas fouillé ; sans doute, une étude plus creusée eût permis à M. Thiers de trouver du plaisir à cette érudition de Montaigne qui l'a fatigué et qui nous charme ; mais quelle aisance dans la touche et quelle ressemblance, en quelques coups de pinceau ! M. Thiers a compris Montaigne mieux que La Bruyère, mieux même que Vauvenargues, son compatriote : c'est que Montaigne était plus facile à pénétrer ; c'est que, dans son entourage de magistrats et de professeurs, Thiers a rencontré bien des admirateurs et aussi des imitateurs de Montaigne, las comme lui des troubles civils ou des aventures militaires, cherchant et trouvant dans l'étude un remède ou une consolation aux douleurs patriotiques ; y cherchant et y trouvant aussi, non pas la solution des problèmes de l'Ecole ou la vérité absolue, mais cette paix de l'âme un peu sceptique, un peu désabusée, dédaigneuse des vaines agitations ou des spéculations stériles, et qui est le meilleur fruit de la vieillesse.

« La Bruyère avait un génie élevé et véhément, une âme forte et profonde. Logé à la cour, sans y vivre, et placé là comme en observation, on le voit rire amère-

ment et quelquefois s'indigner d'un spectacle qui se passe sous ses yeux. Il observe ceux qui se succèdent et les dépeint à grands traits, souvent les apostrophe vivement, court à eux, les dépouille de leurs déguisements et va droit à l'homme qu'il montre nu, petit, hideux et dégénéré... On voit dans Tacite la douleur de la vertu, dans La Bruyère son impatience. L'auteur des Caractères n'est pas ou indifférent comme Montaigne, ou froidement détracteur comme La Rochefoucauld; c'est l'homme, son frère, qu'il trouve ainsi avili, et duquel il dit, avec un regret douloureux : « Il devait être meilleur. »

Le portrait est superficiel, d'une observation un peu banale, mais d'une langue facile, et que M. Thiers, en possession de sa pleine maturité, ne dépassera ni en clarté ni en agrément.

M. de Rémusat, dans la monographie qu'il a consacrée à M. Thiers, constate que, dès l'*Eloge de Vauvenargues*, son talent est déjà tout formé. Et, en effet, par le tour de la phrase, comme par la pensée, il vaut tout ce qu'il vaudra plus tard. L'historien de 1860 ne sera pas, en tant qu'écrivain, supérieur au publiciste de 1820. M. Thiers n'est pas le seul qui ait eu le privilège de « ces matins triomphants » de la jeunesse, dont parle le poète.

Dans Vauvenargues, ce n'est ni le moraliste aimable, ni le philosophe consolé et consolant, ni le malade résigné, qu'admire M. Thiers : c'est

l'homme qui ne désespère pas, l'homme qui jette un regard pénétrant sur l'univers, puis sur soi-même, et que cette double contemplation ne conduit pas au pessimisme. Aimer la vie, en sentant que cette vie va nous échapper, aimer l'humanité, après avoir constaté toutes ses misères, aimer la nature, sans comprendre toutes ses lois, ce n'est pas un mince mérite : M. Thiers l'attribue à Vauvenargues, et Vauvenargues l'a eu, en effet. De plus, il a su réagir contre la souffrance qui l'étreignait et trouver, dans le travail, un refuge contre le désespoir; immobilisé par la douleur, il a su agir; car c'est agir que de saluer la vertu et de flétrir le vice, c'est agir que de donner au monde ce grand exemple du mal noblement supporté. Cette appréciation si originale de Vauvenargues, M. Thiers la formule en ces termes :

« Qu'apprit-il durant ces cruelles épreuves ? Que l'homme est malheureux et méchant, que le génie est un don nuisible et Dieu une puissance malfaisante ?... Certes beaucoup de philosophes, sans souffrir, ont avancé pire, et Vauvenargues, qui souffrait cruellement, n'imagina rien de pareil. Le monde lui parut un vaste ensemble, où chacun tient sa place, et l'homme, un agent puissant dont le but est de s'exercer ; il lui semble que puisque l'homme est ici-bas pour agir, plus il agit, plus il remplit son but.

« Vauvenargues comprit alors les ennuis de l'oisiveté,

les charmes du travail et même du travail douloureux; il conçut un mépris profond pour l'oisiveté, une estime extrême pour les actions fortes. Dans le vice même il distingue la force de la faiblesse, et, entre Sénécion, vil courtisan de Néron, et Catilina, monstrueux ennemi de sa patrie, il préférait pourtant le dernier, parce qu'il avait agi. »

« Le monde, suivant Vauvenargues, est ce qu'il doit être, c'est-à-dire fertile en obstacles; car, pour que l'action ait lieu, il faut des difficultés à vaincre, et le mal est ainsi expliqué. La vie enfin est une action et, quel qu'en soit le prix, l'exercice de notre énergie suffit pour nous satisfaire, parce qu'il est l'accomplissement des lois de notre être. Telle est, en substance, la doctrine de Vauvenargues. On le nomme un génie aimable, un philosophe consolant; il n'y a qu'un mot à dire: il avait compris l'univers, et l'univers bien compris n'est point désespérant, mais offre, au contraire, de sublimes perspectives. »

Non certes ! « l'univers bien compris n'est point désespérant », et ce mauvais vers devient une très belle, une très haute pensée, qui peut servir de règle morale et aussi de règle de conduite.

Cette action, qu'il définissait si bien, M. Thiers allait l'exercer lui-même, sur le dramatique théâtre de la politique; il allait quitter l'existence facile de l'étudiant pour la vie agitée du journaliste et de l'homme d'Etat. L'action, c'est-à-dire la lutte, va commencer pour lui; et cette lutte durera presque autant que le siècle. Sa vie, de 1821

à 1877, mêlée à tous les grands événements politiques, est l'histoire même de la France au XIXe siècle. De 1821 à 1877, son rôle grandira d'année en année, parce qu'il sera, dans les bons comme dans les mauvais jours, aux époques de prospérité et de paix comme aux époques de crise et de ruine, l'incarnation même de la patrie. Nul ne la personnifiera, ne la représentera mieux que lui, et sa fin, en plein 16 Mai, sera comme un deuil national.

CHAPITRE II.

LE JOURNALISTE. — L'HISTORIEN DE LA RÉVOLUTION.

(1821-1830)

C'est au mois de juillet 1821 que M. Mignet arrivait à Paris. C'est au mois de septembre que M. Thiers l'y rejoignit. Ils occupèrent deux petites chambres contiguës, dans un modeste hôtel du passage Montesquieu. Sur une *page d'album*, recopiée par Sainte-Beuve et que nous reproduisons, M. Thiers a retracé ses impressions, au premier aspect de la grande ville.

« Bientôt, courant dans les rues, l'impatient étranger ne sait où passer. Il demande sa route et, tandis qu'on lui répond, une voiture fond sur lui; il fuit, mais une autre le menace. Enfermé entre deux rues, il glisse, et se sauve par miracle. Impatient de tout voir, et avec la meilleure volonté d'admirer, il court çà et là. Chacun le presse, l'excite, en lui recommandant un objet; il voit pêle-mêle des tableaux noircis, d'autres tout brillants, mais qui offusquent de leur éclat; des statues antiques, mais dévorées par le temps; d'autres conservées et peut-être belles, mais point estimées par un public superstitieux; des palais immenses, mais non achevés; des tombeaux qu'on dépouille de leur vénérable dépôt, ou dont on

efface les inscriptions ; des plantes, des animaux vivants ou empaillés ; des milliers de volumes poudreux et entassés comme le sable ; des tragédiens, des grimaciers, des danseurs. Au milieu de ses courses, il rencontre une colonnade, chef-d'œuvre de grandeur et d'harmonie..... c'est celle du Louvre.... Il recule pour pouvoir la contempler, mais il heurte contre des huttes sales et noires, et ne peut prendre du champ pour jouir de ce magnifique aspect. On déblayera ce terrain, lui dit-on, etc., etc. Quoi ! se dit l'enfant, nourri sous un ciel toujours serein, sur un sol ferme et sec, et au milieu des flots d'une lumière brillante, c'est ici le centre des arts et de la civilisation. Quelle folie aux hommes de se réunir ici, dans un espace trop vaste pour ceux qui ont à le parcourir, trop étroit pour ceux qui doivent l'habiter ; où ils fondent les uns sur les autres, s'étouffent, s'écrasent, avec la boue sous les pieds et l'eau sur la tête ! etc., etc. »

C'est là, Sainte-Beuve l'a spirituellement remarqué, sa satire des embarras de Paris ; c'est aussi le premier cri d'effarement du provincial, perdu dans l'immensité d'une ville nouvelle. Patience, le provincial sera vite acclimaté et aussi parisien que pas un.

Du mois de septembre 1821 au mois de juillet 1830, la vie d'Adolphe Thiers fut singulièrement remplie. Recommandé à Manuel, son compatriote, par le docteur Arnaud, et présenté par lui à Laffitte, à Etienne, il entra au *Constitutionnel*, le plus répandu des journaux hostiles à la

monarchie restaurée ; il y traita, en dehors de la politique courante, les sujets les plus variés : beaux-arts (Salon de 1822), littérature, histoire. En même temps, son activité infatigable se dépensait dans un recueil libéral, les *Tablettes universelles*, où il se chargea du bulletin politique ; dans le *Globe*, où il fit le Salon, en 1824 ; dans l'*Encyclopédie progressive*, où il donna sa belle étude sur le système de Law, un chef-d'œuvre de lucidité et de science ; dans la *Revue française*, où il publia, en 1829, un remarquable article sur les Mémoires de Gouvion Saint-Cyr ; enfin dans le *National*, son œuvre maîtresse, sa création, dont le premier numéro parut le 3 janvier 1830.

Il faut citer encore, pour montrer l'étonnante diversité d'aptitudes du jeune et brillant polémiste, dans cette période de production ininterrompue, l'article biographique sur Miss Bellamy, du Théâtre de Covent-Garden ; l'article sur la belle publication que Boisserée avait consacrée à la cathédrale de Cologne. Il faut noter aussi, en même temps que la variété d'aptitudes, l'adresse et la prudence qui permettaient à M. Thiers, si engagé dans l'opposition libérale, d'éviter les poursuites pour délits de presse, auxquelles n'échappaient

pas les sages comme MM. Mignet et Dubois. Il poussait pourtant la hardiesse, dans le bulletin politique des *Tablettes universelles*, jusqu'à citer Madame du Cayla, l'Egérie de Louis XVIII, jusqu'à critiquer le royal auteur du *Voyage à Bruxelles et à Gand*.

M. de Villèle, pour mettre fin à cette opposition, légalement insaisissable, acheta les *Tablettes universelles*. Il n'y gagna rien : les rédacteurs se dispersèrent, et la Revue perdit toute importance, toute action sur le public.

D'ailleurs, à défaut des journaux et des revues, la « jeune garde » aurait eu les chansons de Béranger, si populaires en ces années, et, à défaut des chansons, le livre. En 1823 paraissaient les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution française*, sous la double signature de Thiers et de Félix Bodin, auteur de résumés historiques qui eurent quelque vogue. Les volumes suivants, très supérieurs aux deux premiers, ne portèrent plus que le nom de leur unique auteur.

Au milieu de ces occupations, qui eussent absorbé l'homme le plus actif, le jeune journaliste trouvait le temps de voyager en Italie, en Suisse, en Provence, en Languedoc, en Espagne, et de donner, en 1823, la relation de son excursion

sur la frontière de ce dernier pays, sous le titre : *Les Pyrénées et le Midi de la France, pendant les mois de novembre et de décembre* 1822.

Entre temps, il fréquentait assidûment les salons de M. Laffitte, de M. Ternaux, de M. de Flahaut, où il avait été admis dès son arrivée à Paris ; il y séduisait les hommes politiques les plus graves par la vivacité de sa conversation, les saillies de son esprit sans cesse en éveil, et surtout par sa curiosité de savoir et d'apprendre, « sa fraîcheur de curiosité », a dit Sainte-Beuve. Le vieux Talleyrand disait déjà de lui : « Il n'est pas parvenu, il est arrivé ». Il recherchait avidement toutes les distractions, tous les plaisirs, surtout ceux qui mettent un homme en vue ; il fréquentait les foyers et les coulisses des théâtres ; il montait à cheval ; il apportait à sa toilette une recherche qu'autorisait sa fortune déjà assurée. Il possédait, en effet, une part d'action du journal le *Constitutionnel*. Cette action avait été acquise par le libraire allemand Cotta, éditeur de la *Gazette d'Augsbourg*, qui en abandonnait généreusement la moitié au brillant polémiste.

Sommes-nous donc en présence d'une sorte de roi de la mode, d'un mondain préoccupé de ses succès de salon ? Non certes. Embarrassé, gauche,

la démarche sautillante, les yeux, ces yeux si pétillants de malice, cachés sous de vastes lunettes, d'une taille fort au-dessous de la moyenne, M. Thiers n'avait rien de ce qui fait l'homme à bonnes fortunes. Ce qu'il cherchait dans le monde, comme au théâtre, comme dans les études où il s'absorbait dès l'aube, c'était un libre champ pour l'action, pour le déploiement de toutes ses facultés. Même après la fondation du *National*, avec Mignet et Armand Carrel, la politique et le monde l'absorbaient si peu, l'étude, le développement de ses connaissances en tout genre le passionnaient si bien qu'il fut sur le point de quitter Paris et la France, pour entreprendre un voyage autour du monde. M. Hyde de Neuville, ministre de la marine, le seul ministre de la Restauration qu'il eût jamais vu, l'avait autorisé à accompagner le capitaine La place, dans son voyage de circumnavigation sur la *Favorite*. Les préparatifs de M. Thiers étaient terminés : il allait s'embarquer, quand la chute du ministère Martignac changea ses destinées et celles de la France. Quelques années après, le capitaine Laplace, de retour en France, était convié à la table du ministre de l'intérieur : ce ministre s'appelait Adolphe Thiers.

Nous ne retracerons pas, après M. Thureau-

Dangin et après Sainte-Beuve, la vie politique et littéraire de M. Thiers de 1821 à 1830; nous ne le suivrons pas dans tous les journaux, dans toutes les revues, dans tous les recueils, dans toutes les brochures, dans tous les livres où il a consigné ses vues sur tous les sujets : politique courante, littérature, beaux-arts, voyages, histoire. Nous l'étudierons seulement sous trois formes de son talent multiple : comme journaliste, comme écrivain, comme historien.

« Je n'ai connu dans ma vie, disait M. Thiers, que trois journalistes : Rémusat, Carrel et moi. » On pourrait étendre la liste d'une demi-douzaine de noms ; on ne pourrait guère y ajouter d'homme ayant eu, plus que M. Thiers, les qualités qu'exige le journalisme : les connaissances étendues nécessaires à qui doit aborder tous les sujets, la décision du caractère et la netteté du coup d'œil qui permettent au journaliste, comme au général d'armée, de saisir le point faible de l'ennemi et d'y porter tout son effort; enfin le style simple, aisé, naturel, coloré par instants pour frapper l'imagination, logique pour frapper la raison, abondant surtout en phrases précises qui résument toute une situation et que l'on n'oublie plus quand on les a lues.

Ces qualités, M. Thiers ne les révéla pas toutes dans le *Constitutionnel*, où sa pétulance, ses hardiesses inquiétaient un peu les plus anciens rédacteurs, représentants du vieux libéralisme traditionnel, impérialiste et classique. Elles ne prirent tout leur développement, elles ne brillèrent de tout leur éclat que dans le *National*. Au *Constitutionnel* M. Thiers, qui débutait dans la politique, devait passer la main aux vieux lutteurs, aux survivants des assemblées révolutionnaires, et, quand il donnait de sa personne, avec quelque originalité qu'il le fît, il ne pouvait guère que rajeunir les thèses de l'opposition. Il jouait mieux, mais il jouait le même jeu.

Une seule fois la griffe du maître se révèle : c'est dans le long article, article ministre, comme on l'a spirituellement appelé, que M. Thiers consacra à la brochure de M. de Montlosier : *De la Monarchie française au 1er mars 1822*. Dans « ce long cauchemar de 300 pages, » M. de Montlosier, inaugurant un paradoxe souvent reproduit, prétendait que nous avions déjà, avant 1789, tout ce que nous avons eu depuis.

« Songez, répond M. Thiers, en s'adressant directement à son contradicteur, comme il aimait à le faire, songez qu'avant 89 nous n'avions ni représentation annuelle,

ni liberté de la presse, ni liberté individuelle, ni vote de l'impôt, ni égalité devant la loi, ni admissibilité aux charges. Vous prétendez que tout cela était dans les esprits, mais il fallait la Révolution pour le réaliser dans les lois ; vous prétendez que c'était dans les Cahiers, mais il fallait la Révolution pour l'émission des Cahiers. »

On sent dans ces lignes, écrites au lendemain de la « Terreur blanche, » le futur apologiste de la Révolution française ; l'admirateur enthousiaste de « ce grand phénomène de passions, de guerre, d'économie publique, d'administration », qui fut la Convention nationale.

Au *National*, Thiers donna enfin toute sa mesure. Dès le premier jour, il exposait cette idée neuve et hardie, qu'avec la Charte, la France pouvait conquérir toutes ses libertés. Il fallait s'y renfermer, y enfermer avec soi le gouvernement, et, s'il voulait en sortir, l'obliger « à sauter par la fenêtre. » La Charte, en laissant à la royauté toute l'autorité nécessaire, réservait au pays, en possession du vote des lois et du vote de l'impôt, une influence suffisante. Il fallait donc conserver la Charte, « fruit de cette Révolution aux bienfaits de laquelle nous devons tout ce que nous sommes », et qui liait aussi bien la royauté qui l'avait donnée que le peuple qui l'avait reçue. C'était un contrat bilatéral.

On ne songeait pas, au début, bien que M. de Polignac et ses collègues eussent, comme disait Royer-Collard, les ordonnances écrites sur la figure, à changer la dynastie. Les plus hardis parmi les opposants, les survivants des sociétés secrètes et des conspirateurs le souhaitaient peut-être. M. Thiers et ses amis du *National*, qui devaient admettre cette idée quelques mois plus tard, croyaient encore qu'avec des élections franches, une majorité sincère, un ministère pris dans cette majorité et une presse libre, on aurait toutes les garanties désirables. Peu lui importait le monarque, pourvu que le roi régnât sans gouverner. « La France, disait-il, veut se gouverner elle-même, parce qu'elle le peut. Appellera-t-on cela un esprit républicain ? Tant pis pour ceux qui aiment à se faire peur avec des mots. Cet esprit républicain, si l'on veut, existe, se manifeste partout et devient impossible à comprimer. »

On le voit, tout en restant, suivant le mot de Talleyrand, un esprit très monarchique, sans penser encore à la possibilité d'un changement de dynastie, M. Thiers, dès 1830, prévoyait que l'on pouvait amener le pays, par une politique inintelligente, à passer l'Atlantique. On ne passera

l'Atlantique que dix-huit ans plus tard, en 1848 ; on était à la veille de passer la Manche, et M. Thiers ne fut pas des derniers à faire le voyage. Sa vigoureuse polémique, couronnée par la célèbre protestation des journalistes, au bas de laquelle il mit sa signature, c'est-à-dire *sa tête*, détermina le mouvement qui emporta le trône de Charles X.

Nous ne reproduirons pas d'extraits du *National* : M. Thiers a trop bien suivi les conseils de son collaborateur Armand Carrel, qui disait que lorsqu'on fait de la politique dans un journal, c'est comme si l'on criait au milieu d'une foule. M. Thiers a souvent forcé la note et attaqué la branche aînée avec une âpreté que le ministre de l'intérieur de la branche cadette n'eût pas tolérée. Le *National* fut une machine de guerre. Les actes les plus louables du Cabinet furent critiqués avec la même amertume que les plus condamnables. Il faut regretter que l'expédition d'Alger et la politique du ministère Polignac dans les affaires de Grèce n'aient pas trouvé grâce devant les jeunes et hardis écrivains.

Le talent égalait la hardiesse dans ces articles improvisés, dans ces phrases courtes qui cinglaient comme des balles, et frappaient à tout coup,

comme des cibles vivantes, les ministres de Charles X.

A ces articles meurtriers nous préférons une autre œuvre de jeunesse, où le brillant polémiste s'est montré doué de toutes les qualités de l'écrivain; œuvre de plus longue haleine, moins connue et qui mérite mieux que la brève mention que nous lui avons accordée.

C'est un an après son arrivée à Paris, aux mois de novembre et décembre 1822, que M. Thiers faisait dans le Dauphiné, la Provence, le Languedoc et les Pyrénées, le voyage qu'il a raconté sous ce titre ; « les Pyrénées et le midi de la France ». C'était un voyage politique. Les absolutistes de la Régence d'Urgel, révoltés contre le gouvernement constitutionnel de l'Espagne, avaient dû se retirer en France, où le gouvernement de Louis XVIII leur avait fait un accueil empressé, prélude de l'intervention française au sud des Pyrénées : on devine de quel œil les libéraux français devaient voir ces Espagnols faméliques, ces moines mendiants et assassins, les mêmes qni avaient reçu les Français à coups de fusil et à coups de couteau, pendant les guerres de l'Empire. C'est pour étudier sur le vif ces intéressants réfugiés que M. Thiers avait entrepris son

voyage. Il vit les divers personnages qui constituaient la Régence; il traça le portrait le plus piquant du fameux roi Matta Florida et de ses ministres, « chefs de bande sans renom ou célèbres seulement par d'atroces cruautés; un avocat sur le déclin de l'âge, un moine, deux bourgeois obscurs » que certains journaux de Paris transformaient en hommes puissants et célèbres. M. Thiers ne s'oublie pas, on le pense bien, dans la compagnie de ces prétendus *défenseurs de la foi*. Il poursuit sa route et, chemin faisant, rencontre de charmants ou de grandioses paysages qu'il a rendus avec la fidélité d'un clairvoyant observateur, la chaleur et le mouvement d'un écrivain de profession, aussi maître de sa langue que de sa pensée. Ce croquis d'auberge pyrénéenne ne rappelle-t-il pas, dans un cadre un peu élargi, quelque tableau de peintre hollandais?

« J'arrivai, à l'entrée de la nuit, dans ce bourg, que je viens d'appeler la Tour de Carol. Je vis d'abord quelques habitations couvertes de neige, groupées confusément, et offrant un aspect de saleté qui me frappa encore après ce que je venais de voir en ce genre. Mon cheval, vieil habitué du pays, me transporta de lui-même dans une cour où étaient appliqués, sur des murailles, des lambeaux de bœuf et des peaux encore toutes sanglantes. Cette cour servait d'abattoir à l'un des fournisseurs de l'armée, et le fumier qui en recouvrait le sol était formé

de sang et de paille. Cet aspect me révolta. Mon guide me prêta de grands sabots, dans lesquels j'enfonçai le pied de mes bottes, et je traversai cette cour puante pour me rendre, par une petite porte, au pied d'une échelle qui conduisait à l'étage supérieur. La société, que j'avais jugée nombreuse, par les mulets qu'on déchargeait dans la cour, l'était, en effet, beaucoup. Dans une grande et vaste salle, se trouvait un feu, où brûlait un arbre presque entier. La flamme montait le long de la muraille et allait sortir par un trou pratiqué au toit. Tout autour de ce feu étaient assis sur des pierres carrées, ou sur des rouleaux de bois, des muletiers, des moines, des contrebandiers, toujours appelés commerçants, des *féaux et amés* qui prenaient la fuite, et des femmes qui, pressées de se chauffer, n'avaient pas encore quitté leurs mantes noires. Il régnait là une parfaite égalité, et la place appartenait au premier occupant. Plusieurs rangs de voyageurs gelés attendaient leur tour. Dès que l'un de ceux qui étaient en première ligne commençait à sentir sa peau se brûler, il se retirait et son serre-file prenait sa place. Le premier soin était d'ôter les spartilles ou les sabots, et de les pendre aux branches de fascines qui n'étaient pas encore enflammées. Il y avait aussi une vingtaine de chaussures fumantes, et de pieds montagnards, rangés tout nus, autour de ce foyer. C'est au milieu de cette galerie qu'il me fallut prendre place. Heureusement mon guide s'était fait mon chargé d'affaires, et il eut soin d'occuper un siège pour me le transmettre ensuite. Je me trouvai bientôt assis auprès d'un chef de bande, dont la face me promettait beaucoup d'histoires curieuses, si je pouvais me faire entendre, et surtout accueillir, de sa fierté castillane. Il avait un grand manteau roulé en bandoulière autour du corps, une ceinture de cuir où ne pendait plus de sabre. Mais, en revanche, je voyais un manche grossier sortir de la poche de son pantalon. Il venait de brûler une pipe, et, portant la main

à cette poche, il en sortit un instrument d'une longueur extrême qui, se déployant tout à coup, me laissa voir un poignard déguisé en couteau. Il se servit de la pointe pour nettoyer le fourneau de sa pipe, et, cette opération faite, il regarda son arme un instant et la retourna plusieurs fois avec complaisance, comme un homme qui contemple son dernier écu. Un brigadier de gendarmerie, qui était là, y porta la main aussitôt, en lui disant qu'il n'était pas permis d'entrer en armes sur le territoire français.

— Eh bien ! dit l'autre, n'est-il pas permis de couper son tabac et son pain ?

— Fort bien, reprit le brigadier, mais il y a là plus qu'il ne faut pour couper du tabac et du pain.

— Et les loups et les chiens, ne faut-il pas se défendre contre eux ?

Le guérilla disait cela avec une attitude indolente, mais si fière, que mon gendarme, habitué à demander des passeports, et non des poignards, n'osa pas insister. Il y avait là un vieux sergent, le seul peut-être de son âge et de sa figure que j'aie rencontré dans notre armée, qui se serait, je crois, volontiers chargé de désarmer le guérilla. Il avait l'air de connaître beaucoup ces sortes de couteaux. Je l'entendis murmurer entre les dents et demander avec humeur si on venait en France pour y assassiner. Cependant la police ne le concernait pas ; il s'en alla boire dans un coin, tandis que l'autre continua de fumer dans le sien ; et ils se séparèrent ainsi, comme deux dogues d'égale force, qui s'éloignent en grondant.

Je me rapprochai de la table où buvait le vieux sergent. La face de ce brave homme s'éclaircit tout à coup, il m'offrit franchement à boire, et, de suite, me demanda, avec étonnement, ce que je faisais au milieu de ce monde. Mon pauvre Monsieur, me dit-il, je vous plains ; vous mangerez mal, vous passerez une fort mauvaise nuit, et vous ferez demain un plus mauvais voyage encore.

Pour nous, ajouta-t-il, ce n'est rien. Il y a un an que nous gardons ici ces Espagnols, qui font le diable chez eux, et qui viennent ensuite se mettre à l'abri chez nous. Il y en a un là !...

— Eh bien, mon ami, qu'en pensez-vous ?

— Ce que j'en pense, c'est qu'il est aussi vieux au service que moi, et que ce couteau a tué plus de Français qu'il n'a coupé de tabac.

— Et comment devinez-vous cela ?

— Pour Dieu, je les connais bien ! je devine ces visages-là, moi, comme nos pêcheurs, en regardant l'horizon, devinent le mistral (1).

— Vous êtes donc né sur les bords de la mer?

— Eh oui, bon Dieu ! Ma mère ouvre des huîtres à *Cette*. Et quoique j'aie toujours couru les montagnes, je vous assure que ce brave homme aurait déjà pris une poignée de neige sur le Canigou, que je n'y aurais pas encore arraché une touffe d'herbe. Tenez, voyez-moi ces pieds ; il n'y a pas une chèvre qui les ait aussi fourchus. Et ce poignard ! je parie qu'il a bu de notre sang à tous. Est-ce qu'une méchante arme comme celle-là devrait entrer en France ?... Si le brigadier voulait !

— Vous la redoutez donc beaucoup ?

— Oh ! mon bon monsieur, quand je la vois, je ne la crains pas, et, grâce à Dieu, mon briquet ne craint personne. Mais mon briquet ne peut aller que dans une main et ce serpent de couteau passe d'une main dans l'autre ; il vous voit, quand vous ne le voyez pas, et il entre comme dans la mie de ce pain.

— Vous vous êtes longtemps battu contre les guérillas? c'est une mauvaise guerre.

— Mauvaise ! on ne sait pas où elle est. Le chemin est toujours ouvert, et il n'y a jamais d'ennemis devant ; mais c'est derrière... Quand on veut seulement aller

(1) Vent qui souffle dans la Méditerranée. (Note de M. Thiers.)

boire à un trou, ou couper du bois, il faut se garder de toutes les pierres. Tout à coup, il en sort un de ces bons garçons que vous voyez là, et vous n'avez pas le temps de crier *vive l'Empereur*, que vous êtes mort. — Pardon, ajouta le bon sergent, vous savez que quand nous nous battions contre ces gens-là, c'est *vive l'Empereur* que l'on criait alors. Et lui, savez-vous, n'entendait pas que nous eussions peur. Dans la campagne d'Egypte... Vous vous souvenez, Monsieur, de la campagne d'Egypte?.....

— Pas tout à fait, car je n'y étais pas, mais j'en ai ouï parler.

— Eh bien, je vais vous dire... Les sabres de ces Turcs vous coupaient un homme, comme ici nous faisons sauter la tête d'un petit sapin. Ces sabres nous faisaient peur d'abord; mais le général nous la fit passer bien vite. Il disait que nous étions des enfants. Cependant nous étions plus vieux et plus grands que lui; j'avais, moi, quatre ans de plus. Eh bien, il nous dit tant de choses, que nous n'eûmes plus peur. Cependant, ces couteaux...

— Ne vous y a-t-il pas habitués?

— Habitués!... on dit bien plus, c'est que lui ne voulut plus revenir ici à cause de ça, et, je vous demande, quand lui avait peur... nous autres!

— Croyez-vous réellement que Bonaparte ait eu peur de retourner en Espagne, à cause des couteaux?

— Ma foi, on l'a dit. Et puis, voyez-vous, il venait de se marier; et c'est fâcheux, la première année d'un mariage, de venir faire cette guerre-là. Moi, j'ai cru plus d'une fois ne plus revoir ma vieille mère. Tenez, Monsieur, buvons un coup, ajouta ce brave homme; tout cela est bon à dire quand on n'y est plus. Et se retournant en même temps vers de jeunes soldats, avec lesquels il choqua le verre: Mes pauvres enfants, leur dit-il, Dieu vous préserve de l'Espagne!

On nous préparait le souper, pendant cet intervalle.

C'étaient des lambeaux de viande qu'on faisait griller à la flamme, et qui succédaient aux spartilles pendues aux branches brûlantes. Je demandai des œufs, il n'y en avait pas; du beurre, pas davantage. Il fallut se résigner. Chacun s'empara de l'un de ces lambeaux brûlants, et, avec un petit flacon qui passait à la ronde, fit couler un peu de vin dans son gosier. Pendant le repas, on s'entretenait du voyage et de l'état du port. Chaque muletier donnait son avis.

— Il fait froid.

— Il fait vent.

— Il tombera de la neige.

— On ne pourra pas passer.

— Tenez, entendez-vous le bruit qui se fait dans la montagne?... Il y a de quoi être emportés tous. Nous ferons encore un déjeuner ici, demain.

— Et un souper, ajoute un autre.

Je m'adresse à l'un d'entre eux. Est-on retenu pour longtemps, lui dis-je, quand il fait mauvais?

— Oh! me répondit-il, quelquefois une quinzaine de jours. Et, en disant cela, le plaisant regarde son voisin avec un sourire assez gai. »

De cette jolie description, faite comme en badinant et sans que le voyageur insiste trop sur aucun détail, pas même sur les souvenirs du vieux sergent qui devaient pourtant lui aller au cœur, il faut rapprocher une autre description, où l'on retrouvera l'émotion qui a dû remplir l'âme et, qui sait ? peut-être mouiller les yeux de M. Thiers, quand la vallée d'Argelès s'est offerte à ses yeux :

« La vallée d'Argelès est un bassin rond, entouré de

hautes montagnes. Mais, quand j'ai dit cela, on ne sait que ce que j'ai déjà répété, à propos de vingt autres sites, et on n'a pas vu, comme je le voudrais, ce fond admirable de bois, de prairies, de torrents, de villages, enfermé par des montagnes ou verdoyantes jusqu'à leur cime, ou blanches et ardues comme des glaciers. Il y a des choses qu'on a le courage de décrire, mais pour celle-ci, on déplore la pauvreté des langues humaines. Le pinceau même ne peut représenter cet effet d'immensité, ni rendre ces bruits confus et délicieux, ni faire respirer cet air si vif, et qui éveille tant les esprits. Il faut envoyer là le lecteur et renoncer à reproduire une nature inimitable.

Je n'avais encore circulé que dans le fond du bassin, et arrivé même à Argelès, je ne m'étais pas assez élevé pour juger de l'ensemble de la vallée ; je n'avais vu pendant la route que la belle découpure des montagnes, lorsque, le lendemain matin, je m'acheminai, dès la pointe du jour, vers l'abbaye de Saint-Savin, qui est de la plus grande antiquité, car on fait remonter ses fondements au fort Emilien bâti par les Romains, et ses murailles à Charlemagne. Ainsi, les quartiers de noblesse ne lui manquent pas, mais elle a mieux que cela : c'est sa forme et sa position que je vais tâcher de faire comprendre, désespérant de la faire voir. La vallée d'Argelès s'ouvre à Lourdes. Un peu après se trouvent des coteaux extrêmement élevés, qui sont comme un mur de clôture, placé à l'entrée de cette grande enceinte. Après ces coteaux chargés des plus beaux bouquets de hêtre, le bassin s'arrondit, et l'on conçoit qu'il doit être vaste, puisqu'entre le fond et les hauteurs on compte trente-trois villages. Mais que ceux qui aiment les lieux recueillis se rassurent, car les montagnes environnantes sont si élevées que la vallée ne présente, pour ainsi dire, qu'une gorge énorme. L'enceinte se referme, et une terrasse adossée au fond, et vis-à-vis les coteaux d'entrée, porte

comme sur un promontoire les gothiques murailles de Saint-Savin. Des deux côtés de cette terrasse se trouvent deux issues assez étroites, dont l'une forme la vallée d'Ossun, et l'autre celle de Luz, par laquelle on se rend à Gavarnie. Ainsi, comme on le voit, un paysagiste n'eût pas mieux ouvert et fermé cette admirable vallée. Tandis que je gravissais, par une matinée très froide, le sentier escarpé qui conduit à Saint-Savin, un brouillard épais remplissait l'atmosphère. Je voyais à peine les arbres les plus voisins de moi, et leurs troncs se dessinaient comme des ombres à travers la vapeur. A peine arrivé au sommet, je fus ravi de me trouver au pied d'une gothique chapelle ; et ses ogives, ses arcs si divisés, ses fenêtres en forme de rosaces, ses vitraux de couleur, à moitié brisés, me charmèrent. Enfin, me dis-je, en passant sous l'antique porte, voici une véritable abbaye ; c'était pour mon imagination un ancien vœu réalisé. Des Espagnols travaillaient dans la cour. Ces robustes ouvriers remuaient avec gravité d'énormes pierres ; et j'appris qu'à cause de leur patience et de leur sobriété, on les employait, dans nos Pyrénées françaises, aux travaux les plus difficiles. Mon compagnon de voyage demanda le propriétaire ; et tout à coup un petit homme vif et gai se présenta en disant :

— Voici le prieur ; que lui demande-t-on ?

— Voir la vallée et son prieuré.

— Bien venus, nous dit-il, bien venus ceux qui veulent voir la vallée et le prieuré. Il nous ouvrit alors une porte qui, de cette cour, nous jeta sur une terrasse. Tenez, ajouta-t-il, vous venez au bon moment ; regardez et taisez-vous. Je regardai, en effet, et de longtemps je n'ouvris la bouche. La terrasse, sur laquelle nous nous trouvions, était justement à mi-côte, c'est-à-dire dans la véritable perspective du tableau, en outre sous son vrai jour, car le soleil, se levant à peine, donnait un relief extraordinaire à tous les objets. Le brouillard, que j'avais

un instant auparavant sur la tête, était alors au-dessous de mes pieds, et il s'étendait comme une mer immense, et allait flotter contre les montagnes et jusque dans leurs moindres sinuosités. Je voyais des bouquets d'arbres dont le tronc était plongé dans la vapeur, et dont la tête paraissait à peine ; des châteaux à quatre tours, qui ne montraient que leurs cônes d'ardoise. La moindre brise, qui venait soulever cette masse, l'agitait comme une mer. Auprès de moi, elle venait battre contre les murs de la terrasse, et j'aurais été tenté de me baisser pour y puiser comme dans un liquide. Bientôt, le soleil la pénétrant, l'agita profondément, et y produisit une espèce de tourmente. Soudain elle s'éleva dans l'air comme une pluie d'or; tout disparut à travers cette vapeur de feu, et le disque même du soleil fut entièrement caché. Ce spectacle avait le prestige d'un songe; mais un instant après, cette pluie retomba, l'air se retrouva aussi pur, le brouillard aussi épais, mais non moins élevé. Grâce à cet abaissement, de nouveaux arbres montraient leurs têtes; des coteaux, inaperçus tout à l'heure, présentaient leurs cimes grises ou verdoyantes. Ce mouvement d'absorption se renouvela plusieurs fois; et, à chaque reprise, le brouillard, en retombant, se trouvait abaissé, et une nouvelle zone était découverte. Nous rentrâmes alors chez le possesseur, qui, en vertu des lois de la Constituante, a succédé aux riches oisifs qui s'ennuyaient autrefois de ce beau spectacle, et n'y voyaient que des rochers et d'humides vapeurs. C'est le médecin de Cauterets qui a fait cette acquisition, et qui est le patron naturel de ces montagnards, leur conseil dans toutes leurs affaires, leur organe auprès de l'autorité, leur médecin quand ils sont malades. Il s'est nommé le prieur de Saint-Savin ; les habitants lui en ont donné le titre, et il a obligé l'évêque même à le lui conserver. Lorsque cet évêque, qui n'aime pas trop les acquéreurs de biens nationaux (on s'en convaincrait si je le nom-

mais), arriva dans le pays, l'usage voulait qu'il visitât les Quatres Vallées ; on s'impatientait de ne pas l'y voir. Le nouveau possesseur de Saint-Savin se rend chez lui, enveloppé d'un grand manteau. On le prend pour un curé pétitionnaire, et il fait la queue. Son tour arrivé, on lui demande ce qui l'amène. Il jette alors son manteau, et montrant à découvert son habit laïque : Monseigneur, dit-il, je suis prieur de Saint-Savin, et je viens réclamer le privilège dont jouirent autrefois mes prédécesseurs, celui de recevoir Monseigneur, quand il visite les Quatre Vallées. L'évêque, charmé, lui pardonna sa nouvelle dignité et lui accorda ce qu'il demandait. Cet homme, aussi adroit que spirituel, a été ainsi le conciliateur de ces contrées, où le sentiment de l'indépendance est très profond, et s'y joint en même temps à une imagination très religieuse et à un grand besoin de culte public. Il faut ajouter que le nouveau possesseur, sans changer la forme si originale de cette abbaye, y a fait construire intérieurement une maison de santé des plus commodes, et qu'il a su remplacer assez utilement pour tout le monde l'ancienne hospitalité monastique. De pareils acquéreurs valent bien les anciens abbés, et peuvent nous réconcilier avec les décrets de 1790.

Je me rendis de nouveau sur la terrasse, pour jouir d'un spectacle tout différent, celui de la vallée délivrée des brouillards, fraîche de la rosée et brillante du soleil. Dans ce moment le voile était tiré ; je voyais tout, jusqu'à l'écume des torrents et au vol des oiseaux ; l'air était parfaitement pur ; seulement, quelques nuages qui se trouvaient sur la direction ordinairement plus froide des eaux ou des courants d'air, circulaient encore dans le milieu du bassin, se traînaient peu à peu le long des montagnes, remontaient dans leurs sinuosités et venaient se reposer enfin autour de leurs pointes les plus élevées, où ils ondoyaient légèrement. Mais la vallée,

comme une rose fraîchement épanouie, me montrait ses bois, ses coteaux, ses plaines vertes du blé naissant, ou noires d'un récent labourage; ses étages nombreux couverts de hameaux et de pâturages; ses bosquets flétris, mais conservant encore leur feuillage jaunâtre; enfin des glaces et des rochers menaçants. Mais, ce qu'il est impossible de rendre, c'est ce mouvement si varié des oiseaux de toute espèce, des troupeaux qui avançaient lentement d'une haie à l'autre, de ces nombreux chevaux qui bondissaient dans les pâturages ou au bord des eaux; ce sont surtout ces bruits confus des sonnettes des troupeaux, des aboiements des chiens, du cours des eaux et du vent, bruits mêlés, adoucis par la distance, et qui, joignant leur effet à celui de tous ces mouvements, exprimaient une vie si étendue, si variée et si calme. Je ne sais quelles idées douces, consolantes, mais infinies, immenses, s'emparent de l'âme à cet aspect, et la remplissent d'amour pour cette nature et de confiance en ses œuvres. Et si, dans les intervalles de ces bruits, qui se succèdent comme des ondes, un chant de berger résonne quelques instants, il semble que la pensée de l'homme s'élève avec ce chant, pour raconter ses besoins, ses fatigues au ciel, et lui en demander le soulagement. Oh! combien de choses ce berger, qui ne pense peut-être pas plus que l'oiseau chantant à ses côtés, combien de choses il me fait sentir et penser! Mais cette douce émotion passe comme un beau rêve, comme un bel air de musique, comme un bel effet de lumières, comme tout ce qui est bien, tout ce qui nous touchant vivement ne doit, par cela même, durer qu'un instant. »

A cette richesse, à cette abondance, à cette prodigalité de description, opposons un tableau, à peine esquissé, d'un autre écrivain qui obtient, lui aussi,

de grands effets, mais par un procédé tout contraire. M. Taine, dans son *Voyage aux Pyrénées* (1858), a vu le même spectacle que M. Thiers; il ne lui consacre que ces quelques lignes :

« Sur une colline, au bord de la route, sont les restes de l'abbaye de Saint-Savin. La vieille église fut, dit-on, bâtie par Charlemagne ; les pierres croulent rongées et roussies ; les dalles, disjointes, sont incrustées de mousse ; du jardin, le regard embrasse la vallée brunie par le soir ; le Gave, qui tourne, élève dans l'air sa traînée de fumée pâle. »

Et c'est tout. M. Taine scrute ensuite les âmes des moines qui vécurent à Saint-Savin, au Moyen-Age, âmes perdues dans des extases, ou noyées d'une langueur divine. A ces mystiques de l'an 1000, M. Thiers préfère, non sans raison, le *prieur* de 1822, qui n'était autre que le médecin de Cauterets, devenu acquéreur d'un bien national, où il a remplacé les *riches oisifs*.

Il n'y a pas, dans le *Voyage* de M. Thiers aux Pyrénées, beaucoup de morceaux de cette valeur; on y trouve vingt autres pages qu'il serait intéressant de citer, et particulièrement celles que l'auteur consacre à la France. Le Grésivaudan, que M. Thiers visitait pour la première fois, est aussi frappant de ressemblance, aussi vu et aussi rendu, que le golfe de Marseille, qu'il avait admiré

cent fois, qui était resté dans ses yeux, dans son imagination éblouie, comme la première contemplation consciente de la terre natale.

Chacune de ses descriptions forme comme un tableau; les dimensions en sont plus ou moins grandes, les contours plus ou moins accusés; le tableau est sous nos yeux ; détail ou ensemble, rien n'y manque. Est-il étonnant que l'écrivain qui savait ainsi regarder la nature ait pu juger, comme en se jouant, ceux qui ont essayé de la reproduire, et composer des *Salons* que l'on relit encore avec plaisir ? Il ne s'est exercé dans la critique d'art que deux fois, en 1822 et en 1824; il y a réussi comme Diderot, l'inventeur du genre, auquel on a pu le comparer sans injustice, et, pour son coup d'essai, il a deviné le génie de Delacroix.

N'abandonnons pas cet aimable volume, sans rappeler l'opinion de M. Thiers sur une question bien actuelle : celle de l'enseignement secondaire. Dans ses discours ou dans ses livres, il est extrêmement rare que M. Thiers aborde cet ordre d'idées. La rencontre n'en est que plus précieuse. Nou svenons de dire que l'on a comparé M. Thiers, auteur de *Salons*, à Diderot ; le passage que nous allons citer fait encore penser à Diderot et à son plan d'*Université* pour Catherine II : on y verra

comme une esquisse ou, si l'on veut, une prévision de l'enseignement spécial moderne et de la réforme de 1880. C'est la première fois que le jeune Thiers fait preuve de ce don de seconde vue, qu'il aura plus tard, après l'expérience acquise, à un si haut degré et qu'il appliquera à tant d'autres sujets.

« Je me rendis un matin sur les coteaux de Mont-Fleury ; le temps était aussi doux que dans les plus beaux mois de printemps. Le ciel répandait une brillante lumière sur l'enceinte des montagnes, et éclairait, sans la fondre, la neige répandue sur leurs sommets. La vallée du Grésivaudan s'arrondit à Grenoble, comme un cirque, et présente un bassin parfaitement uni et d'une admirable richesse ; l'Isère s'y engage, le parcourt lentement, en revenant plusieurs fois sur lui-même, et semble ne plus pouvoir trouver d'issue ; mais on le voit enfin s'échapper par une ouverture des montagnes et traverser Grenoble, qui semble garder sa sortie.

J'étais placé à Mont-Fleury dans une habitation fort spacieuse, où j'apercevais, çà et là, des instruments de gymnastique, qui semblaient destinés à l'instruction d'une jeunesse différente de la nôtre. Le bâtiment était silencieux et fermé. Un jeune enfant, parlant très bien le français, quoique avec un accent étranger, m'apprit que c'était le beau collège de Mont-Fleury, récemment fermé par un arrêté de l'Instruction publique, et ajouta de plus qu'il était Suédois, et qu'il était demeuré le dernier, à cause de l'éloignement de ses parents.

Ce bel établissement, formé depuis deux ans, et le premier de ce genre qui eût été importé de Suisse en France, comptait déjà cent dix élèves français et étrangers. On

avait tâché d'y appliquer l'éducation physique de l'*Emile* à une réunion de jeunes gens. L'éducation y précédait l'instruction, qui, à son tour, n'était pas négligée. Les premières langues qu'on enseignait étaient les langues étrangères et vivantes, et c'était en les parlant que les élèves allemands, français, anglais et italiens se les communiquaient réciproquement. Les maîtres avaient le soin de les employer alternativement dans chaque exercice. Les langues anciennes venaient ensuite, et, dans deux ans, plus d'un élève savait déjà le latin, aussi bien que nos latinistes rachitiques, qui ont passé huit années en traduisant Tite-Live, Tacite, Virgile et Horace, qu'ils n'ont pas compris, mais haïs, et auxquels ils ne peuvent revenir, avec quelque goût, qu'après dix ans passés hors du collège. C'était encore le premier établissement français où l'on eût essayé d'exercer les jeunes gens à l'improvisation par des narrations orales. Des exercices gymnastiques, des courses au milieu des montagnes environnantes, renforçaient leur tempérament en retardant leurs passions. Les instituteurs, transportés là avec leur propre famille, vivaient en pères avec leurs élèves. Chaque culte y était librement professé. Il paraît que cette liberté même a déplu. Des dénonciations, dont on a d'ailleurs donné connaissance officielle aux chefs accusés, des déclamations faites du haut de la chaire, contre ce qu'on appelait l'éducation à tours de force, ont bientôt ruiné ce bel essai ; et le Conseil d'Instruction publique, après avoir reconnu, par son arrêté, que l'instruction était satisfaisante, que la moralité des maîtres était irréprochable, a franchement déclaré que l'éducation n'étant, à Mont-Fleury, ni assez monarchique, ni assez religieuse, le collège serait fermé. L'arrêté a été rendu en vertu d'un décret de l'Empire, qui est précis et qui donne réellement à la Commission les pouvoirs dont elle a usé. Je suis toujours plus étonné qu'on ne rende pas de pareils arrêtés aux cris de *vive l'Empereur*, qui a si bien pourvu

les grands-maîtres, les gardes des sceaux, les préfets, de moyens d'interdire, de suspendre, de clôturer, etc., etc.

J'ajouterai deux faits, parce qu'ils sont consignés dans les pièces dont la Commission a délivré copie aux chefs incriminés : c'est que l'on se plaignait de n'avoir pas assez trouvé de catéchismes dans l'établissement, et ensuite que l'un des maîtres avait assisté aux audiences de police correctionnelle, et avait paru favorablement disposé en faveur de certains accusés.

Le collège a été fermé. Les capitaux considérables qui avaient été employés à une destination toute spéciale, à approprier des localités qui ne peuvent convenir qu'à un pensionnat, ont été perdus ; et trois familles honorables, qui avaient l'espérance fondée et méritée d'une fortune, ont été presque ruinées. Toutefois les Grenoblois, qui se tiennent rarement pour battus, se sont empressés d'ouvrir une souscription et de fournir aux instituteurs cinquante mille francs, sans intérêt, pour qu'ils aillent continuer à Genève les essais heureux qu'ils avaient commencés en France. »

L'éducation précédant l'instruction, celle-ci commençant par les langues vivantes ; le latin relégué à la fin des études ; les exercices physiques honorés ; le régime *tutorial :* c'étaient là des principes pédagogiques bien révolutionnaires, pour l'an de grâce 1822. Ils ne suffiraient pourtant pas à expliquer la décision prise par la Commission de l'Instruction publique. Cette décision, on n'en peut douter, fut motivée par le petit nombre des catéchismes trouvés à Mont-Fleury : M. Thiers l'eût approuvée et justifiée en 1850.

On a pu juger, aux différents extraits que nous avons cités, du style de M. Thiers. Il en a formulé la théorie, assez peu précise, du reste, dans un article du *National*.

« Un style simple, vrai, calculé, un style savant, travaillé, voilà ce qu'il nous est donné de produire. C'est encore un beau lot quand, avec cela, on a d'importantes vérités à dire. Le style de La Place dans l'*Exposition du système du monde*, de Napoléon dans ses *Mémoires*, voilà les modèles du langage simple et réfléchi propre à notre âge. »

Ce passage est extrait d'un compte rendu des *Mémoires* de Napoléon. Pour M. Thiers, Napoléon n'est pas seulement le plus grand homme de son siècle, il en est aussi le plus grand écrivain.

La langue de M. Thiers est simple, naturelle, sans rien de pédant ni de dogmatique. L'absence de dogmatisme, c'est là ce qui distinguait M. Thiers de ses amis du *Globe*, M. Guizot, M. de Rémusat, M. Dubois ; de ceux que l'on appelait déjà les *doctrinaires*. Il écrivait avec plus de familiarité, avec plus d'abondance aussi, la langue si française de Voltaire. Il écrivait comme il parlait, avec des négligences, des répétitions, des retours en arrière, des digressions, parfois même des vulgarités voulues. Ne cherchez, dans ses discours ou dans son style, ni ordre

logique, ni enchaînement rigoureux des idées.

En disant que M. Thiers écrit comme il parle, et il parle fort bien, nous faisons une constatation ; nous ne formulons pas un éloge et nous nous garderions bien de conseiller aux jeunes gens d'écrire comme ils parlent. L'écrivain qui s'adresse à un lecteur, c'est-à-dire à un esprit plus attentif que ne l'est d'ordinaire un auditeur, doit apporter plus d'ordre, plus de méthode, plus de recherche aussi dans son style, qu'il ne le ferait dans une conversation, qu'il ne le ferait même dans un discours. Lecteur, je n'admets guère qu'un auteur me fasse passer et repasser, sans raison, par les mêmes chemins, qu'il me conduise au but par des voies trop détournées. Je n'admets pas non plus que mon guide ait une tenue trop négligée ; et, sans lui demander les manchettes de M. de Buffon, je serais flatté qu'il fît un bout de toilette en mon honneur. N'est-ce pas, du reste, ce que M. Thiers veut dire quand il parle d'un style *calculé, savant, travaillé ?* Il a donné le précepte : nous verrons qu'il ne l'a pas toujours suivi dans ses grands ouvrages.

M. Thiers a inventé un néologisme qui n'a pas fait fortune. Il blâmait surtout, chez un écrivain, ce qu'il appelait le genre *impressif ;* nous dirions

aujourd'hui, d'un mot à peu près aussi barbare, le genre subjectif, c'est-à-dire l'étude de soi-même. M. Thiers était un esprit trop pratique pour s'attarder à la psychologie des autres ou à la sienne ; il avait trop de curiosité en tous genres, pour s'immobiliser dans une méditation paresseuse, pour être, comme disait le marquis d'Argenson, « le centre de son cercle. »

Il y avait deux ans que M. Thiers était à Paris. Le journalisme ne suffisant pas à sa dévorante activité, il résolut d'écrire l'*Histoire de la Révolution française*. L'entreprise était hasardeuse, voire téméraire ; mais le danger n'était pas pour faire reculer le jeune Provençal. L'idée, à peine née dans son esprit, est communiquée à deux libraires, qui consentent à imprimer, sous la seule réserve que l'ouvrage portera le double nom de Thiers et de Bodin. La condition est acceptée, et les deux premiers volumes paraissent en 1823; huit volumes se succèdent ensuite à de courts intervalles : en 1827 l'ouvrage était terminé. Dès le tome III, le nom de Bodin avait disparu de la couverture. L'œuvre était bien de Thiers et de lui seul.

Il convient, pour juger l'*Histoire de la Révolution française*, de rappeler dans quelles circonstances elle a été publiée, d'indiquer les sources que

l'auteur a consultées, la méthode qu'il a suivie.

De 1823 à 1827, la lutte entre les partisans de l'ancien régime et les tenants de la Révolution française était dans toute sa force. Nous avons dit avec quelle ardeur Thiers s'était jeté dans la mêlée, avec quelle vivacité il s'était déclaré fils et défenseur de la Révolution. Ses opinions allaient fort au-delà de celles des libéraux doctrinaires du *Globe* et même de celles des libéraux voltairiens du *Constitutionnel*, ses premiers collaborateurs. Tous les sentiments qu'il ne pouvait pas exprimer dans les journaux ou dans les revues, il les a exprimés dans son livre. Sa vraie profession de foi, son acte d'adoration, c'est dans l'*Histoire de la Révolution* qu'il les a faits. Cette œuvre est ce que sera plus tard le *National*, une œuvre de doctrine, un credo et en même temps une œuvre de polémique, une batterie de guerre contre le gouvernement des Bourbons et contre l'ancien régime. Il ne faut donc pas lui demander la sereine impartialité qu'exige l'histoire. Le brillant écrivain a pu croire qu'il la pratiquait, cette impartialité : pure illusion de jeunesse. Lui qui a dit plus tard : « Je suis le ministériel de la Providence, » a été, dans son histoire, le ministériel de la Révolution, de

toute la Révolution, de celle des Constitutionnels, de celle des Girondins, de celle des Montagnards, de celle des Thermidoriens. On lit dans l'avant-propos de son livre :

« Je me suis tour à tour figuré que, né sous le chaume, animé d'une juste ambition, je voulais acquérir ce que l'orgueil des hautes classes m'avait injustement refusé ; ou bien, qu'élevé dans les palais, héritiers d'antiques privilèges, il m'était douloureux de renoncer à une possession que je prenais pour une propriété légitime. Dès lors je n'ai pu m'irriter : j'ai plaint les combattants et je me suis dédommagé en admirant les âmes généreuses. »

Ne cherchons pas s'il était possible de remplir ce programme ; constatons seulement que Thiers ne l'a pas rempli : c'est le roturier qui tient la plume et qui juge les événements, ce n'est pas le privilégié.

Les sources que Thiers a consultées sont de deux sortes : il a étudié les Mémoires, très rares au moment où il écrivait, et il a consulté tous les survivants des années terribles, nombreux encore en 1823. Son intelligence primesautière, son talent de causeur, les idées préconçues avec lesquelles il procédait à son enquête, lui permettaient-ils de tirer tout le profit possible de conversations avec Talleyrand ou avec les autres contemporains de la Révolution ? On peut en

douter ; on peut croire qu'il était, en 1823, plus causeur qu'écouteur, plus porté, dès l'âge de 25 ans, à enseigner qu'à apprendre. Quant aux sources écrites, un seul exemple, cité par M. Anatole France, montrera comment il les captait. A-t-il à parler de Danton ? Il se reporte aux Mémoires de Garat qui a tracé ce portrait du grand tribun :

« Jamais Danton n'a écrit ni imprimé un discours. Il disait : Je n'écris point. Son imagination et l'espèce d'éloquence qu'elle lui donnait, singulièrement appropriée à sa figure, à sa voix et à sa stature, était celle d'un démagogue ; son coup d'œil sur les hommes et sur les choses, subit, net, impartial et vrai, avait cette prudence solide et pratique que donne la seule expérience ; il ne savait presque rien et il n'avait l'orgueil de rien deviner ; à la tribune, il prononçait quelques paroles qui retentissaient longtemps ; dans la conversation, il se taisait, écoutait avec intérêt lorsqu'on parlait peu, avec étonnement lorsqu'on parlait beaucoup ; il faisait parler Camille et laissait parler Fabre d'Eglantine. »

C'est un rhéteur qui a tracé ce portrait, nous le voulons ; mais quel relief, quelle vivante image, et combien, à côté d'elle, celle que nous donne M. Thiers semble pâle et incolore !

« Danton avait un esprit inculte, mais grand, profond et surtout simple et solide. Il ne savait s'en servir que pour ses besoins et jamais pour briller, aussi parlait-il peu et dédaignait-il d'écrire. Suivant un contemporain, il n'avait aucune prétention, pas même de deviner ce qu'il ignorait, prétention si commune aux hommes de sa

trempe. Il écoutait Fabre d'Eglantine et faisait parler sans cesse son jeune et intéressant ami, Camille Desmoulins, dont l'esprit faisait ses délices. »

Tout le relief que Garat avait su donner au portrait a disparu, tous les contours ont été émoussés; la pensée, le style ont été comme émasculés.

La méthode historique de Thiers est la méthode narrative; sans renoncer à porter un jugement sur la Révolution, il veut avant tout la faire connaître, la faire aimer, et il en expose longuement, amoureusement les principales scènes. Les titres mêmes qu'il donne, à partir du tome III de la première édition, aux différentes parties de son récit, indiquent qu'il a voulu représenter une série de tableaux. Quel lien les rattache les uns aux autres, en dehors de l'ordre chronologique ? Un seul : l'adhésion de l'auteur à tous les régimes qui se succèdent, du 5 mai 1789 au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), adhésion si entière que l'on a pu reprocher à M. Thiers de n'avoir d'autre criterium de la moralité des actes politiques que le succès.

« Tant pis, dit-il, pour un gouvernement, quand on lui impute tout à crime. L'une de ses qualités indispensables, c'est d'avoir cette bonne renommée qui repousse l'injustice. Quand il l'a perdue et qu'on lui impute les torts des

autres et ceux mêmes de la fortune, il n'a plus la faculté de gouverner, et cette impuissance doit le condamner à se retirer. Le Directoire était usé, comme l'avait été le Comité de salut public, comme le fut depuis Napoléon lui-même. Toutes les accusations, dont le Directoire était l'objet, prouvaient non pas ses torts, mais sa caducité. »

S'il raconte la journée du 20 juin 1792, le défilé des 8,000 sectionnaires dans la salle de l'Assemblée législative et l'exhibition d'ignobles emblèmes devant les représentants de la nation, M. Thiers, au lieu de protester avec indignation contre la violation du « sanctuaire des lois, » se contente de déplorer, d'un ton détaché, que la raison ne suffise pas, en temps de discordes, à diriger les actions humaines. Décrivant l'invasion des Tuileries par le peuple, dans cette même journée du 20 juin, il signalera, lui monarchiste, le courage et le calme de Louis XVI, mais avec bien moins de chaleur que ne le feront plus tard des historiens nettement républicains, comme Louis Blanc ou Edgar Quinet, qui n'hésiteront pas, eux, à reconnaître que jamais le faible monarque ne fut plus roi que ce jour-là.

De même, dans le récit de la journée du 10 août, il prend bien facilement son parti de la nouvelle atteinte portée à la Constitution et à la loi, en même temps qu'à la royauté, et il se condamne ainsi à approuver désormais toutes les

insurrections, qu'elles soient dirigées contre les Girondins ou contre les Montagnards ; plus tard par les Directeurs contre les Conseils ou par ceux-ci contre les Directeurs. Ont-elles réussi : il est indulgent ; ont-elles échoué : il est sévère. Nulle part ce procédé n'est plus apparent que dans le jugement qu'il porte sur les Girondins, avec lesquels, ce semble, il avait tant d'affinités :

« La généreuse députation de la Gironde, épuisée pour avoir voulu venger Septembre, pour avoir voulu empêcher le 21 janvier, le Tribunal révolutionnaire et le Comité de salut public, expire lorsque *le danger plus grand a rendu la violence plus urgente et la modération moins admissible...*

Leur opposition a été dangereuse, leur indignation impolitique ; ils ont compromis la Révolution, la liberté et la France ; ils ont compromis même la modération en la défendant avec aigreur..... Cependant j'aurais voulu être impolitique comme eux, compromettre tout ce qu'ils avaient compromis, et mourir comme eux encore, parce qu'il n'est pas possible de laisser couler le sang sans résistance et sans indignation. »

L'éloge est grand ; mais, politiquement, la condamnation est formelle. Au-dessus des Girondins M. Thiers n'hésitera pas à mettre ceux des Montagnards *qui auront agi avec désintéressement.* Rencontre-t-il un de ces Montagnards, qui fut un ambitieux, un logicien sanguinaire, mais qui fut certainement désintéressé, il oublie ses prémisses,

et il se montre, pour la victime du 9 Thermidor, plus sévère que pour celles du 2 juin.

« Robespierre fut de la pire espèce des hommes. Un dévot sans passions, sans les vices auxquels elles exposent, mais sans le courage, la grandeur et la sensibilité qui les accompagnent ordinairement; un dévot ne vivant que de son orgueil et de sa croyance, se cachant au jour du danger, revenant se faire adorer après la victoire remportée par d'autres, est un des êtres les plus odieux qui aient dominé les hommes, et on dirait les plus vils, s'il n'avait eu une conviction forte et une intégrité reconnue. »

M. Thiers sera plus équitable, quand il appréciera l'œuvre collective de la Convention, et Robespierre recevra sa part des éloges accordés à la grande assemblée révolutionnaire, qu'il domina pendant la terrible année 1793-1794. Nous n'avons rapproché le jugement porté sur lui du jugement porté sur les Girondins, que pour signaler la contradiction qui les fausse tous deux.

Le tome VI de la première édition finit avec le récit du 9 thermidor. Deux volumes avaient paru en 1823, deux en 1824 et deux en 1825; les quatre derniers parurent en 1827. Ceux-ci comprennent donc la dernière année, un peu grise, de l'histoire de la Convention et l'histoire beaucoup moins dramatique du Directoire. M. Thiers, dans ces derniers livres, trace avec plus de largeur les portraits de

ses personnages. Les cinq premiers Directeurs Carnot, Barras, Laréveillère-Lépeaux, Letourneur et Rewbell sont étudiés avec complaisance, appréciés avec beaucoup de sûreté et de justesse. On sent que le jeune historien a reçu les confidences des contemporains de la grande époque, celles de Talleyrand en particulier. On s'aperçoit aussi qu'il a étudié avec passion les questions administratives, financières et militaires, traitées avec beaucoup plus d'ampleur et de détail que dans les premiers volumes. Le premier, peut-être, des historiens français, M. Thiers a su répandre, avec une vive lumière, un véritable charme sur des matières que tant d'autres ont considérées comme indignes d'eux.

C'est dans le huitième volume qu'est racontée l'immortelle campagne de 1796. M. Thiers, qui consacre d'ordinaire aux grandes opérations militaires une introduction assez brève, puis une narration détaillée, suivie d'une sorte d'épilogue ou de conclusion, résume ainsi la campagne d'Italie :

« Entré en Italie avec trente et quelques mille hommes, Bonaparte sépare d'abord les Piémontais des Autrichiens à Montenotte et Millesimo, achève de détruire les premiers à Mondovi, puis court après les seconds, passe devant eux le Pô à Plaisance, l'Adda à Lodi, s'empare de

la Lombardie, s'y arrête un instant, se remet bientôt en marche, trouve les Autrichiens renforcés sur le Mincio, et achève de les détruire à la bataille de Borghetto. Là, il saisit d'un coup d'œil le plan de ses opérations futures: c'est sur l'Adige qu'il doit s'établir, pour faire front aux Autrichiens; quant aux princes qui sont sur ses derrières, il se contentera de les contenir par des négociations et des menaces. On lui envoie une seconde armée, sous Würmser : il ne peut la battre qu'en se concentrant rapidement, et en frappant alternativement chacune de ses masses isolées ; en homme résolu, il sacrifie le blocus de Mantoue, écrase Würmser à Lonato, à Castiglione, et le rejette dans le Tyrol. Würmser est renforcé de nouveau, comme l'avait été Beaulieu ; Bonaparte le prévient dans le Tyrol, remonte l'Adige, culbute tout devant lui à Roveredo, se jette à travers la vallée de la Brenta, coupe Würmser qui croyait le couper lui-même, le terrasse à Bassano, et l'enferme dans Mantoue. C'est la seconde armée autrichieune, détruite après avoir été renforcée.

Bonaparte, toujours négociant, menaçant des bords de l'Adige, attend la troisième armée : elle est formidable. Elle arrive avant qu'il ait reçu des renforts, il est forcé de céder devant elle, il est réduit au désespoir, il va succomber, lorsqu'il trouve, au milieu d'un marais impraticable, deux digues débouchant dans les flancs de l'ennemi, et s'y jette avec une incroyable audace : il est vainqueur encore à Arcole.

Mais l'ennemi est arrêté, et n'est pas détruit ; il revient encore une fois, et plus puissant que la première. D'une part, il descend des montagnes ; de l'autre, il longe le Bas-Adige. Bonaparte découvre le seul point où les colonnes ennemies, circulant dans ces pays montagneux, peuvent se réunir, s'élance sur le célèbre plateau de Rivoli, et, de ce plateau, foudroie la principale armée d'Alvinzy ; puis, reprenant son vol vers le Bas-Adige,

enveloppe tout entière la colonne qui l'avait franchi. Sa dernière opération est la plus belle ; car ici, le bonheur est uni au génie. Ainsi, en dix mois, outre l'armée piémontaise, trois armées formidables, trois fois renforcées, avaient été détruites par une armée qui, forte de trente et quelques mille hommes, à l'entrée de la campagne, n'en avait guère reçu que vingt pour réparer ses pertes. Ainsi, cinquante-cinq mille Français avaient battu plus de deux cent mille Autrichiens, en avaient pris plus de quatre-vingt mille, tué ou blessé plus de vingt mille ; ils avaient livré onze batailles rangées, plus de soixante combats, passé plusieurs fleuves, en bravant les flots et les feux ennemis. Quand la guerre est une routine purement mécanique, consistant à pousser et à tuer l'ennemi qu'on a devant soi, elle est peu digne de l'histoire ; mais quand une de ces rencontres se présente, où l'on voit une masse d'hommes mue par une seule et vaste pensée, qui se développe au milieu des éclats de la foudre, avec autant de netteté que celle d'un Newton ou d'un Descartes, dans le silence du cabinet, alors le spectacle est digne du philosophe, autant que de l'homme d'État et du militaire : et si cette identification de la multitude avec un seul individu, qui produit la force à son plus haut degré, sert à protéger, à défendre une noble cause, celle de la Liberté. alors la scène devient aussi morale qu'elle est grande. »

Ce résumé si concis, si entraînant, ne donne pourtant qu'une idée insuffisante du puissant intérêt de la campagne d'Italie. Il semble que le jeune historien ait suivi toutes les opérations, qu'il ait été attaché à l'état-major du jeune général, qu'il ait reçu ses confidences, qu'il ait connu ses plans ; on dirait presque qu'il écrit sous sa

dictée. Il faut avoir assisté aux événements pour les retracer avec cette exactitude lumineuse ; il faut avoir vu les théâtres multiples et si divers de tant de batailles, de tant de combats, de tant d'engagements, pour les décrire avec ce relief qui les grave à tout jamais dans la mémoire. Ce n'est plus là de l'histoire-bataille, comme on dit dédaigneusement; c'est le plus vivant des drames, où jouent leur rôle, sous la direction d'un grand acteur, 50,000 héroïques comparses, qui, en quelques mois, recueillent assez de gloire pour immortaliser une vieille et déjà glorieuse nation. Nous avons vu bien d'autres campagnes, depuis lors, nous avons conquis bien d'autres drapeaux, ajouté bien d'autres noms à nos fastes militaires ; nous avons remporté des victoires qui nous ont donné des empires ou qui nous ont permis de signer des traités mémorables; il n'est rien de comparable, dans notre histoire militaire, ni peut-être dans aucune autre, à la campagne de 1796.

Le tome VIII, qui contient ce beau récit, qui renferme dans sa première partie le remarquable jugement sur l'œuvre définitive de la Convention, se termine par ce que Sainte-Beuve appelait si bien, en 1827, un éloquent épilogue, un hymne enivrant. Nous le reproduisons :

« Jours à jamais célèbres et à jamais regrettables pour nous ! à quelle époque notre patrie fut-elle plus belle et plus grande ? Les orages de la Révolution paraissaient calmés ; les murmures des partis retentissaient comme les derniers bruits de la tempête. On regardait ces restes d'agitation comme la vie même d'un État libre. Le commerce et les finances sortaient d'une crise épouvantable ; le sol entier, restitué à des mains industrieuses, allait être fécondé. Un gouvernement composé de bourgeois, nos égaux, régissait la République avec modération ; les meilleurs étaient appelés à leur succéder. Toutes les voix étaient libres. La France, au comble de la puissance, était maîtresse de tout le sol qui s'étend du Rhin aux Pyrénées, de la mer aux Alpes. La Hollande, l'Espagne, allaient unir leurs vaisseaux aux siens, et attaquer de concert le despotisme maritime. Elle était resplendissante d'une gloire immortelle. D'admirables armées faisaient flotter ses trois couleurs, à la face des rois qui avaient voulu l'anéantir.

Vingt héros, divers de caractère et de talent, pareils seulement par l'âge et le courage, conduisaient ses soldats à la victoire : Hoche, Kléber, Desaix, Marceau, Joubert, Masséna, Bonaparte, et une foule d'autres encore, s'avançaient ensemble. On pesait leurs mérites divers, mais aucun œil encore, si perçant qu'il pût être, ne voyait dans cette génération de héros les malheureux ou les coupables ; aucun œil ne voyait celui qui allait expirer à la fleur de l'âge, atteint d'un mal inconnu ; celui qui mourrait sous le poignard musulman ou sous le feu ennemi ; celui qui opprimerait la Liberté ; celui qui trahirait sa patrie : tous paraissaient grands, purs, heureux, pleins d'avenir ! Ce ne fut là qu'un moment ; mais il n'y a que des moments dans la vie des peuples, comme dans celle des individus. Nous allions retrouver l'opulence avec le repos. Quant à la Liberté et à la gloire, nous les avions !...

« Il faut, a dit un ancien, que la patrie soit non seule-

ment heureuse, mais suffisamment glorieuse. » Ce vœu était accompli : Français qui avons vu depuis notre liberté étouffée, notre patrie envahie, nos héros fusillés ou infidèles à leur gloire, n'oublions jamais ces jours immortels de liberté, de grandeur et d'espérance ! »

Ces lignes étaient écrites en 1827. Combien plus fondées seraient aujourd'hui ces plaintes, combien plus vifs ces regrets, après que de nouvelles fautes nous ont éloignés du but que nous étions si près d'atteindre, il y a un siècle, après que nous avons vu pour la seconde fois notre liberté étouffée et notre patrie envahie ! La liberté a pu renaître; puisse cette renaissance en présager une autre !

Les deux derniers volumes de la Révolution sont consacrés à l'histoire intérieure du Directoire, auquel M. Thiers a su le premier rendre justice, et à l'histoire extérieure de la France jusqu'au 18 Brumaire. Il faut retenir, avec le jugement trop indulgent porté sur le 18 Brumaire, la vive description de l'Egypte; mais ces brillants épisodes ne peuvent faire oublier les belles pages du huitième volume où le jeune historien, ce nous semble, a donné toute sa mesure. Il ne s'élèvera pas plus haut, dans sa grande épopée du Consulat et de l'Empire. A trente ans, il était en possession de

toutes ses connaissances, de tout son génie, et son œuvre en a reçu l'empreinte, en même temps qu'elle porte la marque d'une belle ardeur juvénile.

Cette œuvre a été bien critiquée et bien attaquée, depuis 65 ans qu'elle est livrée aux disputes des hommes. Elle a, on en convient, de nombreux défauts; elle pèche par la composition, par le plan qui n'est ni fortement ni simplement conçu; l'auteur, écrivant d'enthousiasme, n'y a pas apporté la recherche patiente de la vérité, ni l'étude attentive des sources que nous exigeons aujourd'hui de l'historien; il n'a pas été juge d'instruction d'abord, ensuite juge d'appel: il n'a été que l'avocat de la Révolution. Mais, en dépit de cette faute initiale, son histoire, qui a eu le mérite de venir la première (les *Considérations* de Madame de Staël, qui parurent en 1818, n'étaient, en effet, qu'un programme de philosophie), reste plus vraie qu'aucune de celles qui l'ont suivie. On peut reprendre en détail (et plusieurs historiens l'ont fait) le récit de chacune des grandes scènes de la Révolution: on y constatera des erreurs et des omissions. On peut étudier à la loupe chacun des portraits tracés par Thiers, on y trouvera des traits qu'il faudrait atténuer, d'autres qu'il faudrait accentuer. En somme, on ne parviendra pas à faire plus vrai dans l'en-

semble du récit, ni plus ressemblant dans les portraits. Les jugements sur la Constituante, sur la Législative, sur la Convention, sur le Directoire sont définitifs. Les bons et les mauvais résultats pesés, il faut en revenir à l'appréciation finale de M. Thiers. Sa théorie du succès a pu enlever de la hauteur et du sérieux à sa sentence; sa sympathie pour la Révolution ne l'a pas égaré; son adoration des âmes généreuses, comme il dit, l'a bien inspiré. Tel historien plus récent, autrement informé que lui, plus curieux des sources et des moindres documents, a fait plus savant et plus profond; il a fait certainement moins ressemblant, parce qu'il éprouvait moins de sympathie pour l'époque qu'il racontait. Or, faire vrai et ressemblant, n'est-ce point une grande partie de l'art de l'historien, comme du portraitiste ?

Reste l'accusation d'indulgence pour les crimes de la Révolution. Le 10 janvier 1826, Sainte-Beuve rendant compte, dans le *Globe*, des cinquième et sixième volumes de la *Révolution française*, qui comprennent la période du 2 juin 1793 au 9 thermidor (27 juillet 1794), montrait fort bien comment la tyrannie à l'intérieur et la victoire au dehors avaient pu marcher de front; comment le fanatisme héroïque des armées était lié au fanatisme brutal

des populaces; comment la même exaltation s'était appliquée à des situations différentes; comment chaque revers militaire réveillait de plus vives fureurs intestines. Parce qu'il indique cette action et cette réaction, l'historien excuse-t-il les sanglantes extravagances commises à l'intérieur ? En aucune façon. Il fait seulement la part des circonstances ; il montre que les conspirations au dedans et les défaites au dehors ayant produit la Terreur et la Dictature, Terreur et Dictature ont sauvé la France de l'invasion étrangère. Pouvait-on obtenir le même résultat par des moyens réguliers, avec un régime légal ? On peut répondre oui ou non à cette question, sans qu'il y ait plus de raisons pour l'affirmative que pour la négative. La France a échappé à la restauration de l'ancien régime ; la patrie a échappé à l'invasion étrangère et au démembrement : tel est le fait capital qui a entraîné la conviction de l'historien et déterminé son jugement définitif sur la Révolution française. Patriote avant tout, il a défendu la cause de la patrie, même quand cette cause était remise à des mains souillées ou sanglantes. Telle est la véritable originalité et la moralité de son œuvre.

Cette œuvre était due à un jeune homme de

moins de 30 ans, qui avait donné cette grande publication comme en se jouant, en continuant sa collaboration à plusieurs recueils, sans négliger aucune relation utile ou agréable, sans renoncer à aucun sport, comme nous dirions aujourd'hui, montant à cheval, conduisant son cabriolet, faisant des armes, tirant le pistolet, se répandant, se multipliant avec une pétulance contenue, une espièglerie toujours maintenue dans de justes limites, sachant déjà, comme il le dira plus tard, tout prendre au sérieux, rien au tragique, ni au comique.

Il est intéressant de présenter un portrait de M. Thiers tracé, à ce moment, par un de ses plus illustres contemporains.

Lamartine, sans connaître encore le jeune historien, disait qu'il avait du goût pour lui, « comme on a des préférences dans le camp ennemi. » De son côté, M. Thiers, qui estimait moins la poésie que la guerre, la diplomatie ou les affaires, avait pourtant écrit, dans le *National*, un compte rendu flatteur des *Harmonies*. Un ami commun, M. Auguste Bernard, les invita à dîner chez Véry, au Palais-Royal. Lamartine, peu de temps après, écrivit les lignes qui suivent : il n'en est pas qui nous fassent mieux connaître le sage, le savant

et très brillant jeune homme, auquel était réservé un si prodigieux avenir.

« Je vis un petit homme taillé en force par la nature, dispos, d'aplomb sur tous ses membres, comme s'il eût été toujours prêt à l'action, la tête bien en équilibre sur le cou, le front pétri d'aptitudes diverses, les yeux doux, la bouche ferme, le sourire fin, la main courte, mais bien tendue et bien ouverte, comme ceux qui, selon l'expression plébéienne, ont le cœur sur la main.

« L'esprit était comme le corps, d'aplomb sur toutes ses faces, robuste et dispos. Peut-être, comme un homme du Midi, avait-il un sentiment un peu trop en saillie de ses forces. Il parlait le premier, il parlait le dernier, il écoutait peu les répliques; mais il parlait avec une justesse, une audace, une fécondité d'idées qui lui faisaient pardonner la volubilité de ses lèvres... c'étaient l'esprit et le cœur qui causaient. Nous avions en vain exclu la politique de l'entretien: elle rentrait par la fenêtre ouverte. Il s'abandonna au courant du jour; il jugea sans haine, mais avec une sévérité tempérée seulement par égards pour moi, la situation de Charles X et celle du duc d'Orléans, dont il me montrait de la main les fenêtres, de l'autre côté du jardin. On voyait qu'en secouant le vieux trône, il tenait déjà une monarchie en réserve dans le Palais des révolutions. Il semblait l'évoquer du geste, dans la certitude anticipée de la gouverner, mais sans prévoir qu'il contribuerait également à la perdre. Il y avait assez de salpêtre dans cette nature pour faire sauter dix gouvernements. Ce qui me frappa surtout, et oserai-je le dire, ce qui me convainquit de l'immense supériorité de ce jeune homme sur toutes les médiocrités de l'opposition aux Bourbons, c'est le mépris de son propre parti, vertu de vieillesse, à laquelle on arrive ordinairement avec les années, mais qu'il professait

hautement, avant l'âge, par la seule justesse et par la seule fierté de son esprit.

« Je sortis plus convaincu que jamais de la perte de la Restauration, puisque la Providence lui avait suscité un tel ennemi ; mais je sortis en même temps charmé d'avoir rencontré un ennemi digne d'être combattu, un esprit brave et résolu dans une légion d'hommes de parti médiocres... »

Retenez un seul trait de ce beau portrait. « Ce qui me frappa surtout dans ce jeune homme, dit Lamartine, c'est le mépris de son propre parti. » Et, en effet, nous verrons M. Thiers combattre, au lendemain de 1830, quelques-uns de ses compagnons de lutte de la Restauration ; se rapprocher, au lendemain de 1848, des légitimistes, ses adversaires de la monarchie de Juillet, et faire cause commune, au lendemain de 1870, avec les républicains, ses adversaires de tous les temps. Même avant d'avoir touché au pouvoir, il croyait « qu'un parti au pouvoir, c'est la foudre aux mains d'un enfant. »

CHAPITRE III

LE MINISTRE. — LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.

(1830-1840)

De 1830 à 1840, pendant les dix années qui s'écoulent entre la révolution de Juillet et la constitution du Cabinet du 29 octobre, M. Thiers n'a, pour ainsi dire, pas cessé d'appartenir au gouvernement. Conseiller d'Etat, sous-secrétaire d'Etat, ministre aux trois départements de l'intérieur, des travaux publics, des affaires étrangères, président du Conseil, il a défendu, par la parole et par les actes, l'ordre de choses qu'il avait contribué à fonder. Rejeté, pendant de courts intervalles, sur les bancs du centre gauche dynastique, par les vicissitudes parlementaires, il a aidé encore la monarchie de Juillet de ses conseils, de sa parole, de son influence sur les représentants de cette bourgeoisie libérale qu'il avait portée au pouvoir en 1830.

Rappeler ses actes pendant cette période de sa vie, ce serait refaire l'histoire de la première

et de la meilleure partie du règne de Louis-Philippe. Dans une biographie rapide, comme celle-ci, il convient plutôt de passer en revue ses principaux discours et de montrer surtout l'orateur, à travers lequel l'homme d'Etat apparaîtra suffisamment.

Journaliste brillant et particulièrement redoutable dans l'opposition, écrivain plein de ressources, d'une imagination vive, réglée par des connaissances étendues, apologiste plutôt qu'historien impartial de la Révolution française : tel était M. Thiers avant les journées de Juillet.

Ces journées avaient montré que l'homme d'étude pouvait être au besoin un homme d'action ; mais rien encore, sauf peut-être ses conversations avec les hommes politiques les plus réputés d'alors, n'indiquait qu'il dût se lancer dans la politique militante, et prétendre légitimement à la direction des affaires de son pays. Etait-il orateur ? Avait-il ce don de la parole, indispensable pour grouper une majorité ? Nul encore ne le savait. Etait-il un caractère ? avait-il la fermeté voulue pour discipliner une ou deux centaines d'hommes, considérables par l'intelligence ou par la fortune, pour les faire concourir à une œuvre commune ? Tout le monde l'ignorait. Avait-il des

convictions assez arrêtées, des principes assez fixes pour n'être pas le jouet des partis et des ambitions opposées ? On pouvait se le demander. Causeur aimable, charmeur, moins puissant pourtant par la parole que par la plume avant la révolution ; habile homme et homme de décision prompte pendant les « trois glorieuses » : tel avait été M. Thiers. Nul n'eût pu prévoir, à cette époque, l'avenir de ce jeune homme de 32 ans ; lui-même ne le soupçonnait certainement pas. On n'allait pas tarder à être fixé.

M. Guizot, ministre de l'intérieur dans le Cabinet du 9 août 1830, nomma M. Thiers membre d'une commission chargée d'étudier les réformes à introduire dans la loi électorale. Ce fut sa première fonction quasi-officielle. Peu après, il fut attaché, avec le titre de conseiller d'Etat et de commissaire du gouvernement, à son premier maître, à l'un des hommes qu'il admirait le plus, au baron Louis, ministre des finances.

Quand M. Louis se retira, il désigna au roi M. Thiers, comme le plus capable de lui succéder. Le roi fit appeler le jeune conseiller d'Etat et l'accueillit par ces mots : « Etes-vous ambitieux, M. Thiers ? » Certes il l'était et il ne le cacha pas à

Louis-Philippe, mais d'une ambition légitime et peu pressée d'arriver, parce qu'elle était sûre de l'avenir. M. Thiers refusa le portefeuille des finances, qui fut donné à M. Laffitte.

Elu député par le collège électoral de la ville d'Aix, et nommé sous-secrétaire d'Etat des finances, dans le ministère du 2 novembre, auquel M. Laffitte donna son nom, M. Thiers prit pour la première fois la parole, devant la Chambre des 221, le 23 novembre 1830, sur le règlement du budget de 1828. Son discours, portant sur une question d'ordre secondaire, ne fut pas remarqué. Celui du 11 mars 1831, sur la création de 200,000,000 d'obligations du trésor et l'aliénation de 300,000 hectares de bois, n'eut pas beaucoup plus de succès. La taille exiguë de l'orateur, son accent provençal, l'aisance même de ses manières, si complète qu'elle semblait affectée, étaient loin de lui attirer les sympathies de tous ses auditeurs. D'ailleurs sa situation officielle, à côté et au-dessous de M. Laffitte, dont la direction était flottante et inactive, gênait peut-être sa personnalité. Son premier succès date du jour où il parla comme simple député : il avait donné sa démission, avec M. Laffitte, le 13 mars 1831 ; il monta pourtant à la tribune, le 5 avril suivant, pour dé-

fendre le projet de budget que M. Laffitte avait préparé. Il fut clair, pressant, compétent, et surtout il sut relever la discussion, en quittant le terrain des finances pour celui de la politique, en montrant, comme il devait le faire si souvent dans la suite, qu'une bonne politique est la condition indispensable d'une bonne gestion financière. L'improvisation du 5 avril classait M. Thiers, non pas peut-être parmi les orateurs, tout au moins parmi les hommes de gouvernement sachant manier, avec une singulière dextérité, la langue des affaires. L'orateur ne se révéla que cinq mois plus tard, le 20 septembre 1831, dans un discours sur la politique extérieure, que M. Thiers prononça comme député, en réponse à une interpellation de la gauche. Ce fut un véritable discours ministre, par lequel M. Thiers vint au secours du ministre des affaires étrangères, qui était alors le général Sébastiani, et du président du Conseil, Casimir Périer, dont le jeune député du centre soutint énergiquement la politique, avant d'être appelé à la continuer lui-même. Il combattit, avec un bon sens souverain, les idées chimériques de la gauche républicaine, démontrant, avec la dernière évidence, que la France ne pouvait ni venir en aide à la Pologne insurgée contre la Russie, ni inaugurer

en Europe une politique révolutionnaire qui aurait réveillé contre elle toutes les haines monarchiques. Notre armée portée à 400,000 hommes, l'indépendance assurée à la Belgique, les Autrichiens écartés de l'Italie : ces résultats obtenus, sans que le sang eût coulé, répondaient assez aux critiques de l'opposition.

Trois jours après, le 23 septembre 1831, M. Thiers, répondant à une nouvelle interpellation, prouva que les reproches adressés au gouvernement pour sa politique intérieure n'étaient pas mieux fondés que ceux qui avaient été dirigés contre sa politique extérieure. En terminant ce second discours, accueilli avec les mêmes applaudissements que celui du 20 septembre, M. Thiers expliqua en peu de mots le caractère de son intervention dans les deux interpellations. S'il soutenait les collègues de Casimir Périer, c'est parce qu'il s'était rencontré avec eux dans un même amour de l'ordre ; s'il restait dans la majorité, c'est parce qu'il souhaitait que cette majorité aidât le gouvernement de Juillet à faire entrer la France dans la voie tranquille des perfectionnements et du progrès. Son adhésion à la politique générale du Cabinet ne l'empêchait pas, du reste, de conserver des opinions particulières sur des

points de haute importance, comme la constitution de la pairie, et de se prononcer, contre Casimir Périer, pour l'hérédité. Le sentiment de M. Thiers sur cette question, exprimé par lui dans la séance du 3 octobre 1831, non sans quelque courage, ne fut pas partagé par la majorité de la Chambre. M. Thiers, dans cette circonstance, pensait trop à l'Angleterre, pas assez à la France, où le sentiment de l'égalité est trop vif et trop jaloux pour admettre l'hérédité d'un privilège politique.

M. Thiers se retrouva dans le camp de la majorité et du gouvernement pour repousser (le 23 octobre), comme impolitique et inutile, la proposition du général Lamarque sur la mobilisation de la garde nationale. C'était la première fois qu'il prenait la parole sur une question d'organisation militaire : il la traita avec une hauteur singulière; il osa déclarer que la monarchie de Juillet offrait à la France d'autres perspectives et une autre gloire que celle des armes : la gloire des institutions libres et de la paix.

Cette année 1831, si féconde pour M. Thiers, fut couronnée, le 31 octobre, par un discours sur le budget des dépenses de 1832. Ce discours, ou plutôt ce rapport verbal, est un modèle du genre,

un chef-d'œuvre de clarté et de bon sens : jamais la langue financière n'a été parlée par un homme plus compétent, ni mieux mise à la portée des mains doctes en matière de budget; jamais les chiffres n'ont eu plus de cette éloquence qu'on leur a souvent attribuée.

Il faudrait citer non seulement ce rapport, mais les discours qui le suivent et le complètent: du 23 janvier 1832, en réponse aux orateurs qui avaient critiqué les propositions de la Commission et de son rapporteur; du 26 janvier sur l'amortissement; du 2 février sur la revision des pensions à la charge du trésor, pour avoir toute la doctrine financière de M. Thiers. Ne pouvant entrer dans ce détail, nous puiserons dans le rapport du 31 décembre un certain nombre de vues sur toutes les parties de l'administration de la France, marquées au coin du bon sens et qui ont, presque toutes, le mérite d'être restées vraies, à soixante ans de distance.

Une commission du budget, d'après M. Thiers, doit éviter deux écueils : elle ne doit être ni timide, ni désorganisatrice. Si elle veut améliorer sans bouleverser, elle doit procéder avec une grande mesure. *Erudimini.* Opérer toutes les réductions qui semblent praticables, mais s'arrêter

dès que l'on risque de compromettre le service : telle doit être la règle invariable.

M. Thiers estimait que la magistrature ayant besoin, par-dessus tout, d'indépendance, il n'était pas nécessaire que les traitements des magistrats fussent très élevés. Par la modicité des appointements, on éloigne les jeunes gens non pourvus d'un certain patrimoine; les autres, riches et propriétaires, sont les meilleurs juges de la richesse et de la propriété d'autrui. C'est, on le voit, le contraire de la thèse démocratique. Dès 1832, le rapporteur et la commission du budget proposaient la diminution du nombre des cours royales et recommandaient cette réforme parce qu'elle tendait, non à rabaisser les emplois, mais à supprimer ceux qui étaient inutiles: nous l'attendons encore.

Sur les rapports de l'Etat et du clergé, M. Thiers s'exprimait ainsi :

« Le clergé, *tant qu'il sera fidèle aux lois*, devra trouver appui et protection. Il devra de plus conserver l'existence que les convenances et les habitudes prises lui ont jusqu'ici assurée. On ne lui demande pour cela que de rester étranger aux opinions politiques qui divisent si tristement le monde et de n'intervenir que pour prêcher à tous une morale pure et des doctrines consolantes et pacifiques; ces conditions sont celles que tout gouvernement doit faire avec lui; tant qu'il les acceptera, le gouvernement doit aussi remplir ses engagements ».

M. Thiers, était un partisan résolu de la politique dite concordataire, bien avant d'avoir raconté l'histoire et exposé les avantages du Concordat. Ajoutons que, dans son rapport, il exprimait le vœu que le nombre des sièges épiscopaux fût maintenu dans les limites fixées en 1802.

Au budget de l'Instruction publique les réductions opérées portèrent sur le Conseil de l'Instruction publique, sur les inspecteurs généraux et sur les bourses. M. Thiers justifia la réduction opérée sur les bourses en déclarant que l'Etat devait à tout le monde l'instruction primaire et à bien peu de monde l'instruction élevée des collèges. Il ne doit celle-ci, ajoutait-il, qu'aux fils de quelques militaires et employés qui sont restés pauvres en le servant. N'est-il pas piquant de rapprocher cette opinion de M. Thiers de celle qu'exprimait l'empereur Frédéric III, le surlendemain de son avènement, dans le rescrit qu'il adressait (12 mars 1888) à M. de Bismarck ? « Une éducation plus haute doit être rendue accessible à des couches de plus en plus étendues ; mais on devra éviter qu'une demi-instruction ne vienne à créer de graves dangers, qu'elle ne fasse naître des prétentions d'existence que les forces économiques de la nation ne sauraient satisfaire. »

La Commission de 1832 et son rapporteur s'élevaient contre le système de travaux publics qui consiste à entreprendre une foule de monuments à la fois, à ne faire que des efforts insuffisants pour leur achèvement, et à accroître les dépenses de construction de toutes les dépenses de détérioration ou de changement de plans.

Dans l'administration préfectorale, M. Thiers pensait que l'on pouvait supprimer la dépense des secrétaires généraux, la garde des archives et la signature des expéditions pouvant être confiées à l'un des conseillers de préfecture. Il estimait également que l'on pouvait réduire le nombre des conseillers de préfecture.

On affirmait il y a 60 ans, on répète tous les jours que l'administration française fourmille d'abus, que les sinécures y sont nombreuses, que le gouvernement n'y est pas à bon marché. M. Thiers faisait bonne justice de ces exagérations. Il prétendait qu'après une Révolution comme celle de 1789, après un administrateur comme Napoléon, qui a manié le pays pendant quinze ans, après quinze autres années de parlementarisme et de contrôle, il n'y a plus de ces gros abus, de ces évidentes sinécures qu'on détruit en une session.

Et il ajoutait : « Il reste non plus à détruire, il reste à simplifier » ; œuvre savante et lente, qu'un gouvernement non contesté dans son principe et sûr de l'avenir peut entreprendre, que des Chambres sont incapables d'exécuter.

A chaque instant, d'un mot, d'une phrase précise et nette, M. Thiers réfute une erreur économique ou financière. Il répond à ceux qui réclament la gratuité des fonctions publiques : « Il n'y a que l'aristocratie qui fasse gratuitement les choses ; quand on ne veut pas être dans ses mains, il faut consentir à payer les services. » Il dit à ceux qui exagèrent les avantages de l'amortissement : « Il ne faut pas qu'un Etat paye toute sa dette, mais il faut qu'il la maintienne dans de justes limites et ne la laisse pas parvenir à des proportions embarrassantes et qui gênent ses mouvements..... Il faut payer pendant la paix, pour pouvoir dépenser pendant la guerre. » M. Thiers résume ainsi les causes de ruine pour un peuple : le défaut d'ordre dans les finances et les entreprises folles. Il ne dira pas autre chose en 1870.

Dans les deux discours qu'il prononça, le 6 et le 9 mars 1832, M. Thiers soutint encore le Cabinet : le 6 mars, il défendit sa politique extérieure ; le 9 mars, il s'unit à lui pour empêcher la Chambre

de réduire les appointements de nos représentants à l'étranger.

De graves événements s'accomplirent durant les sept mois qui s'écoulèrent de mars à octobre 1832. La mort de Casimir Périer (26 mai) n'avait entraîné qu'un remaniement peu important dans le Cabinet; l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin à Paris, la prise d'armes des légitimistes en Vendée avaient amené, sous la présidence du maréchal Soult, la constitution du Cabinet du 11 octobre, dans lequel M. Guizot prit l'instruction publique et M. Thiers l'intérieur. C'est le ministre de l'intérieur qui, le 29 novembre, dans la discussion de l'adresse, exposa la politique du nouveau Cabinet, politique libérale mais ferme, qui devait s'efforcer, en combattant avec la même impartialité les violences de droite et celles de gauche, d'assurer à la France les bienfaits de la révolution de Juillet, c'est-à-dire la paix, l'ordre et la liberté, par la pratique loyale du régime parlementaire.

Le ministère du 11 octobre 1832, qui ne fut que le ministère du 13 mars continué, a été le vrai fondateur de la monarchie de Juillet.

Le 1er janvier 1833, M. Thiers avait abandonné le portefeuille de l'intérieur, cédé à M. d'Argout,

pour celui du commerce. La direction des ponts et chaussées et celle de l'administration communale et départementale restaient rattachées au commerce. Quant à M. Thiers, qu'il fût à la tête du commerce ou de l'intérieur, il n'en restait pas moins l'orateur du Cabinet, son vrai porte-parole : c'est à ce titre qu'il dut, le 5 janvier, justifier l'arrestation et la captivité de la duchesse de Berry. Mais c'est moins dans le discours du 5 janvier que dans une lettre adressée par lui au préfet de Nantes, et dans un entretien particulier avec M. Berryer, qu'il faut chercher la vraie pensée de M. Thiers sur ce gros incident et son opinion sur la duchesse de Berry.

Il écrivait au préfet de Nantes :

« Nous voulons prendre le duc d'Enghien, mais nous ne voulons pas le fusiller ; nous n'avons pas assez de gloire pour cela et, si nous l'avions, nous ne la souillerions pas. »

Il disait à M. Berryer en lui montrant son portefeuille :

« Mon cher collègue, voici un portefeuille où il y a de quoi faire condamner à mort tous les légitimistes insurgés en Vendée..... Frapper les chefs, je le pouvais : leur condamnation est là, signée de leur main. Il s'est trouvé un autre moyen, moins tragique, moins cruel : prendre une femme plutôt que d'envoyer à la mort 30 ou 40 per-

sonnes peut-être. Je n'ai pas hésité : pour sauver les hommes j'ai pris la femme. L'histoire m'en tiendra compte, et j'espère que vous-même, oui, vous, vous ne me blâmerez pas. »

Comme ministre du commerce et des travaux publics, chargé de la direction communale et départementale, M. Thiers fit voter la loi sur l'organisation des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement (16 janvier 1833), la loi sur les attributions municipales (6 et 7 mai), et surtout le projet de loi affectant une somme de 100 millions à l'achèvement des travaux de Paris. A l'appui de cette dernière loi, M. Thiers prononça, en réponse à M. Arago, les deux discours du 30 et du 31 mai, qui firent une vive impression sur la Chambre et qui entraînèrent l'adoption du projet. Le crédit de 100 millions servit à achever ou à restaurer l'Arc de Triomphe, la Madeleine, le palais du quai d'Orsay, le Panthéon, la basilique de Saint-Denis, l'Ecole des Beaux-Arts, le Collège de France, le Muséum ; à mener à bonne fin la construction de nombreux canaux ; à compléter le système des routes royales, celui des phares, et à faire les études nécessaires à l'établissement des premiers chemins de fer. Sans négliger aucun de ces grands travaux, M. Thiers se préoccupa sur-

tout de ceux qui devaient transformer Paris ; il les suivit de près, se faisant conduire sur les chantiers, surveillant ouvriers, contre-maîtres et architectes, et témoignant, par des observations pleines de justesse, par des rectifications fréquentes, de sa compétence universelle, du souci constant d'employer utilement les ressources de l'Etat, et du vif intérêt, à la fois patriotique et artistique, qu'il portait aux embellissements de la capitale.

Ces soins remplirent la fin de l'année 1833. Dès le début de l'année suivante, le 4 janvier, M. Thiers remontait sur la brèche pour répondre, dans la discussion de l'Adresse, à Odilon Barrot, qui avait reproché au Cabinet de n'être pas homogène et de ne pas provoquer des mesures largement libérales, comme l'extension du droit électoral en faveur des capacités. Sur ce dernier point M. Thiers répondit, assez faiblement, il faut l'avouer, d'une part, que le nombre des électeurs semblait suffisant, puisque tout le monde ne se rendait pas au scrutin ; d'autre part, que l'on pourrait étendre ce nombre, quand l'éducation politique du pays aurait fait plus de progrès. Quant au système du gouvernement, il le qualifia d'un mot : « le système de la modération en toute chose ». Enfin, en réponse à ceux qui prétendaient qu'il avait oublié les principes défendus par lui

dans l'histoire de la Révolution, et atténué les passages où il célébrait la démocratie, il dit avec une légitime fierté :

« Je suis peut-être le seul écrivain, arrivé au gouvernement, qui ait consenti à laisser imprimer quatre fois un livre qu'il avait écrit lorsqu'il était dans l'opposition et qui n'a pas voulu qu'une seule ligne fût changée. Il est publié tel qu'il a été écrit, et je demande à être jugé sur ce texte inaltérable, que je ne changerai jamais, parce qu'il est l'expression de ma conviction profonde. »

Du 4 janvier au 5 avril, M. Thiers intervint activement dans les discussions sur les attributions des maires, sur les attributions des conseils municipaux et sur le droit d'association, et se montra, comme toujours, le ferme défenseur des droits de l'Etat; il prit aussi la parole sur les affaires étrangères, bien que le portefeuille de ce département fût aux mains du duc de Broglie.

Après le 5 avril 1834, quand le Cabinet eut été modifié par la nomination de l'amiral de Rigny aux affaires étrangères, M. Thiers, redevenu ministre de l'intérieur, avec les travaux publics et l'administration communale et départementale, dut suppléer à l'inexpérience de l'amiral et répondre à une interpellation de MM. Mauguin et Demarçay sur les affaires étrangères, le 9 avril. Un mois après, le 6 mai, c'était à propos d'une

subvention aux théâtres qu'il répondait à M. Charlemagne, pour défendre le décret de 1806 et la censure, dont le maintien pouvait seul, à son avis, empêcher la représentation de pièces licencieuses ou dangereuses pour la tranquillité publique.

Dans la demande de supplément de crédit formée par le ministre de la guerre, le 12 mai, pour maintenir l'effectif de l'armée au chiffre de 360,000 hommes, c'est toujours M. Thiers qui supporte le poids de la discussion et qui justifie la vigueur avec laquelle les troubles de Lyon et de Paris (avril) ont été réprimés. C'est dans le discours du 12 mai que M. Thiers prononça ces belles paroles, qu'il aurait pu redire en 1871 :

« Il est des vérités qu'il faut courageusement établir : la patrie n'est pas seulement dans ce qu'on appelle le territoire en deçà du Rhin et des Alpes ; la patrie est dans l'ordre public, dans les lois, dans les institutions, dans le maintien de la tranquillité publique ; on défend sa patrie en défendant les lois, tout aussi bien et avec autant d'honneur qu'en défendant le sol, sur le Rhin ou aux Pyrénées. »

On sait que pendant les journées d'avril, à Paris, il avait payé de sa personne, avec un rare courage : un jeune auditeur au Conseil d'Etat était tombé à ses côtés, percé de balles.

C'est au lendemain de scènes comme celles de

Lyon et de Paris, que M. Thiers, malgré ses affinités avec les libéraux de gauche, leur arrachait brusquement leurs illusions et leur montrait, par des exemples empruntés au passé, que la république, au nom de laquelle eurent lieu toutes les insurrections des dix premières années, sous le règne de Louis-Philippe, était condamnée à rester clémente et méprisée, ou à devenir violente et sanguinaire. Cette réponse, toujours applaudie, ne dissipait malheureusement pas le grave malentendu de 1830, malentendu qui subsista pendant tout le règne de Louis-Philippe. La révolution de 1830, à laquelle tout le pays avait adhéré, sinon contribué, ne profita qu'au pays légal. Gouvernement d'opinion, la monarchie de Juillet reposait, comme la Restauration, sur une base électorale trop étroite : elle fut renversée tout aussi facilement.

Les crises et les changements ministériels se succèdent, pendant l'année 1834. La présidence du Conseil passe, tour à tour, des mains du maréchal Soult à celles du maréchal Clausel et du maréchal Mortier ; mais M. Thiers conserve son poste, et, dans le Cabinet du 10 novembre, il est à peu près le seul orateur du gouvernement. Le 5 et le 6 septembre, en réponse à un ami du ministère, il

explique la nature de la crise ministérielle de novembre et, s'élevant plus haut, affirmant une fois de plus ses sympathies pour la Révolution de 1789, dont la Révolution de 1830 n'est que la conséquence et le développement, il donne toute la théorie du *gouvernement de résistance* dont il se proclame énergiquement le champion. La Chambre, qui venait d'être renouvelée, approuva sa politique par 184 voix contre 117.

C'est surtout quand il improvisait ses discours, pour répondre aux attaques des légitimistes ou des républicains contre le principe de la monarchie de Juillet, que M. Thiers atteignait la haute éloquence. Il parlait alors avec une fougue, une chaleur, un éclat qui ravissaient même les applaudissements de ses adversaires politiques. Le 31 septembre 1834, il releva une attaque de Berryer contre le gouvernement établi avec une vigueur qui lui valut l'un de ses plus beaux succès oratoires.

L'année 1834 nous semble être le point culminant dans la carrière de M. Thiers. Aucun succès, aucune gloire ne lui ont manqué. A 37 ans, il est le conseiller le plus influent de la Couronne, le guide respecté de la Chambre ; son ascendant comme chef de la majorité, son prestige comme

orateur ont été sans cesse grandissant. L'Académie française a reçu dans son sein, durant ce mois de décembre 1834, l'historien de la Révolution, le publiciste du *National*, qu'elle avait élu dès l'année 1833. Qu'il vienne à disparaître en ce moment, et il laissera le souvenir de l'un des Français qui ont exercé sur leur siècle la plus profonde influence. Heureusement, il n'est encore qu'au début de sa carrière; l'avenir lui réserve, avec bien des déboires et des douleurs, une gloire plus grande encore.

Le maréchal Mortier avait donné sa démission de président du Conseil ; le maréchal Maison l'avait remplacé à la guerre, et le duc de Broglie à la tête du Cabinet du 12 mars, dans lequel furent maintenus M. Guizot à l'instruction publique et M. Thiers à l'intérieur. Celui-ci, dès le 14 mars, en réponse à une question de M. Sauzet, définissait la politique du Cabinet, cette politique ennemie de tous les excès, la politique du *juste milieu*, en ajoutant que la France était *juste milieu*, comme on a dit, à une autre époque, qu'elle était *centre gauche*.

Le 6 avril, en réponse à une demande d'indemnité pour les victimes de l'insurrection lyonnaise, M. Thiers fut forcé de revenir sur les faits douloureux de l'année précédente : il le fit avec la

même tristesse, avec la même dignité qu'en 1834 ; et il présenta cette noble apologie des soldats qui avaient participé à la répression de l'émeute :

« Qu'on lance des soldats en masse, avec des généraux à leur tête et les enseignes déployées, contre des Autrichiens ou des Russes : leur courage ne peut être douteux ; mais dans les rues, où vous n'avez pas votre ennemi en face, où la victoire même ne sauve pas de la mort, où l'on sait que la gloire du triomphe sera ternie par les calomnies des partis, je dis qu'il y a dans ce genre de combats un courage héroïque, et qu'il faut d'autant plus le louer, qu'il y a un devoir pénible à remplir. »

Trois jours après, le 9 avril, M. Thiers lançait cette apostrophe indignée à un revenant de la Restauration, au duc de Fitz-James, ardent légitimiste :

« Vous avez eu quinze ans de paix, le plus grand bienfait que la Providence puisse dispenser à une nation, et vous les avez consacrés à satisfaire des passions individuelles. Et je vous dirai, quoiqu'il m'en coûte de rappeler de pareils souvenirs, je vous dirai que vous avez peut-être le droit de nous donner des conseils, car tout député a ce droit ; mais faites-le comme député, ne le faites pas au nom du passé ; car, je le répète, un gouvernement qui a, sur sa tête, le sang de nos plus illustres généraux et, dans sa poche, le milliard de l'indemnité, n'a de leçons et de reproches à adresser à personne. »

La fin de l'année 1835 fut signalée par la pré-

sentation d'une loi concernant le jury, les poursuites devant les cours d'assises et les délits de presse. Le criminel attentat de Fieschi (28 juillet), qui coûta la vie à quatorze personnes, qui en blessa grièvement plus de trente, avait obligé le gouvernement à présenter ces lois. M. Thiers les défendit vigoureusement. Elles lui ont été souvent reprochées : il n'a jamais regretté d'avoir atteint par elles la milice obscure d'hommes pervers et fanatiques, toujours prêts à la révolte ou au parricide politique ; d'avoir imposé à tous le respect de la Charte et de la royauté.

Le 4 février 1836, le Cabinet ayant succombé, sur une question financière, M. Thiers fut chargé de constituer un ministère. Le 22 février, il prenait la présidence du Conseil avec le portefeuille des affaires étrangères et s'adjoignait, comme collègues, MM. d'Argout, Maison, Duperré, Sauzet, Montalivet, Passy et Pelet de la Lozère. M. Thiers, à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs, résuma ainsi le programme de la nouvelle administration et le sien :

« Je suis ce que j'étais, ami fidèle et dévoué de la révolution de Juillet, mais convaincu aussi de cette vieille vérité que, pour sauver une révolution, il faut la préserver de ses excès.

Le Cabinet présidé par M. Thiers, Cabinet d'apaisement et de conciliation, dura un peu plus de six mois, du 22 février au 6 septembre 1836. Durant cette période, M. Thiers prononça seize grands discours, sur tous les sujets de politique intérieure et extérieure.

Nous indiquerons seulement les titres de ces discours, pour montrer quelle activité déployait le nouveau président du Conseil : conversion de rentes, loi de douanes, responsabilité des ministres et agents du pouvoir, achèvement des monuments de la capitale, subvention aux théâtres, alliance anglaise, affaires étrangères, budget de l'Algérie, budget du ministère des finances, etc.

Dans cette longue suite de harangues, il faut citer un passage extrait du discours du 15 avril 1836 (loi de douanes), où M. Thiers se justifie, en ces termes, du reproche de timidité :

« Sauf à être accusé d'être un esprit timide (j'ai déjà bravé le reproche bien des fois, j'aurai, je l'espère, à le braver encore dans ma vie), je dirai que ce qui s'est fait partout et toujours n'est assurément ni une erreur de savants, ni une chose qu'il faille modifier, mais une chose réelle. Ce qui s'est toujours fait a toujours pour soi une suffisante vérité. »

Sans doute ; mais cette théorie n'est-elle pas la négation du progrès ? Et ceux que l'on a appelés

les *conservateurs-bornes*, ne pouvaient-ils s'abriter derrière elle, pour se refuser à tout pas en avant, pour s'immobiliser dans la routine?

Poussant jusqu'au bout sa théorie, M. Thiers aurait pu se refuser à l'établissement des chemins de fer ; et ses adversaires n'ont pas manqué de dire qu'il s'y était toujours montré hostile. M. Thiers était un esprit trop avisé pour commettre cette erreur. Dans son discours du 21 avril, sur l'introduction des rails étrangers, il a justement professé l'opinion contraire à celle qu'on lui a prêtée.

« Nier, disait-il, que, pour l'avenir de l'humanité, ce soit une découverte immense et à placer à côté des plus grandes découvertes, serait nier l'évidence. Il est incontestable que, dans l'avenir, les chemins de fer sont appelés à un développement immense. »

Six ans plus tard, le 10 mai 1842, M. Thiers, redevenu membre de l'opposition, se montrait un peu moins affirmatif ; il se défendait d'avoir partagé l'engouement général pour les chemins de fer, se demandait s'ils rendraient de grands services en temps de guerre, et exprimait la crainte que les paysans s'en servissent moins que les ouvriers. Ces paroles, que les adversaires de M. Thiers ont seules reproduites, quand ils ont

reproché à M. Thiers d'avoir méconnu tous les faits civilisateurs de notre temps, n'infirmaient pourtant pas celles de 1836.

En prédisant le développement des voies ferrées, Thiers était prophète ; il l'était encore quand il annonçait, le 9 juin 1836, le développement colonial de l'Algérie ; il était, en outre, le plus sage des hommes politiques, quand il affirmait que jamais, ni directement, ni indirectement, le gouvernement français n'abandonnerait Alger ; et un député, M. Clogenson, pouvait l'interrompre, en s'écriant aux applaudissements de la Chambre : « Voilà ce qui s'appelle parler français ! »

La session de 1836 fut close le 12 juillet, et, le 6 septembre suivant, M. Thiers et ses collègues donnaient leur démission, à propos d'un dissentiment avec le roi sur la politique étrangère. En vertu du traité de la quadruple alliance, conclu le 22 avril 1834, entre l'Espagne, le Portugal, la France et l'Angleterre, ces deux dernières puissances devaient favoriser les deux jeunes reines de Portugal et d'Espagne, Dona Maria et Isabelle, dans leur lutte contre les prétendants don Miguel et don Carlos. L'Angleterre avait rempli ses obligations ; la France s'était contentée d'empêcher les partisans de don Carlos de s'organiser dans

les Pyrénées. Sollicité d'intervenir plus activement, M. Thiers y aurait consenti; Louis-Philippe s'y refusa, et le Cabinet dut se retirer.

Le roi, on le voit, ne se contentait pas de régner : il gouvernait, au mépris de la fameuse théorie, que M. Thiers avait formulée dans le *National*.

Ce gouvernement personnel de Louis-Philippe dura près de trois ans, autant que le ministère présidé par M. Molé (septembre 1837 — mai 1839). Pendant cette période, M. Thiers s'efface un peu. Après avoir combattu énergiquement la politique de M. Molé en Espagne (janvier 1837), renouvelé l'attaque en janvier 1838, il reste plus d'une année, du 10 janvier 1838 au 12 janvier 1839, sans intervenir dans les débats parlementaires; puis, au mois de janvier 1839, il prononce, en quelques jours, six discours qui affaiblissent M. Molé sans le renverser. Le 13 janvier 1840, il porte le dernier coup à la combinaison qui avait remplacé le Cabinet Molé.

Dans aucun de ces discours nous ne retrouvons la sérénité, l'élévation habituelle de M. Thiers; il règne dans ses harangues nous ne savons quelle acrimonie. La blessure reçue le 6 septembre 1836 semble saigner encore. M. Thiers est

toujours habile, souvent éloquent ; ses idées sont aussi justes, aussi pratiques que par le passé ; on sent trop, malgré tout, l'avocat qui plaide une cause, et cette cause est la sienne.

A partir de la formation du ministère du 1er mars, dont il est le chef, et jusqu'au 29 octobre 1840, M. Thiers se retrouve, avec toutes ses grandes qualités.

M. Thiers avait amené avec lui au pouvoir ses amis du centre gauche MM. Pelet de la Lozère, Gouin, Jaubert, Cousin, l'amiral Roussin, le général Despans Cubières, en excluant de la combinaison les membres du centre droit. Aussi, dès le 24 mars, dans la discussion d'un crédit d'un million pour dépenses secrètes, demandé par le gouvernement, le centre droit exprima-t-il la crainte que le Cabinet ne fût amené à faire à la gauche de dangereuses concessions. M. Thiers dissipa ces défiances, dans un discours-programme, où il exposa la politique du Cabinet du 1er mars. Cette politique était, à l'intérieur, une politique de détente et de transaction; à l'extérieur, une politique soucieuse des aspirations nationales. Sur le seul point délicat, la réforme électorale, M. Thiers, aussi peu clairvoyant en 1840 qu'en 1834, déclarait, avec l'approbation du chef de la gauche

dynastique, M. Odilon Barot, que la question appartenait à l'avenir, non au présent. M. Guizot ne parlera pas autrement.

Pendant la durée de son dernier ministère, M. Thiers intervint deux fois dans la discussion des affaires algériennes, pour affirmer avec plus de vigueur que jamais la double nécessité de la conquête et de la colonisation de l'Algérie. Son discours du 18 mai est un véritable programme de conquête et de colonisation : s'il avait été suivi avec plus de vigueur, l'Algérie eût été plus vite pacifiée, à meilleur compte et avec moins de sang répandu.

Indiquons encore les discours de M. Thiers sur toutes les questions d'affaires : Banque de France, conversion des rentes, garantie d'intérêt pour le chemin de fer d'Orléans, navigation intérieure, paquebots transatlantiques.

On sera étonné de ne voir figurer dans cette énumération aucun discours sur la question d'Orient, qui fut la pierre d'achoppement de ce ministère, comme la question d'Espagne avait été la pierre d'achoppement du premier Cabinet présidé par M. Thiers. Il n'avait été question, incidemment, des affaires d'Orient, que le 24 mars, dans la séance que nous avons

rappelée. M. Thiers, d'accord avec la majorité de la Chambre, d'accord aussi, sans aucun doute, avec la Couronne, avait déclaré que la France devait à la fois maintenir l'Empire ottoman et témoigner un intérêt efficace au pacha d'Egypte, Mehemet-Ali, dont il s'exagérait, comme le roi et comme toute la France, le génie et les ressources militaires.

La session des Chambres françaises avait été close le 15 juillet 1840, le jour même où l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse signaient à Londres, à l'exclusion de la France et à l'insu de notre ambassadeur en Angleterre, M. Guizot, une convention par laquelle elles s'unissaient, dans le but d'amener la solution des affaires d'Orient et d'assurer le maintien de la paix. M. Thiers demanda au roi de porter l'effectif de l'armée à 639,000 hommes, et de mobiliser 300,000 gardes nationaux : le roi s'y refusa. Quand les Anglais eurent bombardé Beyrouth et déclaré Mehemet-Ali déchu de la possession de la Syrie, M. Thiers renouvela sa proposition au roi : refuser de reconnaître le traité du 15 juillet et négocier avec les quatre puissances signataires, à la tête de 939,000 hommes. Le roi s'y refusa encore, et le Cabinet se retira, sans avoir été mis

en minorité par la Chambre. De ce jour, M. Thiers rentre dans les rangs de l'opposition. Louis-Philippe, en se séparant de lui, avait voulu se dégager d'une politique qui risquait de compromettre la paix, d'entraîner la France dans une guerre contre l'Europe coalisée : il fit preuve, le 29 octobre 1840, de plus de clairvoyance et surtout de plus de prudence que son ministre. Mais, en 1840 comme en 1836, c'est la vivacité du sentiment patriotique, c'est le désir, commun alors à toute la France, d'effacer les traités de 1815, qui avaient entraîné M. Thiers au delà des limites qu'il était, dès cette époque, dangereux de franchir.

De 1830 à 1840, pendant ces dix années, aussi pleines d'actes et d'œuvres que de discours, M. Thiers avait su rétablir les finances, ébranlées par la révolutionde 1830 et les agitations qui l'avaient suivie ; terminer la guerre de Vendée, par la capture de la duchesse de Berry ; écraser les émeutes de Lyon et de Paris, qui avaient compromis l'ordre social ; rendre au commerce la sécurité et l'activité ; embellir Paris. En même temps, il avait voulu prouver à l'étranger que la France, tout en désirant la paix, saurait imposer à tous le respect de sa dignité. Dans sa politique intérieure comme dans sa politique extérieure, quoique moins heu-

reux dans celle-ci, il avait été un grand serviteur de la monarchie et un homme d'Etat hors de pair.

Nous avons dit que M. Thiers avait remplacé Andrieux à l'Académie française, en 1833, et qu'il était venu y prendre séance, le 12 décembre 1834 (1). Il avait déclaré, dans son discours, avec une certaine coquetterie, qu'il n'était qu'un « disciple des lettres » passagèrement enlevé à leur culte. M. Viennet lui répondit, avec raison, qu'il était, avant tout, un homme d'Etat et un orateur. Le « disciple des lettres », depuis 1830, n'avait attaché son nom qu'à une courte brochure : *La Monarchie de Juillet*, qui parut en 1831, et qui n'offrait qu'un intérêt politique. C'était une réponse aux légitimistes et aux républicains, adversaires, à des points de vue différents, de la révolution de Juillet; et cette réponse M. Thiers devait la reproduire souvent à la tribune, avec plus d'éloquence et d'autorité.

La réception de M. Thiers à l'Académie française fit une vive impression sur les contemporains. L'un d'eux, M. Doudan, la raconte ainsi, dans une de ses lettres à la baronne Auguste de Staël :

« J'ai regret que vous n'ayez pas vu cette séance, que

(1) M. Thiers fut élu, en 1840, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. de Pastoret.

vous n'ayez pas vu M. de Talleyrand, arrivant sur les bancs de l'Académie, en costume d'académicien. Il a produit un effet singulier de curiosité, comme une vieille page toute mutilée d'une grande histoire, une vieille page que le vent va emporter bientôt. A côté de cette destinée presque accomplie, M. Thiers arrivait avec toutes les espérances, tout l'orgueil du présent et de l'avenir. Il racontait, d'un air hardi, ces agitations qui ont passé sur l'Europe depuis trente ans. Son discours était vivant; on entendait presque rouler les canons de vendémiaire ; on voyait Marengo et les aides de camp courir à travers la fumée du champ de bataille ; tout cela raconté devant des hommes qui avaient vu César, et le Consulat, et l'Empire, et par un jeune homme qui avait concouru à une grande révolution, après avoir écrit l'histoire d'une autre révolution ; tout cela avec le sentiment que lui aussi serait un jour dans l'histoire. En sortant de l'Institut, je n'ai plus vu sur la place Vendôme qu'une grande statue de cuivre immobile et les nuages qui couraient au-dessus, comme les agitations du jour au-dessus des souvenirs du passé. Cette séance d'Académie a défrayé la conversation pour huit jours. »

Cette séance ne méritait pas tant d'honneur : elle ne fut intéressante que par la personnalité du récipiendaire. Quant aux discours, celui du fabuliste et député ministériel, Viennet, est d'une honnête médiocrité ; celui de M. Thiers est peut-être le plus faible qu'il ait prononcé : les lieux communs, l'emphase, la rhétorique y abondent. « Je suis un fanatique de simplicité, » a dit un jour M. Thiers : il oublia, le 12 décembre 1834, de mettre ce précepte en pratique.

Il ne l'avait jamais oublié dans ses discours politiques ; et, à les lire, on souscrit au jugement porté par Timon (de Cormenin), si dur pour le politique et pour l'homme, mais si juste appréciateur du ministre éloquent. Incontestablement M. Thiers n'avait pas les qualités extérieures de l'orateur ; sa petite taille, sa voix perçante mais grêle, le plaçaient dans les conditions les plus désavantageuses ; et les contemporains devaient être frappés de ces défauts, plus encore que nous, qui l'avons vu entouré du prestige que lui donnaient son âge et ses services. Mais combien il rachète cette infériorité, par la vivacité de son imagination, la multiplicité de ses ressources, le charme de sa causerie ; car, où les autres déclament ou pérorent, lui se contente de causer, « mieux que vous, que moi, que personne, » dit Cormenin. Son esprit, et il en a autant que Voltaire, son esprit, qui lui a peut-être fait commettre quelques indiscrétions au pouvoir, et qui lui a suscité bien des inimitiés personnelles, le sert merveilleusement à la tribune, lui permet de relever les interruptions, avec un à-propos qui n'a pas été égalé, de désarçonner ses contradicteurs par une attaque imprévue, de réveiller le zèle de ses partisans par l'évocation des gloires militaires de l'âge hé-

roïque, de changer le terrain de la discussion, s'il s'aperçoit que celui sur lequel il se meut manque de solidité, de séduire, de captiver, même ses adversaires, par une simplicité et surtout par un naturel inimitables. Il est presque impossible de trouver des morceaux à effet, des airs de bravoure, dans ces vives allocutions. C'est à peine si l'on rencontre, dans les quinze volumes où M. Calmon a réuni la collection des discours de M. Thiers, une douzaine de passages qui aient fait « sensation » et que l'on puisse reproduire. Nous nous réservons de citer en entier l'un de ces discours, prononcé dans la période qui s'étend de 1863 à 1870 : on y surprendra les secrets de cette éloquence, familière comme une conversation entre amis, prompte comme la pensée, vive et limpide comme la source la plus pure. Jamais la langue française, qui est la vraie langue des affaires et de la diplomatie, n'a été maniée avec plus de dextérité et plus de charme, et, en même temps, plus de puissance et d'action persuasive, que par ce Marseillais, devenu le plus Parisien des Français. Il n'est pas jusqu'aux lieux-communs qu'il affectionne, jusqu'aux banalités et aux truismes qu'il recherche presque, qu'il ne fasse accepter comme des nouveautés, ou

prendre pour des perles, par la façon dont il les enchâsse.

Et que l'on ne croie pas que ces discours si aisés, si naturels, fussent improvisés. Bien rarement M. Thiers a renouvelé le tour de force de ses premières années, et exposé, sans préparation, toute l'économie d'un budget. Il faisait difficilement des discours faciles : nous voulons dire que ces discours étaient longuement médités et, une fois les grandes lignes arrêtées, fragments par fragments, essayés sur les habitués de son salon. Que si une objection était formulée, séance tenante il y répondait, la réfutait si elle était réfutable, ou changeait d'argument, si celui qui s'était d'abord présenté à son esprit lui apparaissait décidément comme insoutenable. Cette sorte de répétition avant la représentation, ce n'est pas seulement pour ses discours de début qu'il la crut nécessaire : même rompu au métier, il y avait encore recours, et ceux qui ignoraient cette habitude s'étonnaient parfois de l'impossibilité où ils se trouvaient de placer un mot, en sa présence.

« Les paroles de M. Thiers coulent sans cesse, a dit Henri Heine, comme le vin d'un tonneau dont l'on aurait ouvert le robinet ; mais le vin qu'il donne est toujours

exquis. Quand M. Thiers parle, aucun homme ne peut placer un mot. »

Nous quittons à regret M. Thiers dans cette brillante période de sa vie (1830-1840). On aimerait à s'attarder avec lui dans ces belles années ; on aimerait à demander à ses contemporains d'autres renseignements sur lui-même; sur l'homme public qui fut si attaqué, sur l'homme privé qui fournit assez ample matière à la médisance. Attaques, médisances, voire calomnies, le laissaient, du reste, fort indifférent.

Qui ne regretterait de ne pas l'avoir vu, à ce moment unique,

« l'œil pétillant, d'une vivacité lumineuse, la lèvre ferme et malicieuse, la physionomie toute parlante, et d'où sortaient sans cesse comme des étincelles d'esprit? »

Arrivé très jeune à la plus haute situation que pût ambitionner un petit bourgeois (il aimait à se désigner ainsi), sentant bien, pour emprunter le mot de Doudan, qu'il était entré dans l'histoire, il lui arriva parfois de se considérer et de se conduire un peu comme étant au-dessus de la commune humanité, de dissimuler trop peu des appétits et un sensualisme, qui n'étaient pas seulement les appétits et le sensualisme du pouvoir. Une grande image, celle de Napoléon, semble

l'obséder, bien avant qu'il ait commencé à écrire l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* (le premier volume est de 1845). « Ce petit homme me rappelle la manière et le geste et la vivacité de parole de l'empereur, les jours où il n'était pas très raisonnable. » (Mot de M. de Canouville, cité par Doudan.)

Trois ou quatre ans avant l'époque où l'on appréciait ainsi M. Thiers dans les salons du duc de Broglie, Chateaubriand disait l'impression que le jeune ministre avait faite sur lui, et cette impression, on le devine, était déplorable. L'auteur des *Mémoires d'outre-tombe,* excessif en tout, était moins fait que personne pour comprendre M. Thiers. Celui-ci n'est pour lui (vers 1832) qu'un turlupin à la suite, faute d'aplomb, de gravité et de silence..... Il est agité par sa nature de vif-argent, etc. En 1847, dans la revision de ses *Mémoires*, Chateaubriand, moins partial, reconnaîtra que M. Thiers mêle à des mœurs inférieures un instinct élevé, qu'il a un esprit souple, prompt, fin, malléable, et il l'appellera même l'*héritier de l'avenir*. Rencontre curieuse : le légitimiste, sur un point, est d'accord avec l'orléaniste. M. Thiers, dit-il, « peut se supposer un Bonaparte, il peut croire que son taille-plume n'est qu'un allongement de l'épée napoléonienne. »

Figure singulièrement attachante que celle de M. Thiers, à ce moment; esprit bien ondoyant et bien divers! Henri Heine l'a pris au mot; à force de l'entendre se réclamer de la Révolution, il nous affirme qu'il « dispose de tout le ban et l'arrière-ban de la Révolution, de tout le feu et de toute la démence de notre temps. » Mais ce révolutionnaire (c'est lui-même qui l'avoue et il le répétera souvent) est aristocrate par ses goût, par ses habitudes, par ses relations, peut-être par ses aspirations, s'il est vrai qu'il ait dit un jour: « A Guizot et à moi, le roi ne peut donner que le titre de duc. » Et il a dû le dire. M. Thiers est, en effet, pour emprunter un autre mot de Chateaubriand, « un grand seigneur de renaissance. » Par ses prodigalités, par sa passion pour les œuvres d'art, il rappelle aussi l'aristocratie de la fin du dernier siècle; il la rappelle surtout en oubliant parfois que « la considération est un des ingrédients de la personne publique. »

CHAPITRE IV

LE DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION DYNASTIQUE. — LE CHEF DE L'OPPOSITION MONARCHIQUE. — L'HISTORIEN DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.

(1840-1863)

De 1840 à 1863, l'œuvre maîtresse de M. Thiers c'est l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, c'es l'imposante publication qui a valu à son auteur le titre d'*historien du siècle* ; aussi convient-il de passer rapidement sur les incidents de la carrière politique de M. Thiers, pendant la dernière partie du règne de Louis-Philippe et pendant la seconde république, pour arriver à l'ouvrage qui lui a pris vingt années de sa vie.

Déjà riche en 1830, plus riche après son mariage, en 1834, pouvant rassembler à grands frais livres, cartes, plans, manuscrits, il fait encore de la politique, mais de la politique rétrospective : celle qui remplit les quinze premières années du siècle. Quant à la politique contemporaine, il n'y intervient, avant 1848, que dans les grandes

circonstances, pour défendre ou pour expliquer les actes de son dernier ministère et, après 1848, pour rallier contre la République toute l'opposition monarchique et venir au secours de l'ordre social menacé.

Président de la commission et rapporteur de la loi sur les fortifications de Paris, M. Thiers défendit cette loi, *sa loi*, avec sa supériorité habituelle, dans les séances du 26 et du 29 janvier, et la fit passer à une forte majorité (237 voix contre 162). Les fortifications de Paris ne devaient servir que trente ans plus tard : elles prolongèrent de cinq mois la résistance à l'invasion.

Le 25 février 1841, M. Thiers, dans une discussion sur les dépenses secrètes, déclara que le Cabinet du 1er mars avait voulu, dans la politique extérieure, se montrer plus énergique et plus ferme, dans la politique intérieure, se porter en avant, au lieu de rester immobile ou de se porter en arrière. C'est ce qu'il demandera pendant huit ans, toujours avec une nouvelle force et toujours sans succès, au Cabinet du 29 octobre. M. Guizot et ses collègues se refuseront à toute concession, même à la plus minime ; et Louis-Philippe continuera à régner et à gouverner, avec le concours, un peu hautain, de l'homme qui, dans la coali-

tion, avait blâmé le plus énergiquement cette intervention du roi dans le gouvernement, cette dérogation aux règles parlementaires, telles que M. Thiers les avait formulées et pratiquées.

On est frappé, en parcourant les discours prononcés par M. Thiers durant cette période, de la façon dont les critiques de l'illustre homme d'Etat sont accueillies par la majorité. Cette majorité est plus royaliste que le roi, plus ministérielle que le ministre. Elle oublie constamment que M. Thiers est l'auteur principal de la révolution de Juillet; qu'il a, comme membre du cabinet du 11 octobre, comme président du Conseil dans les Cabinets du 22 février et du 1er mars, contribué plus que personne à asseoir solidement le régime nouveau, qu'il est intéressé plus que personne à la durée et à la prospérité de ce régime. M. Guizot ministre partageait les préventions et les défiances de cette majorité. M. Guizot historien a été plus juste pour son illustre adversaire. (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.*) Le 20 août 1842, M. Thiers, dans un remarquable discours, avait appuyé le projet de loi sur la régence, présenté par le gouvernement, après la mort du duc d'Orléans.

« M. Thiers, a dit plus tard M. Guizot, soutint la loi

avec cette abondance de vues à la fois ingénieuses et pratiques, cette verve naturelle et imprévue, facile, lucide, rapide, même quand elle se répand en longs développements, qui est le propre et original caractère de son talent. Il agit puissamment sur les esprits, persuade les incertains, raffermit les chancelants et donne à ceux qui étaient déjà décidés le plaisir d'avoir confiance dans leur opinion et dans son succès. »

Pourquoi M. Guizot a-t-il si obstinément repoussé les conseils de l'homme dont il appréciait si justement le merveilleux talent? Pourquoi a-t-il gouverné, pendant plus de sept ans, avec une majorité composée pour les trois quarts de fonctionnaires ? Pourquoi a-t-il humilié la France devant les puissances? Pourquoi, avec les intentions les plus droites et l'intégrité personnelle a plus incontestable, a-t-il escompté les intérêts les moins nobles, et fait du régime de la libre discussion le régime de la libre corruption ?

Le 12 février 1848, un député de la majorité, M. Sallandrouze, avait proposé d'ajouter au projet d'Adresse un paragraphe ainsi conçu : « Au milieu de manifestations diverses, votre gouvernement saura reconnaître les vœux réels et légitimes du pays. Il prendra, nous l'espérons, l'initiative des réformes sages et modérées que réclame l'opinion publique et parmi lesquelles il

faut placer d'abord la réforme parlementaire. » Dans le développement de son amendement, M. Sallandrouze fit observer que la réforme parlementaire fortifierait le gouvernement et la Chambre ; qu'il était sage et politique de prendre l'initiative d'un progrès réclamé par le pays.

L'amendement Sallandrouze, appuyé par M. Thiers et combattu par M. Guizot, fut rejeté par 222 voix contre 180. Ce fut le dernier succès parlementaire de M. Guizot et aussi le dernier acte de sa carrière politique. Dix jours après, le Cabinet qui avait vu croître sa majorité à chaque élection, en 1841 et en 1846, qui semblait et qui se croyait plus puissant que jamais, était vaincu sans combat et il entraînait dans sa chute la monarchie de Juillet.

Appelé aux Tuileries, M. Thiers a raconté, dans une conversation avec M. Nassau-William Senior, son entrevue avec Louis-Philippe.

« Le roi me reçut froidement. Ah ! s'écria-t-il, vous ne voulez pas servir dans le règne ? Ceci était une allusion à un ancien discours. Je me fâchai et dis :

— Non, Sire, je ne veux pas servir dans le règne. — Ma mauvaise humeur calma la sienne.

— Allons, reprit-il, il faut causer raisonnablement. Qui allez-vous prendre comme collègues ?

— Odilon Barrot, répondis-je.

— Bien ! repartit le roi, il est bon homme.

— M. de Rémusat.
— Passe pour lui.
— Duvergier de Hauranne.
— Je ne veux pas en entendre parler.
— Lamoricière.
— A la bonne heure ! Maintenant allons aux choses.
— Il nous faut la réforme parlementaire.
— C'est insensé, répondit-il, vous aurez une Chambre qui vous donnera de mauvaises lois et peut-être la guerre.
— Puis il faudra dissoudre la Chambre actuelle.
— Impossible, s'écria le roi ; je ne puis me séparer de la majorité.
— Mais, dis-je, si vous refusez toutes mes propositions, comment puis-je vous servir ? »

Les illusions du roi persistaient en pleine révolution : quelques heures après cette conversation, il partait pour l'exil éternel, et M. Thiers était rendu à ses études historiques.

« Ecrire est une pauvre chose après avoir agi. » M. Thiers le disait et le pensait ; il dut le penser, avec une amertume particulière, en voyant les premiers actes du Gouvernement Provisoire, qui adorait tout ce qu'il avait brûlé, qui établissait le suffrage universel, qui relâchait tous les ressorts de l'autorité, qui se livrait à une propagande intérieure et extérieure d'où devait sortir la guerre civile et d'où pouvait sortir la guerre étrangère.

Deux mois après la chute de Louis-Philippe, des élections générales avaient eu lieu, le 27

avril 1848, pour la formation d'une Assemblée nationale constituante. M. Thiers fut battu dans les Bouches-du-Rhône, sans avoir posé sa candidature. Mais, aux élections partielles du 8 juin, il se laissa porter et fut élu dans la Seine, la Seine-Inférieure, la Gironde, l'Orne et la Mayenne. Il opta pour la Seine-Inférieure. Cette multiple élection désignait M. Thiers comme le chef incontesté du parti monarchique. Il accepta ce rôle, avec sa décision habituelle, et aussi celui de défenseur de tous les principes sociaux, menacés par la démagogie ou par les théoriciens de l'anarchie et du vol, comme Proudhon. Quant à la forme du gouvernement, quant à la République, il la subit plutôt qu'il ne l'accepta, et, dans les plus graves occasions, il contribua au succès des propositions ou des lois qui, sous une apparence libérale, étaient la négation des principes proclamés par la nouvelle Constitution.

Personnellement responsable, il ne l'a pas caché, de l'élection du Prince-Président, au mois de décembre 1848, M. Thiers qui croyait Louis Bonaparte, « comme individu, égal au moins au général Cavaignac », fut d'abord le conseiller le plus écouté du Prince. Celui-ci accepta de sa main les membres de son premier ministère ; il fit, à

son instigation, l'expédition de Rome. Mais le rêveur, que le suffrage populaire et la légende impériale venaient de porter au pouvoir, n'était pas homme à subir longtemps une direction et des conseils : il remercia ses ministres, en choisit de plus dociles, et n'obéit plus qu'à ses inspirations personnelles.

M. Thiers était joué. Le président de 1848, ne consentant pas plus que le roi de 1840 à régner sans gouverner, M. Thiers abandonnait son rôle de conseiller officieux, reprenait sa place à la tête de l'opposition monarchique et entamait une double lutte : contre le Président qui échappait à sa domination et contre la Montagne qui menaçait l'ordre social.

Dans la première, il fut vaincu, malgré ses succès de tribune, parce qu'il avait affaire à un adversaire qui n'hésita pas à recourir à la force pour opprimer le droit ; dans la seconde il réussit, avec la complicité hypocrite du Prince-Président, à discréditer la Montagne et à sauver les principes qu'il croyait en danger, mais du même coup il tua la République et prépara le second Empire.

Les illusions de M. Thiers durèrent deux ans, du mois de décembre 1848 au mois de janvier 1851 ; il mit deux ans à s'apercevoir que, dans un

État où le pouvoir exécutif et une Assemblée unique sont en présence, celui des deux pouvoirs qui cède, après que l'on a entrepris sur ses droits, s'expose, par sa faiblesse, à toutes les chutes et à tous les mépris. Lorsqu'il prononça, le 17 janvier 1851, son mémorable discours contre le Président de la République, qui venait de destituer le général Changarnier, considéré par l'Assemblée comme sa meilleure sauvegarde, « l'Empire était fait », et les repentirs de M. Thiers et de ses collègues étaient impuissants à empêcher les événements de s'accomplir. Il n'y avait plus, en janvier 1851, qu'un pouvoir dans l'État : le pouvoir exécutif. L'Assemblée législative, à la veille du 2 décembre, repoussa même la proposition des questeurs, qu'appuyait M. Thiers, le 17 novembre 1851, et qui était peut-être un moyen de salut. Si les républicains, ce jour-là, firent cause commune avec les fauteurs du coup d'État et les artisans inconscients de la dictature, la faute n'en était-elle pas à la politique de M. Thiers, qui leur inspirait une défiance, aussi invincible que justifiée, depuis le 10 décembre 1848, le 15 mars et le 31 mai 1850 ?

On a beaucoup loué le courage, le sang-froid dont M. Thiers fit preuve, à mainte reprise, dans

les orageuses discussions de la Constituante ou la Législative. Comme homme et comme orateur, il fut, en effet, remarquable ; comme politique, il fut aussi peu clairvoyant que possible ; il méconnut à la fois les aspirations de l'immense majorité du pays, qu'il crut favorable au rétablissement de la monarchie parlementaire, et les aspirations de la coalition dont il était l'éloquent porte-parole. Les passions religieuses, bien plus que les passions politiques, réunissaient les hommes qui s'assemblaient rue de Poitiers. Ce fut une bonne fortune pour eux que de trouver en M. Thiers, que son passé rendait peu suspect, le meilleur instrument de la réaction cléricale, le collaboratenr inespéré de MM. de Falloux et Dupanloup.

L'attitude de M. Thiers, dans la discussion de la loi du 15 mars 1850, contraste absolument avec celle qu'il avait eue en 1844 et en 1845. « Je n'ai plus, disait-il en décembre 1848, à l'égard du clergé, les jalousies et les ombrages que j'avais il y a dix ans (il se trompe, il fallait dire : il y a trois ans). J'ai tendu la main à M. de Montalembert, je la lui tends encore. »

L'article 69 de la Charte de 1830 avait promis l'élaboration de lois concernant l'instruction publique et la liberté de l'enseignement. Conformé-

ment à cette promesse, une première loi avait été présentée, le 23 juin 1833, celle de l'instruction primaire, œuvre et honneur de M. Guizot, qui établissait le principe de la libre concurrence entre les écoles communales et les écoles privées, en exigeant seulement des maîtres des garanties d'aptitude et de moralité. Quant à l'instruction secondaire, elle était toujours soumise au régime de la loi du 1er mai 1802, qui subordonnait l'ouverture des écoles secondaires à l'autorisation gouvernementale. Le parti libéral, sous la Restauration, le parti religieux, sous la monarchie, n'avaient cessé de demander que l'autorisation gouvernementale fût abolie et que les écoles secondaires fussent mises, quant aux conditions d'ouverture et de libre concurrence, sur le même pied que les écoles primaires. Deux projets de loi, présentés aux Chambres, en 1836 et en 1841, n'étaient pas venus en discussion. En 1844, M. Villemain déposa à la Chambre des Pairs un nouveau projet qui fut vivement appuyé par M. Cousin et adopté, sur le rapport de M. de Broglie, malgré l'énergique et éloquente résistance de M. de Montalembert.

Quelle était l'économie de ce projet, dont l'idée mère, la suppression du monopole, devait se retrouver dans le projet de 1850 ? M. de Broglie,

après avoir affirmé les droits des pères de famille de faire élever leurs enfants à leur guise, proclamait la nécessité d'apporter certaines restrictions à la liberté de l'instruction secondaire.

« Il faut des établissements particuliers, et, dans un pays libre, ces établissements doivent être libres. Plus de tutelle obligée, plus d'autorisation discrétionnaire et révocable. Plus de nécessité, pour les enfants élevés dans les institutions privées, de fréquenter les cours professés dans les institutions de l'Etat : ce sont choses qui ont fait leur temps. Toutefois, le droit d'enseigner ne saurait être abandonné au premier venu, sans qu'il y ait lieu de lui demander ni qui il est, ni d'où il vient, ni quels sont ses titres à la confiance des familles. Des garanties sont donc indispensables, et tout homme qui se destine à la noble et délicate profession d'instituteur de la jeunesse doit être tenu de prouver qu'il est digne de l'exercer. »

M. de Broglie, non content d'insister sur les garanties que l'Etat avait le droit de prendre, exigeait, en outre, l'affirmation par écrit et signée que celui qui voulait ouvrir un établissement d'instruction secondaire n'appartenait à aucune des congrégations religieuses prohibées par l'article 1er de la loi du 19 février 1790 ou par le décret du 3 messidor an XII.

« Cette obligation, disait M. de Broglie, n'a rien de nouveau ; elle se trouvait formulée dans l'article 2 de l'ordonnance du 16 juin 1828, ordonnance rendue sous l'autorité d'un prince dont le zèle pour les intérêts de la

religion n'était pas douteux, de l'avis d'un ministre pieux, éclairé et qui comptait dans son sein un membre du corps épiscopal. Fallait-il ne plus en tenir compte ? En d'autres termes, fallait-il considérer comme nulles et comme non avenues les lois générales qui prohibent en France les congrégations non autorisées, les lois spéciales qui y prohibent l'existence de congrégations d'hommes, les lois plus spéciales encore qui prohibent certaines congrégations dont les membres, relevant d'un supérieur étranger, ne sont, en tant que tels, citoyens d'aucun pays? »

Ni la commission ni son rapporteur ne l'avaient pensé.

« Le moment, ajoutait celui-ci, serait-il bien choisi pour permettre à des corporations dont le gouvernement ne connaît, officiellement du moins, ni l'existence, ni le caractère, ni la règle, ni les statuts, ni les engagements, ni les desseins, de s'établir en France publiquement et à couvert, d'y exercer le droit de cité, d'y former plusieurs Etats dans l'Etat, de s'associer à la lutte des partis, d'y revendiquer, de droit divin, l'éducation de la jeunesse? Ce que la Restauration n'avait pas toléré, le gouvernement le souffrirait-il ? Le pourrait-il sans manquer aux règles de la prudence la plus vulgaire ? »

Les considérations développées par le duc de Broglie avaient paru si décisives que la Chambre des Pairs avait adopté, à la presque unanimité, le projet de M. Villemain, la prohibition proposée, et des dispositions relatives aux écoles secondaires ecclésiastiques, c'est-à-dire aux petits séminaires.

En vertu de l'ordonnance de 1828, les directeurs et professeurs des petits séminaires, nommés par les archevêques et évêques, n'étaient assujettis à aucune condition de grade ni au paiement de la taxe exigée des chefs d'institution ; les élèves étaient exempts, comme les professeurs, de toute rétribution universitaire ; exempts également des droits d'examen et de diplôme, s'ils se présentaient au baccalauréat. En échange de ces avantages, ils devaient se vouer au sacerdoce et passer du petit au grand séminaire. Aussi, le nombre total des dispensés devait-il être de 40,000, chiffre nécessaire au recrutement du clergé paroissial. Ces conditions n'étant pas remplies, les élèves des petits séminaires jouissaient d'un véritable privilège. La loi de M. Villemain ramenait, très équitablement, le nombre des dispensés au chiffre exigé par le recrutement du clergé paroissial et imposait à ces dispensés, s'ils voulaient se présenter au baccalauréat, la justification de deux années d'assiduité dans les écoles secondaires ecclésiastiques, aux cours de rhétorique et de philosophie professés par des maîtres pourvus, au moins, du diplôme de licencié ès lettres.

Telle est la loi qui fut présentée à la Chambre des députés. La commission qui fut chargée de

l'examiner comprenait parmi ses membres MM. Thiers, Saint-Marc Girardin, Odilon Barrot, de Rémusat, Dupin, de Salvandy, de Tocqueville. M. Thiers, choisi comme rapporteur, déposa un contre-projet qui changeait complètement le caractère de la loi, et dont le gouvernement, prévoyant un échec, fit ajourner la discussion. M. Thiers, dans ce contre-projet, comme dans son interpellation du 2 mai 1845, sur l'existence illégale des Jésuites, proclamait, avec une rare énergie, la légitimité des droits de l'Etat enseignant, de ces droits qu'il devait si complètement sacrifier, dans les commissions extra-parlementaires que M. de Falloux avait chargées de préparer la loi du 15 mars 1850. Ce n'est pas seulement la crainte du socialisme « menaçant de détruire la société », qui poussa M. Thiers dans cette voie : c'est surtout la conviction que le sentiment religieux, entretenu par le clergé catholique, pouvait être un frein aux progrès des utopies, une digue aux doctrines antisociales, un consolateur pour les maux de l'âme que l'Etat est impuissant à guérir. Cette idée, qui est exprimée dans son livre sur la *Propriété*, l'aurait même conduit à faire bon marché de l'enseignement primaire et à le livrer tout entier au clergé, si MM. Dupanloup et de Falloux, plus pru-

dents, n'avaient refusé ce présent dont ils n'auraient su que faire, faute d'un personnel suffisant.

Ils n'élevaient non plus aucune prétention sur l'enseignement supérieur et ne demandaient pas même à partager avec l'Etat la collation des grades. Il leur suffisait de mettre la main sur la portion de la jeunesse française qui appartient aux classes aisées et, pour cette œuvre, ils rencontrèrent en M. Thiers un instrument docile autant qu'efficace : son influence, son autorité décidèrent le vote, à une grande majorité, de la funeste loi du 15 mars 1850, qui supprimait le monopole universitaire, et accordait au clergé, en matière d'enseignement secondaire, une situation privilégiée, que Napoléon Ier, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe lui avaient refusée et qu'il possède encore. Tous ceux des articles de la loi du 15 mars qui intéressent l'enseignement secondaire sont restés en vigueur, et la France, au point de vue de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse, est partagée en deux camps ennemis. Le camp de l'Etat est moins puissamment armé que le camp adverse.

Non moins regrettable par ses conséquences fut l'intervention de M. Thiers dans la discussion qui aboutit au vote de la loi du 31 mai 1850. La majorité monarchique, inspirée et dirigée par lui,

prit sa revanche de l'établissement du suffrage universel et supprima quelques millions d'électeurs, en rendant plus rigoureuses les conditions de domicile. « La vile multitude, la misérable multitude », la foule sans famille, sans domicile, que M. Thiers flétrit, avec une éloquence si imprudente, fut ainsi écartée du scrutin. Le jour où elle y sera rappelée, elle votera tout entière pour celui qui lui restituera ce qu'elle considère comme un droit. La loi du 31 mai a tué la monarchie constitutionnelle, plus sûrement que ne l'avait fait la révolution du 24 février. M. Thiers oublia, ce jour-là, les leçons de l'histoire ; il perdit de vue que les électorats restreints ne sont pas ceux qui produisent les assemblées les plus conservatrices.

Politiquement M. Thiers fut encore trompé par le prince Louis-Napoléon, par le « visionnaire sans scrupule » qui avait tout intérêt à compromettre l'Assemblée, à l'attirer jusqu'aux bords de l'abîme, liée à lui, sauf à « couper la corde », au bon moment. Le 2 décembre la corde fut coupée. Le coup d'Etat emprisonna M. Thiers et, quelques jours après, l'*éloigna* de la France. C'était l'exil.

C'est pendant la période si agitée, que nous venons de raconter, que M. Thiers, par son livre sur la *Propriété*, se classa parmi les économistes. On

connaît sa célèbre boutade sur l'économie politique, qu'il appelait « la littérature ennuyeuse ». Son livre, qui s'adresse à la fois aux plus savants et aux plus ignorants, ne répond pas à la formule. Tel chapitre intitulé « de l'influence de l'hérédité sur le travail » est un chef-d'œuvre d'exposition ; tel autre, sur l'iniquité de l'impôt progressif, est plein d'idées très sages, exprimées avec la clarté qu'apporte toujours M. Thiers dans les questions qui touchent aux finances. Le livre n'est pas ennuyeux, mais il se ressent de l'époque à laquelle il a paru et de la rapidité avec laquelle il a été écrit : sa valeur scientifique est mince. Optimiste toujours et quand même, M. Thiers estime que toutes les classes de la société sont en pleine voie de prospérité. Il était de ceux pour qui la question sociale n'existait pas en 1848 ; il serait téméraire d'affirmer que les progrès de l'Internationale et l'insurrection communaliste de 1871 l'eussent tiré d'erreur. Pour un économiste aussi savant, pour un écrivain aussi réservé dans son langage que M. de Molinari, le représentant le plus complet des *conservateurs-bornes*, en économie politique, c'est M. Thiers.

On le voit, les années 1848-1851 auraient pu être effacées de la vie politique de M. Thiers, sans

détriment pour sa mémoire, et le volume sur la *Propriété* disparaître de son œuvre, sans dommage pour sa gloire littéraire.

Les portes de la France se rouvrirent pour lui, au bout de quelques mois. C'est au retour de l'exil, en 1852, et pendant les dix années suivantes, qu'il mit le sceau à sa gloire d'historien, en achevant la publication du *Consulat et de l'Empire*. Commencée après 1840 et continuée au milieu des luttes parlementaires, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* fut portée à son terme et à sa perfection, pendant les studieux loisirs que le second Empire fit à l'historien du premier.

On ferait presque une bibliothèque, avec les livres qui ont été écrits sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Lanfrey, Barni, le comte de Martel, vingt autres, sans parler du dernier venu, l'auteur anonyme des *Notes critiques sur l'histoire militaire*, qui est certainement un officier de haute valeur, ont publié des critiques, des réfutations totales ou partielles de l'œuvre de M. Thiers. Après avoir lu toutes ces critiques, on peut dire du *Consulat et de l'Empire*, et avec plus d'assurance encore, ce que nous avons dit de la *Révolution* : malgré tout, en dépit des inexactitudes, des erreurs ou des partis pris, cette histoire est plus vraie, plus

ressemblante que les autres. C'est elle qui a ouvert la voie où se sont précipités les chercheurs; c'est elle qui a rendu possibles les rectifications ; c'est elle qui a permis d'élucider un certain nombre de points d'un haut intérêt; enfin, cette histoire est un monument, on peut dire un monument national, quand les autres ne sont que de modestes édifices, ou de simples habitations particulières.

A une époque de production hâtive, il faut se féliciter qu'un homme de loisir et d'expérience se soit rencontré, pour consacrer vingt-trois ans de sa vie à un seul ouvrage, en y apportant tous ses soins, toute sa puissance de travail, en y concentrant toute l'activité qu'il aurait pu disperser sur une foule d'œuvres moins austères, mais aussi moins durables. Il faut se féliciter encore plus, qu'en un temps où les plus sérieux travailleurs ne sont guère que des amasseurs de matériaux pour écrire l'histoire, et semblent reculer devant un ouvrage de longue haleine, un homme se soit trouvé pour tenter cette lourde tâche et la mener à bout sans défaillance. Il faut enfin se féliciter que l'homme qui a eu ce courage, et un talent à la hauteur de ce courage, ait choisi pour objet de ses études un génie et un temps extraordinaires.

L'*Histoire de la Révolution,* en 10 volumes, parut

en 5 ans, de 1823 à 1827 ; l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, qui compta 20 volumes, en 18 ans, de 1845 (les 5 premiers volumes) à 1862 (le 20e). Les 7 volumes qui parurent sous la monarchie de Juillet vont jusqu'à la paix de Tilsitt : l'admiration de M. Thiers y est sans bornes ; les premières réserves se font jour dans les volumes 8, 9, 10 et 11, écrits de 1848 à 1851 ; M. Thiers devient presque impartial dans les derniers volumes, qui furent publiés sous le second empire. Ceux qui ont fait cette maligne remarque, n'ont pas manqué de reprocher à M. Thiers d'être un adorateur du succès, dans l'œuvre de l'âge mûr, comme il l'avait été dans celle de la jeunesse. Si cette analogie existe, que de différences à tous les autres points de vue !

De l'*Histoire de la Révolution* à celle du *Consulat et de l'Empire*, il y a tout le progrès de la jeunesse à l'âge mûr, il y a toute l'expérience acquise dans la pratique des plus grandes affaires, dans le commerce des hommes les plus considérables de l'Europe ; il y a un sens historique que les études les plus sérieuses, que la consultation des archives publiques et privées ont singulièrement affiné. Nous ne dirons pas qu'il y a une philosophie de l'histoire qui manquait à l'œuvre des jeunes an-

nées. Les vues théoriques font défaut à l'une comme à l'autre ; mais le sentiment patriotique est aussi vivace en 1850 qu'en 1825 ; l'intelligence des besoins matériels ou des besoins esthétiques et moraux d'un grand peuple, est aussi nette, aussi vive, aux deux époques et dans les deux livres.

L'exil même n'a pas été inutile au pénétrant observateur des hommes et des institutions : les dix mois qu'il a passés hors de France, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, l'ont mis en relations avec des chefs d'Etats et des ministres qui jugent autrement que des Français les événements qui viennent de s'accomplir en France ; avec des peuples qui ont conservé vivant et cuisant le souvenir de l'écrasante domination de Napoléon Ier.

Pour le style, dont M. Thiers donne la théorie en tête de son douzième volume, le progrès est loin d'être aussi marqué. La forme n'est pas ramassée, condensée, à la Tacite. C'est une conversation écrite, conversation claire, abondante, qui ne sent pas l'effort, mais qui n'attire pas invinciblement l'attention. Cette narration se lit sans fatigue, mais sans l'intérêt passionné qui s'attacherait à de grandes choses, dites dans une langue ferme et imagée. La pensée est trop vagabonde

pour se résumer, se cristalliser dans un style plein et vigoureux. Cette prose n'est plus le « mâle outil, bon aux fortes mains, » mais le pinceau léger que manie un artiste délicat, jetant sur toutes choses les nuances grisâtres d'un fin coloris.

Infiniment rares sont les pages qui arrêtent le lecteur au passage, qui lui arrachent un cri d'admiration et qui se font relire, comme cette belle comparaison de Napoléon à Fontainebleau, avec un chêne dépouillé une à une de toutes ses feuilles :

« Qui n'a vu souvent, à l'entrée de l'hiver, au milieu des campagnes déjà ravagées, un chêne puissant, étalant au loin ses rameaux sans verdure, et ayant à ses pieds les débris desséchés de sa riche végétation ? Tout autour règnent le froid et le silence et, par intervalles, on entend à peine le bruit léger d'une feuille qui tombe. L'arbre immobile et fier n'a plus que quelques feuilles jaunies, prêtes à se détacher comme les autres ; mais il n'en domine pas moins la plaine de sa tête sublime et dépouillée. Ainsi Napoléon voyait disparaître une à une les fidélités qui l'avaient suivi à travers les innombrables vicissitudes de sa vie. »

L'*Histoire du Consulat* est divisée en 18 chapitres qui portent les titres suivants : *Constitution de l'an VIII*; *Administration intérieure*; *Ulm et Gênes*; *Marengo*; *Héliopolis* ; *Armistice*; *Hohenlinden* ; *Machine infernale* ; *les Neutres ; Evacuation de l'E-*

gypte; *Paix générale*; *Concordat*; *le Tribunat*; *Consulat à vie*; *les Sécularisations*; *Rupture de la paix d'Amiens*; *Camp de Boulogne et Conspiration de Georges*. Onze de ces chapitres sont consacrés à l'histoire extérieure, qui a une importance capitale, de 1800 à 1804; six à l'histoire intérieure; le dix-huitième et dernier, la *Conspiration de Georges*, raconte à la fois les intrigues de l'Angleterre et la conspiration royaliste qui doivent avoir pour conséquence la rupture de la paix d'Amiens et la proclamation de l'Empire.

Cette division montre la supériorité de l'œuvre nouvelle sur l'histoire de la Révolution, qui avait paru, sous sa première forme, en un bloc un peu massif, où la Constituante emplissait tout un volume, la Législative un volume et demi; où la Convention et le Directoire n'avaient, l'une et l'autre, que deux ou trois coupures, purement chronologiques.

« Il est difficile, a dit Sainte-Beuve, dans une œuvre qui ne vise pas aux tableaux et qui forme un tout vivant, de trouver de ces morceaux à citer si fréquents en d'autres histoires. »

Nous n'essaierons pas de lutter contre cette difficulté qui est presque une impossibilité. Il nous suffira de donner une idée générale de

l'œuvre de reconstruction au dedans, d'expansion au dehors, que Bonaparte a entreprise et que M. Thiers a racontée dans l'*Histoire du Consulat.*

La Constitution de l'an VIII, avec ses trois Consuls et ses trois assemblées : Sénat conservateur, Corps législatif et Tribunat, n'a qu'un intérêt de circonstance ; elle devait d'ailleurs être profondément modifiée en 1802, en 1804 et en 1807 ; elle devait disparaître en 1814. Beaucoup plus dignes de remarque sont les grandes institutions qui subsistent encore, qui ont été jetées par Bonaparte, comme des rocs au milieu des sables mouvants, et qui sont devenues les solides assises de la société moderne. De cette époque datent la création de l'agence des contributions directes ; la création des obligations des receveurs généraux ; l'institution des préfectures, des sous-préfectures, des tribunaux de première instance et d'appel ; la création de la Banque de France; l'établissement de nos grandes routes nationales; le canal de Saint-Quentin ; les ponts sur la Seine ; le rétablissement du culte; la signature du Concordat et la loi réglementaire des cultes, ajoutée au Concordat, sous le titre d'*Articles organiques*; les projets de loi sur l'Instruction publique et sur la Légion d'honneur ; la discussion et la promulga-

tion du Code civil, préparé par les discussions des grandes assemblées révolutionnaires, mais auquel Bonaparte imprima certainement sa marque.

M. Thiers, après avoir montré le temple de Janus fermé (on était au lendemain de la paix d'Amiens), le Premier Consul réconciliant Rome et la Révolution, relevant les autels, rendant à la France tout ce qui est nécessaire aux sociétés civilisées, apportant un code de lois superbes, un système puissant d'éducation publique, un système glorieux de distinctions sociales, se représente, par l'imagination, le dictateur restant aussi sage qu'il a été grand et « unissant ces contraires que Dieu n'a jamais réunis dans aucun homme ». Vains souhaits ! Bonaparte, au mois d'août 1802, pouvait faire illusion à la France et au monde ; les esprits réfléchis, les observateurs calmes et froids, dans son entourage même, tremblaient à lui voir faire le bien, comme il le faisait, tant il était pressé de le faire vite et de le faire immense. « Ce jeune homme commence comme César, disait Tronchet ; j'ai peur qu'il ne finisse de même. »

Les fautes commencent, en effet, dès le lendemain de ce brillant et éphémère moment : la scène publique faite par le Premier Consul à lord Witworth, ambassadeur d'Angleterre ; l'arresta-

tion, après le refus de l'Angleterre de rendre Malte, de tous les sujets britanniques voyageant en France, ne sont que des fautes politiques; l'exécution du duc d'Enghien est une faute morale, que M. Thiers ne flétrit qu'avec une indignation un peu molle.

Le livre quatrième, consacré à la campagne d'Italie et à la campagne d'Allemagne, campagnes terminées par les victoires de Marengo et d'Hochstedt, est le plus intéressant, au point de vue militaire ; mais, de même que la campagne que termine la victoire de Marengo est inférieure, comme conception stratégique, à la campagne de 1796, le récit de M. Thiers est inférieur à celui qu'il traçait quinze années auparavant. Les inexactitudes sont nombreuses ; les informations approfondies ont fait défaut au narrateur.

Dans les récits de campagnes, pour les hommes du métier, son erreur principale consiste à commencer sa narration par l'exposé d'un plan complet ; à prêter au général en chef de vastes projets, conçus longtemps avant l'événement décisif. Or, à la guerre, l'événement décisif est presque toujours fortuit. La bataille de Marengo, pour ne citer qu'un exemple, fut due à un hasard heureux, bien plus qu'à de laborieuses combinaisons.

C'est dans le récit des savantes négociations qui ont précédé Lunéville et Amiens ; c'est dans le chapitre intitulé *Paix générale*, que nous retrouvons M. Thiers, avec ses qualités habituelles d'ampleur et de clarté ; c'est dans le récit très détaillé des négociations diplomatiques qu'il peut utiliser, outre ses longues conversations avec le prince de Talleyrand, le trésor, si abondant, des archives des affaires étrangères et les papiers qu'il va chercher, comme il le dit, jusqu'au sein des familles. Des documents officiels, empruntés à l'Office des affaires étrangères, sont plus dignes de foi que les Bulletins de l'armée, les Mémoires de Sainte-Hélène ou les Victoires et Conquêtes ; ils permettent de donner à l'histoire diplomatique une exactitude, une valeur scientifique que ne peut pas avoir l'histoire militaire, même racontée par les acteurs et les témoins.

Il n'y a pas de saut entre l'histoire du Consulat et celle de l'Empire. Le livre premier sur l'*Etablissement de l'Empire*, qui commence par indiquer l'effet produit en Europe par la mort du duc d'Enghien, continue, sans interruption, le dix-huitième livre du Consulat, la *Conspiration de Georges*. L'œuvre est une ; et l'avertissement de l'auteur, écrit le 10 octobre 1855, s'applique à

l'ouvrage entier. Cet avertissement nous donne l'impression finale de M. Thiers sur Napoléon.

C'est cette impression que nous essaierons de dégager. Il importe d'avoir l'opinion définitive de l'un de nos premiers hommes d'Etat, sur le héros, immense par ses vices comme par ses qualités, qui a exercé une si profonde influence sur notre pays, qui a peut-être fixé pour jamais ses destinées.

Pour M. Thiers, Napoléon est un être démesuré, une façon de Titan qui veut escalader le ciel ; il a reçu de la nature un génie militaire et administratif de premier ordre ; des hommes, une armée incomparable, qui peut devenir entre ses mains un redoutable instrument, ou d'oppression ou de liberté.

Vainqueur et glorieux, il arrive au suprême pouvoir en foulant au pied les lois de son pays, et il fait d'abord oublier son usurpation, à force de sagesse, de prudence et de bienfaits ; mais bientôt, enivré de ses succès, il veut dominer et opprimer l'Europe, comme il a dominé et opprimé son pays ; il la réunit tout entière contre lui et tombe dans l'abîme, où la France est précipitée avec lui.

M. Thiers se demande si la faute initiale de Na-

poléon est dans son usurpation ou dans l'usage qu'il fit du pouvoir usurpé ; s'il n'a pas eu des complices pour l'une comme pour l'autre ; si les implacables ressentiments des vaincus n'ont pas plus contribué à sa chute que son insatiable orgueil. Il plaide les circonstances atténuantes en faveur de celui des mortels qui lui semble avoir réuni les facultés les plus puissantes et les plus diverses ; et, s'il n'était qu'historien, il conclurait sans doute par une absolution finale. Mais il est homme politique : il a été ministre ; il peut le redevenir. Aussi déplore-t-il plus encore que l'abus de prodigieuses facultés, plus encore que l'aveuglement du succès, poussé jusqu'au délire, cette liberté de tout dire et de tout faire, si contraire aux règles parlementaires, dont Napoléon fit un si fréquent et si lamentable abus. Ce dernier reproche, le plus grave aux yeux de M. Thiers, est pourtant celui qui nous touche le moins ; parce qu'un Napoléon, subissant les entraves du régime parlementaire, devient inintelligible pour nous ; un Napoléon, constitutionnel et juste milieu, régnant sans gouverner, selon la formule de M. Thiers, est un véritable non-sens, un être abstrait qui n'a jamais existé, qui ne pouvait pas exister.

Pouvoir tout ce qu'on est capable de vouloir est,

à mon avis, le plus grand des malheurs, dit M. Thiers; et il en donne pour preuve la perversion que l'usage du pouvoir absolu fit subir au bon sens de Napoléon. L'historien veut, en effet, que Napoléon soit un des esprits les plus sensés qui aient jamais existé. Si le bon sens est la raison calme, froide, qui voit et qui prévoit, Napoléon, avec sa merveilleuse intelligence, n'était pas un esprit sensé. Avec du bon sens, il aurait vu, dès le début, que sa politique ne pouvait aboutir qu'aux catastrophes. Ce sens du réel et du possible, qui lui a manqué, cette imagination toujours en quête du grandiose et du gigantesque, c'est son génie même, c'est sa marque, et il y a une certaine naïveté à vouloir enfermer ce géant, ce Titan, dans les toiles d'araignée du parlementarisme, ces toiles que le *Napoléon de la paix*, que Louis-Philippe lui-même, a réussi à crever. Sans doute, la liberté peut contenir le pouvoir d'un seul ; mais à la condition que le contenu ne fasse pas éclater le contenant, par ses bonds désordonnés, ou, simplement, par sa masse.

Croit-on que si la Constitution de l'an VIII, au lieu d'être aggravée dans le sens du despotisme, avait été modifiée dans un sens libéral et res-

pectée par Napoléon, les destinées du monde eussent été changées ? D'ailleurs, cette hypothèse de Napoléon acceptant, au lendemain du 18 brumaire, dans une Constitution quelconque, un rôle qui n'aurait pas été le premier et le seul, n'est-elle pas toute gratuite ?

L'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire, voté *in extremis*, à la veille de la chute, eût reçu force de loi et sanction plébiscitaire, dès 1800, que le caractère de Napoléon se fût développé suivant les mêmes règles, et, en dépit du contrôle des Assemblées, contrôle illusoire, avec un contrôlé de cette envergure, eût abouti à la même politique insensée, aux mêmes résultats désastreux.

Quand un homme de la taille de Napoléon s'élève dans une nation, il faut l'accepter tel qu'il est ; il faut le suivre jusqu'au bout, sans lui marchander ni l'argent ni le sang : il entraînera peut-être la nation dans la tombe, mais lui et elle y seront ensevelis dans un linceul de gloire.

Les grandes institutions civiles du Consulat : le Code civil, l'Université, la Légion d'honneur, tout cela est compatible avec un régime de liberté sagement limitée, tel que M. Thiers le concevait en 1855, tel qu'il avait cherché à le faire vivre

dans ses différents passages au pouvoir, de 1830 à 1840. Mais la guerre sans fin, les vastes conquêtes, les annexions forcées, le partage des trônes, la lutte engagée contre les intérêts vitaux de 150 millions d'hommes, la fièvre imposée comme état normal à tout un continent, pendant près de quinze années, tout ce drame magnifique et sanglant, ne peut être machiné que par un acteur tout-puissant, qu'aucun frein n'arrête, qu'aucune règle ne contient. Ces hauts génies, comme l'humanité en compte si peu, sont des forces aveugles qui, heureusement, se détruisent elles-mêmes.

M. Thiers est donc fasciné par son héros ; disons plus, il est partial pour Napoléon, et nous le disons sans aucune idée de blâme : la sympathie est, en histoire, une condition indispensable pour voir juste, et ce parti-pris là nous semble préférable au parti-pris opposé. Ils n'ont pas manqué les historiens qui, se plaçant à un point de vue tout contraire à celui de M. Thiers, ont réduit Napoléon à sa vraie mesure, qui est encore immense, qui est supérieure à toutes les autres, comme homme d'État, comme organisateur, comme général, comme écrivain. Mais, tel historien que nous pourrions citer, a présenté de l'Em-

pereur une véritable caricature; tel autre a fait de Napoléon un monstre, un être surhumain ou plutôt anti-humain. Le Napoléon de M. Thiers avec ses emportements, ses passions, son orgueil, ses haines, est bien vivant, plus réel et plus vrai qu'aucun de ceux qui nous ont été représentés par des apologistes ou par des détracteurs. Toutes les fautes d'ailleurs sont relevées et condamnées, avec cette nuance d'émotion, si rare chez M. Thiers, qui montre bien que c'est un ami qui parle. Toutes les fois que le héros arrive à un moment important de sa prestigieuse carrière, après une grande victoire, un glorieux traité, ou une feconde création, M. Thiers s'arrête avec lui, et se demande avec inquiétude, avec anxiété parfois, s'il saura profiter de l'expérience acquise et tirer tout le fruit possible de ce qu'il doit à la fortune et à son génie. Toutes les fois qu'il est possible de choisir entre deux routes et que Napoléon s'élance impétueusement dans la mauvaise, M. Thiers le constate avec tristesse. On sent, à le lire, qu'il aurait voulu être là, auprès du grand homme, pendant les heures de doute et de réflexion, confident écouté, usant de toutes les ressources de son bon sens et de sa merveilleuse éloquence, pour prévenir les fautes irréparables.

L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* a pour conclusion une comparaison, trop vantée, entre Napoléon, le plus grand des hommes, et les quatre grands hommes de l'antiquité que M. Thiers appelle les hommes prodiges : Alexandre, Annibal, César et Charlemagne. Ce n'est là qu'une amplification de rhétorique, un hors-d'œuvre qui n'a ni le mérite de mieux faire ressortir la figure de Napoléon, ni le mérite de peindre en traits vigoureux, ou seulement exacts, aucun de ceux qui sont ainsi rapprochés de lui. Le portrait d'Alexandre, en particulier, fait regretter celui qu'a tracé Montesquieu, avec une intelligence pénétrante du sujet et dans une langue aussi ferme que colorée. Le portrait de Frédéric II, qui est lui aussi rapproché de Napoléon, manque également de relief et de vie. Enfin les dernières lignes portent leur date ; écrites au plus beau moment du second Empire, elles semblent à la fois un acte de contrition et un timide essai de justification. Il ne faut jamais livrer la patrie à un homme, dit M. Thiers ; et il ajoute que, pour n'être pas exposé à aliéner jamais sa liberté, il n'en faut jamais abuser. On voudrait, pour un ouvrage de cette importance, une fin plus impersonnelle, qui laissât la pensée du lecteur en contact direct avec Napoléon Ier, au lieu de la rame-

ner sur M. Thiers, sur les républicains de 1848 et sur Napoléon III.

Nous aurions négligé de dire que l'Institut décerna le prix biennal de 20,000 fr. à l'auteur du *Consulat et de l'Empire*, si M. Thiers n'avait fait un généreux abandon de ce prix, pour l'encouragement de la littérature et des travaux historiques.

Le jugement définitif sur Thiers historien a été porté par M. Emile Ollivier, dont le témoignage, peu suspect, doit être retenu :

« L'art de raconter, au degré où il le possède, est plus que du talent, c'est du génie, et son nom restera entre ceux de Thucydide, de Tite-Live, de Tacite, de Guicciardini, inséparable de la notion même de l'histoire. »

L'illustre historien avait plus de 60 ans, quand il mettait la dernière main à son livre, pendant les derniers mois de l'année 1862. Sa vie avait été bien remplie ; il semblait qu'il n'eût plus qu'à jouir de sa gloire, au milieu des amis de sa jeunesse, restés fidèles à travers tant de révolutions, au milieu de la société choisie qui se réunissait, presque chaque soir, dans le salon de la place Saint-Georges, où toutes les illustrations de la France, où toutes les célébrités de l'Europe faisaient comme un cercle d'admirateurs au maître de la maison. Bien que l'âge n'eût pas

eu de prise sur sa robuste nature, il avait bien gagné le repos des dernières années, après tant de labeur et de productions. Étrange caprice de la destinée ! ces dernières années allaient être les plus actives, les plus fécondes et aussi les plus dramatiques de cette infatigable existence.

CHAPITRE V

LE DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION LIBÉRALE. — L'ORATEUR (1863-1870).

C'est en 1863 que M. Thiers rentra dans la vie politique. Déjà, en 1859, on l'avait pressé d'accepter une candidature législative à Lille, et le gouvernement impérial lui avait fait savoir qu'il ne le combattrait pas. Il avait loyalement répondu qu'il ne pouvait accepter l'appui du gouvernement. Il lui répugnait, il l'a avoué, de prêter serment à l'Empire. Quatre ans après, l'insistance de MM. de Broglie, de Montalembert, Jules Simon, Guizot, Glais-Bizoin, Lanjuinais, triomphait de ses répugnances : il acceptait la candidature, et, malgré la violence avec laquelle il fut, cette fois, combattu, il était élu député de la seconde circonscription de Paris.

Dans quelles dispositions entrait-il au Corps législatif? Voulait-il faire à l'Empire une opposition irréconciliable ? En aucune manière. Il était bien décidé à réclamer les libertés indispensables,

celles qu'il a appelées les libertés nécessaires, et, ces libertés une fois obtenues, à prendre part aux affaires du pays, sans chercher à renverser la dynastie. Jusqu'à la chute de l'Empire, il est resté scrupuleusement fidèle à ce programme. Jamais il n'a consenti à aller étaler aux Tuileries un habit brodé de ministre ; toujours il a prodigué au gouvernement impérial les conseils les plus propres à le sauver et à faire faire au pays « l'économie d'une révolution ». Malheureusement, l'empereur, qui parut toujours peu sincère, parce qu'il était hésitant et peu convaincu, perdit, par ses hésitations et ses doutes, tout le bénéfice des concessions qu'il faisait. La catastrophe de 1870 interrompit d'ailleurs brusquement l'expérience de l'Empire libéral.

Le 24 décembre 1863, M. Thiers prit la parole dans cette enceinte législative, où il s'était fait entendre pour la dernière fois, le 17 novembre 1851, quand il avait soutenu, avec si peu de succès, la proposition des trois questeurs : MM. Baze, de Panat et Le Flô. M. Thiers définit le mandat moral qu'il avait reçu de ses électeurs. Ceux-ci lui avaient recommandé :

1° De contribuer au développement progressif des libertés publiques ;

2° De tâcher de procurer au pays le grand bienfait de l'économie ;

3° De contribuer au maintien de la paix.

Développement des libertés publiques, rétablissement de l'économie, non pas par des réductions qui n'aboutissent qu'à désorganiser tous les services, mais par l'ordre dans les finances et la clarté dans les comptes ; maintien de la paix : tels étaient, en 1863, les vœux de l'immense majorité de la France, telle était la seule politique possible. Nous suivrons M. Thiers dans ses efforts pour faire triompher ces trois points de son programme.

C'est le 24 janvier, dans la discussion de l'Adresse, que fut prononcé le *Discours sur les libertés nécessaires.* Le décret du 24 novembre 1860, modifiant la Constitution du 24 janvier 1852, avait autorisé le Sénat et le Corps législatif à voter chaque année, en réponse au discours du trône, une Adresse discutée en présence de commissaires du gouvernement. C'est en vertu de ce décret que M. Thiers prit la parole pour discuter l'Adresse, rédigée par M. de Morny, et qui approuvait, sans réserves, le discours que l'empereur avait prononcé à l'ouverture de la session, le 5 novembre 1863. Il n'y était pas dit un

mot des réformes libérales à introduire dans la Constitution. Ni la liberté individuelle, ni la liberté de la presse, ni la liberté électorale, ni la liberté parlementaire, ni la responsabilité ministérielle n'étaient garanties. Ces libertés et cette responsabilité, M. Thiers les réclama en ces termes :

MESSIEURS,

Je vous disais, il y a quelques jours, que bientôt je vous demanderais la permission de vous entretenir de la politique intérieure du pays, et que je saisirais cette occasion de vous donner quelques explications personnelles sur les motifs de ma présence dans cette assemblée, et sur les sentiments qui m'ont animé en y entrant.

Je sais bien que les grandes assemblées ont tout autre chose à faire que de s'occuper des individus ; mais, lorsque je vous demande la permission de vous entretenir de moi un instant, un instant seulement, c'est un devoir que je crois remplir envers le pays, qui m'a élu sans exiger de profession de foi, et envers vous, mes collègues, dont je serais heureux de posséder la confiance. (*Très bien !*)

Messieurs, il y a trente-quatre ans que je suis entré pour la première fois dans cette enceinte. J'y ai pris place dans la dernière Chambre élue sous la Restauration. Depuis, j'ai fait partie de toutes les Chambres qui se sont succédé de 1830 à 1848 ; puis, sous la République, j'ai siégé sur les bancs de la Constituante et de la Législative ; et enfin me voici, au milieu de vous, sur les bancs du Corps législatif de l'Empire.

Dans ce long espace de temps, j'ai vu se succéder les

choses, les hommes, les opinions, les affections même, et, au milieu de ce torrent qui semblait devoir tout emporter, les principes seuls ont survécu, les principes sociaux et politiques sur lesquels repose la société moderne. Ce n'est pas que, dans certains jours, ils n'aient paru singulièrement menacés. Nous avons vu des moments où l'ordre semblait tellement ébranlé qu'on se demandait comment la société pourrait se rasseoir. Plus tard, c'était l'idée de la liberté qui semblait effacée de l'esprit humain, et cependant l'ordre s'est rétabli, et la liberté est prête à renaître! (*Mouvement.*) Tant il est vrai de dire que ces grands principes sont comme ces astres, destinés à nous éclairer, qui s'enveloppent quelquefois de nuages, pour paraître bientôt plus radieux.

Une circonstance vous aura sans doute frappés: c'est que les hommes eux-mêmes, si petits au milieu de la grandeur des événements, les hommes n'ont quelque valeur que par l'intelligence qu'ils ont eue de ces grands principes, et par la fidélité qu'ils leur ont conservée.

Quant à moi, il y a trois principes que j'ai toujours considérés comme devant faire la règle d'une vie honnête et bien ordonnée: le principe de la souveraineté nationale, le principe d'ordre, le principe de liberté. (*Très bien! Très bien!*)

Je suis né, j'ai vécu dans cette école, dite de 1789, qui croit que la France a droit de disposer de ses destinées et de choisir le gouvernement qui lui convient. Je pense qu'elle ne doit user de sa souveraineté que très rarement, et même que mieux vaudrait qu'elle n'en usât jamais, s'il était possible; mais, quand elle a prononcé, à mes yeux, le droit y est. (*Très bien! — Bravo!*) Je pense que c'est manquer et à la loi et au bon sens, que de chercher à substituer des vues particulières à sa volonté clairement exprimée. (*Très bien! Très bien!*)

Mais, quand on s'est soumis au gouvernement légal

de son pays, il y a deux choses qu'on est toujours en droit de lui demander : l'ordre et la liberté. (*Très bien !*)

Quand la société est privée de l'ordre, elle vit dans les angoisses : inquiète, agitée, elle ne travaille pas, ou elle travaille peu. Or, le riche peut quelquefois ne pas travailler ; mais la société est un ouvrier condamné à gagner, du lever au coucher du soleil, le pain de ses enfants. (*Très bien !*) Si elle s'arrête un jour, elle s'appauvrit, et, tandis que, privée d'ordre, elle s'appauvrit au dedans, au dehors elle se déconsidère. Et ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'elle tend de tous ses vœux au despotisme.

Si c'est la liberté qui manque, la société n'est pas plus heureuse : elle souffre différemment, mais elle ne souffre pas moins. Elle s'inquiète, elle s'agite sourdement, elle se sent humiliée ; et si, faute d'être assez consultée, elle aperçoit que ses destinées sont dirigées dans d'autres vues que les siennes, elle s'irrite : elle voudrait le dire, elle ne le peut pas, elle est toujours prête à éclater ; et, tandis que, privée d'ordre, elle tend au despotisme, privée de liberté elle tend aux révolutions. (*Très bien ! Très bien !*)

M. le Président. — Monsieur Thiers, on ne vous entend pas assez de ce côté (*M. le Président désigne le côté droit de l'assemblée*), et les sténographes se plaignent de ne pas vous entendre. Parlez à la Chambre tout entière.

M. Thiers. — Les principes que je viens d'énoncer, Messieurs, sont ceux d'après lesquels j'ai essayé de diriger ma vie, au milieu de la confusion des événements.

Lorsque la République fut proclamée en France, je me soumis, bien que ce gouvernement ne fût pas celui auquel me rattachaient mes antécédents ; et je me joignis aux hommes courageux qui, ici même, défendaient l'ordre au milieu d'une assemblée nombreuse, passionnée, mais honnête et courageuse, et sachant écouter

les vérités qui lui déplaisaient. (*Sur plusieurs bancs, Très bien! Très bien!*)

L'ordre, Messieurs, a été sauvé, et bientôt la France est revenue au principe monarchique. Je me suis soumis également, par suite de ce même sentiment de respect pour la volonté nationale; mais alors, je suis entré dans la retraite, par un motif bien simple : c'est qu'il n'y avait rien à faire pour le principe d'ordre, qui était sauvé, et rien encore pour le principe de liberté, qui était ajourné. Dans cette retraite, permettez-moi de le dire, tout le monde sait ce que j'ai fait; j'ai écrit avec sincérité l'histoire de mon pays. (*Très bien! Très bien!*) J'y aurais passé, sans regret, le reste de ma vie, lorsque les décrets du 24 novembre 1860, de février et de décembre 1861, ont été promulgués.

Vous savez quels changements ces décrets ont introduits dans nos institutions. Vous ne pouviez vous réunir qu'en silence pour recevoir les projets de lois que vous apportaient MM. les conseillers d'Etat, et que vous deviez discuter avec eux, presque sans pouvoir les amender. (*Réclamations sur plusieurs bancs.*) Puis venait le budget, que vous deviez voter par ministère; et, quant aux crédits supplémentaires, plus importants que le budget, vous n'en pouviez connaître qu'à la loi des comptes, c'est-à-dire quand il n'était plus possible d'exercer un contrôle utile. (*Nouvelles réclamations.*)

L'empereur a changé cet état de choses : il vous a rouvert le champ de la politique, en vous accordant la discussion de l'Adresse. Il a fait davantage : il vous a mis face à face avec son gouvernement, en introduisant ici les ministres sans portefeuille, et même un ministre à portefeuille, le ministre d'Etat; il vous a rendu la publicité de vos séances; il vous a donné le moyen de voter le budget, non plus par ministère, mais par section; et, quant aux crédits supplémentaires, s'il ne les

a pas supprimés, comme il en avait d'abord exprimé l'espérance, il a rapproché l'époque de leur discussion de l'époque de leur ouverture, et il vous a donné ainsi sur ces crédits une incontestable influence.

Messieurs, vous ne me trouverez jamais ni dénigrant ni flatteur. Je ne dirai pas que ces décrets contiennent toutes les libertés désirables, mais ils en contiennent une partie considérable, et ils sont le gage du reste. Quant à moi, j'en remercie l'empereur (*Très bien ! Très bien !*), car l'ingratitude est un mauvais sentiment et un mauvais calcul. (*Nouvelle approbation.*)

A partir de ces décrets, j'ai pensé, j'ai dit à tous les hommes qui partageaient mes convictions, que, dès qu'ils pouvaient venir discuter ici librement les affaires du pays, et qu'il leur était possible de concourir au rétablissement des libertés publiques, l'abstention ne serait plus, de leur part, ni sage, ni digne, ni patriotique. (*Très bien ! Très bien !*) Je leur ai conseillé de prêter serment à l'empereur, et de se rendre dans leurs collèges électoraux, soit comme électeurs, soit comme éligibles.

Je vous l'avouerai, Messieurs, après avoir donné ce conseil, j'aurais voulu être dispensé de le suivre (*on rit*) ; après avoir trouvé, dans la retraite, l'étude, la paix avec les partis, un peu de justice, il m'en coûtait de me rejeter au milieu des orages de la vie publique ; mais l'inconséquence eût été trop grande de donner des conseils et de ne pas les suivre soi-même.

D'ailleurs, une dernière considération m'a décidé : c'est qu'en venant au milieu de vous, personne ne pourrait m'accuser d'ambition. A mon âge, après les postes que j'ai occupés dans l'Etat, je ne peux plus avoir qu'une seule ambition : c'est, en vous apportant le modeste tribut d'une expérience bien chèrement acquise, en discutant avec vous les affaires de l'Etat, au point de vue de

l'Etat, et jamais au point de vue des partis (*Très bien! Très bien!*), de pouvoir quelquefois être d'un léger secours à vos délibérations, et de pas laisser tout à fait inutiles à mon pays les dernières années de ma vie (*Très bien! Très bien! — Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Thiers, si vous vouliez vous tourner un peu de mon côté... Les sténographes se plaignent de ne pas vous entendre.

QUELQUES VOIX. — La tribune !

M. THIERS. — Monsieur le Président, par une vieille habitude de la tribune, je suis toujours tenté de me présenter en face à l'assemblée dans laquelle je parle. (*On rit.*)

M. GLAIS-BIZOIN. — Un de MM. les commissaires du gouvernement pourrait vous céder la place.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce que je dis est dans l'intérêt de ceux qui n'entendent pas.

M. THIERS. — Messieurs, après ces explications que j'aurais voulu rendre plus courtes, j'arrive tout de suite au grand objet pour lequel nous sommes ici réunis. Il ne saurait être question, en suivant l'ordre que nous ont tracé le discours du Trône et le projet d'Adresse, ni de finances, ni d'affaires extérieures. Il s'agit uniquement de notre politique intérieure, et, dans cette politique, quel est l'objet principal, l'objet essentiel qui occupe tous les esprits ? C'est le développement de nos institutions dans le sens d'une liberté modérée et régulière ; et, à cet égard, permettez-moi de préciser sur-le-champ notre situation constitutionnelle. Nous avons vécu longtemps sous le régime des constitutions fixes, qui, une fois faites, étaient déclarées invariables ; mais, aujourd'hui, nous sommes placés sous le régime des constitutions modifiables, perfectibles, comme on dit, qui se font peu à peu, par la main du temps, plus sage et plus habile que les hommes. Et, en effet, le principe suivant a été

posé dans la Constitution : Quand un changement sera reconnu convenable, utile, l'empereur en prendra l'initiative, le Sénat donnera sa sanction.

On ne s'est pas borné à poser le principe, on a modifié la Constitution plusieurs fois.

Ainsi notre situation est celle-ci : tant que le texte de la Constitution n'est pas modifié, il a droit à tous nos respects, à notre obéissance absolue ; mais il peut être modifié, par l'initiative de l'empereur et la sanction du Sénat.

Mais vous, Messieurs, dans cette œuvre, n'avez-vous rien à faire ? Oui, vous avez quelque chose à faire, et empereur vous a ménagé votre part, en vous donnant a discussion de l'Adresse, et en vous fournissant ainsi le moyen de lui apporter les vœux du pays.

On vous a dit bien des fois, on vous a répété, notamment à l'ouverture des débats de la législature, que, depuis quelque temps, on parlait beaucoup de liberté et qu'on en parlerait beaucoup encore. Eh bien, je me pose tout de suite cette question: Ce vœu de liberté est-il sérieux, ou bien est-ce un de ces besoins capricieux, qu'un jour voit naître et qu'un jour voit disparaître ? S'il est sérieux, dans quelle mesure est-il sage d'y satisfaire, et, avec nos institutions actuelles, est-il possible de lui donner satisfaction ?

Voilà les questions que je vous demande la permission de traiter aujourd'hui devant vous.

Je puis dire, comme le poète : *Incedo per ignes*. Mais, Messieurs, fiez-vous à moi du soin de respecter tout ce qui doit être respecté, et, par votre confiance, vous faciliterez ma tâche, vous la rendrez à la fois moins périlleuse et plus fructueuse.

Messieurs, quand on considère l'histoire des trois quarts du siècle écoulés, on est frappé de l'observation que voici : c'est que la France peut quelquefois se passer de la liberté, s'en passer au point de paraître l'avoir

oubliée ; puis, quand les temps et les esprits sont plus calmes, elle y revient avec une persévérance singulière et une force presque irrésistible.

Trois grands faits prouvent la vérité de cette observation, et je vous demande la permission de les tracer.

S'il y une époque où il fut naturel que la France oubliât cette idée de la liberté, ce fut en 1800, après les terribles épreuves de notre première Révolution. Elle avait devant elle un homme merveilleux, qui portait sur toutes choses sa main réparatrice ; elle se donna à lui, elle s'absorba en lui, et, un moment, elle sembla ne plus penser : elle regardait, et certes, le spectacle en valait la peine. (*Vive approbation.*)

Mais bientôt, Messieurs, la France commença de nouveau à penser ; elle commença à penser, quand elle vit une partie de nos armées précipitée dans le gouffre brûlant de l'Espagne, une autre dans le gouffre glacé de la Russie, et ni les unes ni les autres n'en revenir. Alors elle pensa tristement, profondément ; elle regretta ces libertés dont elle avait fait le trop facile abandon, et, le 31 décembre 1813, elle éleva sa voix pour demander la paix.

Sa voix ne fut pas écoutée, et, quelques mois après, l'ennemi victorieux était dans Paris. La France tomba sanglante aux pieds des Bourbons, et leur demanda cette paix dont elle avait tant besoin, et cette liberté dont elle avait recommencé à sentir le prix.

Les Bourbons ne régnèrent que quelques jours. Napoléon revint. Que lui demanda la France ? Elle lui demanda, comme aux Bourbons, la paix et la liberté. La paix, Napoléon en avait longtemps disposé ; il n'en disposait plus, hélas ! il ne pouvait la donner ; mais il donna la liberté, et il la donna tout entière.

On a prétendu qu'il n'avait pas été de bonne foi. Permettez-moi de vous le dire, c'est là un singulier

hommage que rendent à sa mémoire les soutiens de sa famille. Mais, quoi qu'on en ait dit, il était de bonne foi. Dans ses entretiens les plus intimes, il répétait que la dictature pouvait être une concession de quelques années faite à un homme de génie, tel que lui, mais une concession de quelques années seulement ; et, quand il donna la liberté, c'est très sincèrement qu'il la donna tout entière.

Messieurs, on aime souvent à emprunter des exemples à Napoléon victorieux, ébloui par le succès ; je supplie qu'on en emprunte quelques-uns à Napoléon agrandi et mûri par le malheur. (*Très bien! Très bien!*)

La liberté tout entière, donnée à une nation qui n'en avait encore pratiqué aucune partie, et lorsqu'un million de soldats marchaient sur la France, ne pouvait pas être un essai heureux. Waterloo, nom sinistre ! Waterloo fit disparaître une seconde fois l'idée de liberté, et une immense réaction commença en Europe, non pas seulement contre l'idée de liberté, mais contre toutes les idées de la Révolution française.

Nous étions bien jeunes alors, Messieurs, et quelquefois nous essayions de murmurer le nom de liberté; mais on nous faisait taire, en nous montrant l'échafaud sanglant de Louis XVI. A ce souvenir navrant, nos jeunes cœurs étaient contristés, mais nos raisons n'étaient pas confondues. Nous persistâmes, et dix ans ne s'étaient pas écoulés, que l'idée de la liberté occupait tous les esprits, que son nom remplissait toutes les bouches.

En 1825, 1826, 1827, nous allions atteindre ce but, si longtemps, si vainement poursuivi, lorsqu'en approchant de ces limites obscures et périlleuses, où les pouvoirs sont exposés à se rencontrer, où la prérogative du souverain, la prérogative du pays, mises en présence, sont exposées à se heurter si une sagesse supérieure ne préside à leurs relations, nous avons vu deux fois, sous

des formes différentes, surgir cette redoutable question de la prédominance d'un pouvoir sur l'autre, et deux trônes sont tombés !...

Cette question fatale a été pour nous, permettez-moi cette comparaison, ce qu'était pour les navigateurs du quinzième siècle ce fameux cap dit des Tempêtes. Les navigateurs n'en approchaient qu'en tremblant ; ils n'osaient pas le doubler ! Vous savez ce qui arriva. Un prince heureusement inspiré, Jean de Portugal, voulut dissiper de vaines terreurs : ce cap des Tempêtes, il l'appela le cap de Bonne-Espérance, et, quelques années après, le cap était franchi !... (*Applaudissements.*)

Eh bien, Messieurs, n'aurons-nous pas, nous aussi, une heureuse inspiration de confiance ? Ne verrons-nous pas de vaines terreurs se dissiper ? Ne verrons-nous pas ce cap, devant lequel nous avons tant de fois échoué, changer de nom et être heureusement franchi ? Dieu le veuille !

Je ne vous raconterai pas (vous y avez assisté) l'histoire de nos agitations, à partir de 1848. Nous avons traversé la République, nous avons abouti à l'Empire, et, pour la troisième fois, la liberté a disparu. Une vaste réaction militaire a dominé l'Europe. Cependant l'esprit vivifiant du siècle agissait sur les peuples, il agissait même sur les souverains, auteurs et chefs de cette réaction militaire. Et voyez, Messieurs, combien sont mystérieuses et profondes les voies de la Providence ! Les princes de l'Europe étaient assemblés à Paris, dans la personne de leurs représentants, pour régler les conséquences de la glorieuse guerre de Crimée, et, ce que jamais on n'avait vu, la liberté eut pour tribune un congrès, pour orateur un diplomate ! L'illustre comte de Cavour fut autorisé à dénoncer à l'Europe les princes italiens, les uns pour n'avoir pas donné la liberté à leurs peuples, les autres parce qu'ils étaient fils de princes qui l'avaient refusée.

Vous vous en souvenez, Messieurs, l'émotion fut immense. Les Italiens s'armèrent, les Autrichiens s'armèrent aussi ; ils furent bientôt aux prises les uns et les autres ; nous accourûmes. Il nous en coûta 50.000 hommes et 500 millions, et l'Italie fut affranchie. Mais le mouvement imprimé devint si rapide, que, malgré nos engagements de Villafranca, tous les princes italiens furent renversés, et, sans la foi universelle des peuples et une sage politique, le pape lui-même aurait succombé. (*C'est vrai ! C'est vrai !*)

Ce n'est pas seulement en Italie que le mouvement se propagea, il s'étendit à l'Europe entière. Bientôt l'Autriche demanda à la liberté le dédommagement des défaites qu'elle avait éprouvées, et elle le trouva. Cette idée de liberté nous revint par tous les échos, et la France, Messieurs, ne pouvait pas y être sourde. C'est alors que le décret du 24 novembre, tour à tour effet et cause, a été rendu ; il a continué le mouvement, et vous avez vu ce mouvement se continuer encore, et se produire avec éclat jusqu'au moment des élections.

L'histoire de la liberté, la voilà. Je demande à tous les hommes de sens, à tous les hommes d'expérience, si un besoin qui, trois fois étouffé depuis le commencement du siècle, trois fois reparaît avec une force irrésistible, je demande si c'est là un besoin faux et factice, dont il soit permis de ne pas tenir compte ? Non, Messieurs, c'est évidemment un besoin de la raison humaine, qui devait être profondément senti chez une nation comme la nôtre, l'une des plus intelligentes et des plus fières de la terre. (*Approbation.*)

Eh bien, Messieurs, si c'est là un besoin sérieux, arrive la seconde question : Dans quelle mesure faut-il y satisfaire ?... Ah ! ici, j'en conviens, la question devient grave, immensément grave ; cependant, si l'on y pense bien

sérieusement, toute grave qu'elle est, elle n'est pas insoluble.

Je sais très bien que ce mot de liberté ne laisse personne de sang-froid. Chez les uns il excite des désirs illimités, chez les autres des craintes chimériques. Mais, Messieurs, en ne consultant que l'expérience, en s'arrêtant à ce qui est incontestable, indiscutable, n'est-il pas possible de trouver, de déterminer, ce que j'appellerai, en fait de liberté, *le nécessaire?*

Oui, Messieurs, le nécessaire : vous pouvez aller à Vienne, à Berlin, à La Haye, à Madrid, à Turin, et vous verrez que, sur ce point, personne ne dispute plus aujourd'hui. Oui, il y a le nécessaire en fait de liberté, et il est hors de question, désormais, pour tous les hommes éclairés. C'est ce nécessaire que je vous demande la permission de vous exposer aussi brièvement que possible. Et je me hâte de vous dire tout de suite que ce nécessaire est parfaitement conciliable avec nos institutions actuelles, pourvu, bien entendu, que ne tarisse pas tout à coup la source heureuse de laquelle est émané le décret du 24 novembre! (*Mouvements divers.*)

Pour moi, Messieurs, il y a cinq conditions qui constituent ce que j'appelle le nécessaire, en fait de liberté. La première est celle qui est destinée à assurer la sécurité du citoyen. Il faut que le citoyen repose tranquillement dans sa demeure, et parcoure toutes les parties du territoire sans être exposé à aucun acte arbitraire. Pourquoi les hommes se mettent-ils ainsi en société? Pour assurer leur sécurité. Mais, quand ils se sont mis à l'abri de la violence individuelle, s'ils restaient exposés à la violence du pouvoir destiné à les protéger, ils auraient manqué leur but. Il faut que le citoyen soit garanti contre la violence individuelle, et contre tout acte arbitraire du pouvoir. Ainsi, quant à cette liberté qu'on appelle la liberté individuelle, je n'insisterai pas, et c'est

bien celle-là qui mérite le titre d'incontestable et d'indispensable.

Mais, quand le citoyen a obtenu cette sécurité, il n'a presque rien fait encore. S'il s'endormait dans une tranquille indolence, cette sécurité, il ne la conserverait pas longtemps. Il faut, en effet, que le citoyen veille sur la chose publique. Pour cela, il faut qu'il y pense, et il ne faut pas qu'il y pense seul, car il n'arriverait ainsi qu'à une opinion individuelle; il faut que ses concitoyens y pensent comme lui ; il faut que tous ensemble échangent leurs idées, et arrivent ainsi à produire cette pensée commune qu'on appelle l'opinion publique. Or cela n'est possible que par la presse. Il faut donc qu'elle soit libre; mais, lorsque je dis liberté, je ne dis pas impunité. De même que la liberté individuelle du citoyen existe, à la condition qu'il n'aura pas provoqué la vindicte des lois, la liberté de la presse est, à cette condition, que l'écrivain n'aura ni outragé l'honneur des citoyens, ni troublé le repos du pays. (*Marques d'approbation.*)

Ainsi, selon moi, la seconde liberté nécessaire, c'est, pour les citoyens, cette liberté d'échanger leurs idées, liberté qui enfante l'opinion publique. Mais, lorsque cette opinion se produit, elle ne doit pas demeurer un vain bruit, et il faut qu'elle ait un résultat. Pour cela, il faut que des hommes choisis viennent l'apporter ici, au centre de l'Etat, (ce qui suppose la liberté des élections,) et, par la liberté des élections, je n'entends pas que le gouvernement, qui est chargé de veiller aux lois, n'ait pas un rôle; que le gouvernement, qui est composé de citoyens, n'ait pas une opinion : je me borne à dire qu'il ne faut pas qu'il puisse dicter les choix et imposer sa volonté dans les élections. Voilà ce que j'appelle la liberté électorale.

Mais ce n'est pas tout, Messieurs. Quand ces élus, mandataires de l'opinion publique, chargés de l'expri-

mer, sont réunis ici, il faut qu'ils jouissent d'une liberté complète; il faut qu'ils puissent à temps... (veuillez bien, Messieurs, apprécier la portée de ce que je dis en ce moment), il faut qu'ils puissent, à temps, opposer un utile contrôle à tous les actes du pouvoir. Il ne faut pas que ce contrôle arrive trop tard, et qu'on n'ait que des fautes irréparables à déplorer. C'est là la liberté de la représentation nationale, sur laquelle je m'expliquerai tout à l'heure, et cette liberté est, selon moi, la quatrième des libertés indispensables.

Enfin vient la dernière (je ne dirai pas la plus importante, elles sont toutes également importantes), mais la dernière, dont le but est celui-ci : c'est de faire que l'opinion publique, bien constatée ici, à la majorité, devienne la directrice de la marche du gouvernement. (*Bruit.*)

Messieurs, les hommes, pour arriver à cette liberté qui est, on peut le dire, la liberté tout entière, ont imaginé deux moyens : la république et la monarchie.

Dans la république, le moyen est bien simple : on change le chef de l'Etat tous les quatre, six ou huit ans, suivant le texte de la Constitution.

De leur côté, les partisans de la monarchie ont voulu, eux aussi, n'être pas moins libres que les citoyens de la république, et quel moyen ont-ils imaginé ? C'est, au lieu de faire porter l'effort de l'opinion publique sur le chef de l'Etat, de le faire porter sur les dépositaires de son autorité, d'établir le débat, non pas avec le souverain, mais avec des ministres, de manière que, le souverain ne changeant pas, la permanence du pouvoir étant assurée, quelque chose changeât, la politique, et qu'ainsi s'accomplît ce beau phénomène du pays, placé sous un monarque étranger à toutes les vicissitudes, du pays, se gouvernant lui-même par sa propre pensée et par sa propre opinion. (*Mouvement prolongé en sens divers.*)

Eh bien, de ces cinq conditions de la liberté que j'ap-

pelle nécessaires, incontestables, indispensables, de ces cinq conditions, lesquelles avons-nous? Lesquelles nous restent à acquérir? Lesquelles pouvons-nous avoir, sans bouleverser notre Constitution? Toutes, je le répète. (*Bruit.*)

Je commence cet examen, Messieurs, et je tâcherai d'être le plus bref possible.

Quant à la liberté individuelle, il existe aujourd'hui une exception fâcheuse: c'est la loi de sûreté générale. Elle s'applique à un certain nombre de citoyens. Mais, Messieurs, vous le savez, qu'importent les citoyens auxquels elle s'applique? La qualité de citoyen est une qualité absolue; il n'y a que la justice qui puisse y porter atteinte, et, quand la justice n'y a pas porté atteinte, tous les citoyens sont égaux. (*Sur plusieurs bancs : Très bien! Très bien!*)

Eh bien, quant à cette loi de sûreté générale, elle a appartenu à des circonstances qui, heureusement, ne sont plus. (*Interruption et rumeurs dubitatives.*)

M. Ernest Picard. — Très bien!

M. Thiers. — Messieurs, j'ai trop de respect envers vous tous, pour vouloir discuter le passé d'une manière qui pourrait vous blesser. Mais, j'imagine qu'aucun de vous ne me désavouera, quand je dirai que personne, dans cette enceinte, ne songe à renouveler cette loi, que le gouvernement lui-même n'y songe pas, et, qu'à ce sujet, il n'y a qu'une question, c'est de savoir si on la laissera expirer naturellement en 1865, ou si on la rapportera plus tôt. C'est une détermination dont il faut laisser le mérite au gouvernement, et sur laquelle je n'insisterai pas.

Je passe à la seconde des libertés que j'ai qualifiées de nécessaires, à la liberté de la presse.

Ici, j'en conviens, la question est singulièrement difficile. La presse est, de toutes les libertés, la plus contes-

tée; elle est, si je puis dire, la partie aiguë de la liberté, et je comprends les appréhensions dont elle est l'objet.

Mais, veuillez m'en croire, s'il y a un homme en France qui ait éprouvé les inconvénients de la liberté de la presse, c'est assurément celui qui vous parle. (*Rire d'adhésion.*) Il y a un homme illustre, avec lequel j'ai fait longtemps les affaires de l'Etat, et avec lequel, plus tard, je les ai discutées ; cet homme, je puis le nommer, c'est l'illustre M. Guizot. Il a éprouvé les inconvénients de la liberté de la presse autant que moi.

Eh bien, écoutez une déclaration qu'il confirmerait, s'il était ici: après avoir éprouvé l'un et l'autre les effets extrêmes de la liberté de la presse, nous sommes, en hommes politiques, en hommes d'expérience, convaincus qu'elle est nécessaire. (*Mouvements divers.*)

Je comprends, Messieurs, qu'on ne donne pas la liberté à une nation. Quand je dis que je le comprends, je ne dis pas que je l'approuve, mais que je le comprends. Il y a vingt et quelques années, j'ai vu, pour la première fois, un grand pays, l'Autriche. C'est un bon peuple, bon et brave, que le peuple autrichien. Je l'ai vu, dis-je, il y a vingt et quelques années: sa sérénité était parfaite. Les uns cultivaient leurs champs, les autres se livraient à leur négoce, et le gouvernement gouvernait; c'était sa profession, à lui. (*On rit.*)

C'était, je le répète, un peuple bon et tranquille. Savez-vous quelle singulière liberté il avait? Lorsque je l'ai vu pour la première fois, il avait un vieux souverain que le peuple de Vienne appelait le vieux François. Ce prince, qui avait partagé les bonnes et mauvaises fortunes de son pays, était très populaire. Il se promenait tous les jours dans les rues de Vienne, avec des vêtements usés, tout seul, sans aide de camp, et entretenait tout le monde. Il allait même dans certains quartiers obscurs de Vienne, voir des amis, avec lesquels il avait de fré-

quents entretiens, et, quand il rentrait tout seul dans son palais, objet de l'affection universelle, il savait la vérité. Voilà la liberté qui régnait sur les bords du Danube, il y a vingt-cinq ans. Eh bien, je m'adresse à tous les hommes de bon sens : y a-t-il aujourd'hui un peuple qui s'accommoderait de cette liberté ? C'est là une question de fait. M'entretenant, à ce sujet, avec un des grands esprits du siècle, le défunt prince de Metternich, je lui disais que les peuples, aujourd'hui, aimeraient bien mieux gâter leurs affaires de leurs propres mains que de les laisser bien faire à d'autres (*rires et bruit*), et j'ajoutais qu'ils auraient raison, parce que c'est le seul moyen d'apprendre à les faire.

Messieurs, je vous le demande, est-il possible aujourd'hui, en quelque partie du monde que ce soit, de refuser à un pays la connaissance de ses affaires ? Lorsqu'ici, à la tribune, nous pouvons parler en toute liberté des affaires du pays, quand nous pouvons même (et jusqu'à présent vous avez vu avec quelle réserve nous avons essayé de le faire), mais enfin, quand nous pouvons déverser le blâme le plus sévère, nos discours arriveront dans les journaux, et, tandis que les journaux reproduiront les vérités que nous croirons avoir dites, eux-mêmes ne pourront pas ajouter un mot à la suite des discours dont ils auront été les reproducteurs. Dites-le-moi, n'est-ce pas là un non-sens ? (*Mouvements divers.*)

Messieurs, j'invoque la tolérance et le silence de ceux qui ne pensent pas comme moi. Je suis bien sincère, j'ai quelque expérience des choses, et peut-être pourrez-vous, je ne dis pas avec beaucoup de fruit, mais au moins avec quelque utilité, me continuer votre attention. (*Parlez ! Parlez !*)

Quant à moi, je ne comprends pas que, lorsqu'on permet de dire la vérité ici, là, tout près, on le défende. Cela ressemble à un homme qui confie son secret à dix

personnes, et qui recommande bien à une onzième de n'en rien dire. (*Hilarité et approbation sur plusieurs bancs.*)

Messieurs, quand on s'y prend de la sorte, à mon avis, on détruit l'ordre naturel des choses, et l'on fausse tous les ressorts.

Dans un Etat dont l'éducation est faite, je dis : *dans un Etat dont l'éducation est faite*, vous m'accorderez que les choses se passent comme je vais l'exposer.

La presse ne fait pas l'opinion publique, heureusement !... Je parle, encore une fois, d'un Etat dont l'éducation est faite... (*Interruption*). Je ne puis pas entrer en dialogue avec mes interrupteurs.

M. LE PRÉSIDENT. — Je prie la Chambre de ne pas interrompre.

M. THIERS. — Je dis que, dans un Etat où l'éducation est achevée, la presse ne fait pas l'opinion, elle fait qu'il y en a une.

PLUSIEURS VOIX. — C'est cela.

M. THIERS. — En plaçant tous les jours sous les yeux du pays ses propres affaires, elle l'oblige à y penser. Elle exagère, c'est sa nature ; mais, en exagérant, elle est cause que le pays se rejette en arrière, et son exagération fait la modération du pays.

Et puis cette opinion, qui n'est, permettez-moi de le dire, qu'un préavis, la représentation nationale la discute, choisit le vrai, écarte le faux, et la majorité, qui est la loi de tout pays libre, déclare la véritable opinion publique, celle qui doit passer pour l'opinion vraie, et vient la déposer au pied du trône. Eh bien, dans cette manière de concevoir les choses, la presse prépare l'opinion ; la représentation nationale l'achève ; la presse pousse la représentation nationale ; la représentation nationale contient la presse.

Maintenant, il est vrai que cela se passe ainsi dans les

pays dont l'éducation est faite. Mais qu'est-ce que cela veut dire? C'est qu'il faut faire cette éducation, et la faire le plus tôt possible. Or, je vous le demande, lequel de nous déclarera que la France doit rester dans une enfance perpétuelle ? Lequel déclarera qu'il ne faut pas enfin commencer son éducation ? (*Rumeurs.*)

PLUSIEURS MEMBRES. — Très bien !

M. THIERS. — On nous dit, et je suis heureux de l'apprendre, que le gouvernement est très fort ; je le crois très fort, en effet ; je crois qu'il a une force matérielle telle, qu'aucun parti n'oserait l'attaquer.

Dès lors, je vous le demande, si vous ne profitez pas d'un temps où la force du gouvernement est tellement supérieure à tous les obstacles qu'il n'a rien à craindre, quand commencerez-vous cette éducation indispensable, qui permettra enfin de dire que la France est un pays dont l'éducation est achevée ? Et voulez-vous donc, en présence de l'Europe entière, de l'Europe où la presse est libre partout, que la France seule demeure dans cet état d'enfance, dans cet état de tutelle, où elle se trouve aujourd'hui ? (*Mouvements divers.*)

On me répond, Messieurs, que cette éducation est commencée. M. le Ministre d'Etat disait, en effet, il y a quelques jours, qu'il y avait, à Paris, quinze ou dix-huit journaux, je ne me rappelle plus le nombre, et qu'il n'y en a que deux qui soutiennent la politique du gouvernement.

Mais quel est l'état des autres? Vous le savez, le gouvernement a la faculté de les avertir ; un premier, un second avertissement ne suffisant pas, on les suspend, on les supprime. Quel est ce système, réduit à ses termes les plus simples ? le voici : la presse a la mission de critiquer le gouvernement, et elle ne peut en avoir une autre. (*Légères rumeurs.*) Et c'est ce même gouvernement qu'elle doit critiquer, qui est chargé de déclarer dans

quelle mesure il sera critiqué ! Je vous demande si c'est là, même le commencement de la liberté de la presse ? Non, c'est un régime, permettez-moi de vous le dire, étrange, dont nous n'avons jamais vu le semblable, un régime en vertu duquel celui même qu'on a mission de critiquer est chargé de vous dire : Jusque-là je veux bien, soit ; mais c'est assez, n'allez pas plus loin... Ah ! maintenant, c'est trop. Arrêtez-vous, ou je vous supprime !...

C'est la liberté en tutelle, et ce n'est pas même le commencement de l'éducation que j'invoque pour la France.

On me parle de licence : je le sais bien, il y a quelque chose qu'on appelle licence et avec beaucoup de raison ; mais, je vous le demanderai, la licence, l'avez-vous supprimée ? Ah ! je serais très sensible à cet argument ; je ne dis pas qu'il changerait complètement mes convictions ; mais j'y serais sensible, dans une certaine mesure. Eh bien, je m'adresse à votre mémoire, cherchez, avez-vous supprimé la licence? Ou plutôt ne l'avez-vous pas mise en dépôt, dans les mains du gouvernement, pour s'en servir quelquefois, lorsqu'un citoyen a eu le malheur de lui déplaire? (*Approbation sur quelques bancs.*)

M. Eugène Pelletan. — Oui, les journaux du gouvernement sont des calomniateurs ! (*Réclamations.*)

M. Thiers. — Et ne croyez pas que je veuille ici rappeler des souvenirs personnels ; non : vous verrez, à ma conduite, à mon langage, que je n'ai aucun souvenir de ce qui a pu se passer il y a quelques mois ; non : mais vous me permettrez cependant de me servir de tous les faits qui ont quelque signification. Eh bien, la vérité, c'est que notre régime actuel est celui-ci, sous le rapport de la presse : le gouvernement, que la presse doit critiquer, est chargé de déclarer dans quelle mesure on le critiquera ; et, quant à la licence, elle est dans ses mains;

il peut s'en servir quand il lui convient. (*Interruption.*)

Messieurs, permettez... Je vois parfaitement qu'on a très peu de mémoire pour ce qui concerne les autres. Je veux bien ne pas en avoir beaucoup, mais je voudrais bien que vous en eussiez un peu. (*Rires approbatifs sur plusieurs bancs.*)

Je n'insisterai pas sur ce sujet.

Je passe à cette autre liberté qu'on appelle la liberté électorale. Ce n'est pas aujourd'hui que je traiterai la question des candidatures officielles, cela nous mènerait trop loin ; je ne peux pas abuser de votre attention, et, comme le sujet que j'ai à traiter est fort vaste, je ne dirai que très peu de mots de ce point particulier.

Je dirai qu'à l'égard de la liberté électorale, nous procédons un peu comme à l'égard de la liberté de la presse.

Oh! oui, on a donné le suffrage universel, on a donné à la nation tout entière le droit d'avoir un avis ; mais, à une condition, c'est de lui dicter cet avis ; et, quand je dis : « de lui dicter cet avis, » vous conviendrez que je suis modéré dans mon langage. (*Plusieurs voix : très bien.*)

Le suffrage universel !... on lui rend de grands hommages ; on en a fait le droit divin de notre temps. Veut-on un souverain ? on s'adresse au suffrage universel. Vous lui avez demandé un souverain pour l'Italie, vous lui en avez demandé un pour la Grèce, vous lui en avez demandé un pour le Mexique ! On s'agenouille ainsi, devant cette autorité vénérable; et puis, quand il s'agit de députés, on se redresse, et on dit : Oh! suffrage universel, vous êtes bien respectable, mais le plus souvent vous ne savez ni lire ni écrire ; il y a mieux, vous êtes singulièrement crédule, vous êtes capable de croire tout ce que vous disent les candidats de l'opposition ; vous êtes même bien timide, car, avec toute la force publique,

nous pouvons à peine vous rassurer, et un député de l'opposition en habit noir vous fait peur !

Ainsi cette autorité si grande, si respectable, à laquelle on demande des souverains, quand il faut lui demander des députés, tout à coup, on la déclare infirme, sourde, aveugle et incapable, et on veut lui dicter ses choix. (*Plusieurs voix : Très bien ! — Bruit.*)

M. Thiers. — C'est là, en mettant de côté tous les artifices de langage, ce que signifient les candidatures officielles. Pour moi, si vous voulez accepter les conditions que, dans tous les pays libres, le gouvernement accepte, je vous accorderai ces candidatures officielles ; sinon, non ! Pour ma part, je ne le pourrais point.

Mais je me borne là quant à présent. Nous discuterons plus tard cette question, avec toute la profondeur qu'elle mérite. Pour aujourd'hui, je vous prie de bien remarquer qu'en fait de liberté électorale, c'est le même système qu'en fait de liberté de la presse : vous critiquerez, dit le gouvernement, dans telle mesure ; vous aurez la liberté de vos choix dans telle mesure ; mais cette mesure, c'est moi qui la déterminerai.

J'arrive à cette autre liberté que j'ai appelée liberté de la représentation nationale. Je ne parle pas de cette liberté que nous sommes toujours assurés d'obtenir ici, grâce à l'impartialité du président qui dirige nos débats; je parle d'une autre liberté.

J'accorde (car vous ne me verrez jamais déserter les solides maximes du gouvernement), j'accorde que l'initiative doit en tout appartenir au pouvoir. Le pouvoir, c'est l'action même, l'action incessante. Il faut que le pouvoir veille sur tous nos intérêts, qu'il veille sur tous ces grands Etats qui nous entourent, pour sauvegarder notre grandeur et notre sécurité. Ce n'est pas seulement autour de nous, c'est sur la surface entière du globe qu'il faut qu'il étende sa vigilance. Au dedans, il faut

qu'il veille à l'organisation de nos forces, qu'il perçoive l'impôt, qu'il en distribue le produit ; il faut qu'il veille sur l'administration de la justice ; il faut même qu'il veille à la législation, car la législation ne peut être immuable, éternelle : il est nécessaire qu'elle change. En tout cela, il lui faut l'initiative. Pourquoi ? Parce que nous, représentants de la France, nous sommes habituellement dispersés ; nous ne sommes réunis que quelques instants de l'année, et le gouvernement ne peut pas nous attendre pour agir, parce que l'action ne peut s'arrêter une minute, une seule.

J'accorde donc l'initiative au gouvernement, je la lui accorde complète ; je la lui accorde même (et peut-être beaucoup de mes amis politiques me blâmeront ici, mais c'est ma conviction), je lui accorde même l'initiative en matière de législation, et voici pourquoi.

Qu'est-ce que peut être l'initiative en matière de législation? Ce n'est jamais autre chose qu'un vœu, car, même quand une Assemblée a la faculté de l'initiative, jusqu'à pouvoir rédiger une loi tout entière, il faut encore que cette loi soit accueillie par une autre Chambre et par le souverain lui-même. Cette initiative n'a donc jamais que la valeur d'un vœu, et, quand vous avez la faculté de présenter une Adresse, avec une phrase, dans cette Adresse, conçue dans le sens de la loi que vous désireriez, que la majorité accueille cette phrase, vous aurez la loi. Par conséquent, je ne regrette pas même l'initiative en matière de législation.

Mais, Messieurs, si j'accorde au gouvernement l'initiative en toutes choses, il faut bien qu'on nous accorde le contrôle en toutes choses. Or le contrôle, pour que nous puissions l'exercer toujours à temps et utilement, il faut que nous puissions, comme cela se pratique dans toutes les Assemblées de l'Europe, il faut que nous puissions introduire ici une question, lorsqu'elle nous paraît néces-

saire, urgente à examiner. Et, en effet, dans toutes les Assemblées de l'Europe, comment cela se passe-t-il? Cette faculté, que je réclame, s'exerce sous deux garanties qui me semblent bien rassurantes: il faut d'abord que la majorité veuille qu'une question soit soulevée, et ensuite que le gouvernement y consente; car, si le gouvernement déclare qu'il ne peut pas s'expliquer sur la question qu'on a soulevée, les questionneurs sont obligés de se taire.

Il me semble qu'avec cette double garantie, cet usage qui a existé dans toutes nos Assemblées, et qui existe aujourd'hui dans toute l'Europe, cet usage n'a aucun inconvénient, et voici ses avantages: c'est que, dans l'état actuel, si vous voulez vous saisir de toutes les questions qui méritent votre attention, vous êtes obligés ou de faire de l'Adresse une véritable encyclopédie politique, administrative et financière, ou de faire du budget une chose qu'il ne doit pas être: au lieu d'une matière de finances, une matière de politique universelle.

Je déclare donc que la représentation nationale n'a pas sa vraie liberté, quand le gouvernement seul peut lui tracer son ordre de travail, et qu'elle ne peut se saisir que des questions que le gouvernement lui a volontairement soumises.

Quant à moi, je crois que nous n'aurons notre véritable liberté, que nous n'aurons nos mouvements aisés, que nous ne ferons les choses naturellement et à propos, que lorsque nous aurons cette faculté, établie jadis par l'usage, d'introduire ici telle question que la majorité aura considérée comme méritant la peine d'être traitée, et que le gouvernement n'aura pas déclarée dangereuse.

Autrement, savez-vous ce qui arrive? C'est que certaines affaires qu'on n'a pas saisies à temps, qu'on n'a pas arrêtées dans leur développement, se traduisent par-

des chiffres de 300, de 400, de 500 millions, par des développements exagérés de la dette flottante, par des emprunts, en un mot, et qu'on est réduit, comme la prière au pied boiteux, d'Homère, à déplorer le mal qui a été fait, mais à venir toujours trop tard pour le réparer.

PLUSIEURS VOIX. — Très bien !

J'arrive à la dernière de ces conditions, à celle qui a pour but d'établir le débat des affaires publiques, non pas avec le souverain lui-même, mais avec les dépositaires de son autorité.

Ici, Messieurs, je me hâte de rendre hommage à ce que l'empereur a déjà fait. En introduisant dans cette enceinte les ministres sans portefeuille, le ministre d'Etat, il nous a déjà fait faire un pas considérable vers cette dernière de nos libertés, qui est, à mon avis, l'une des plus importantes.

Il est vrai qu'en introduisant ici M. le ministre d'Etat, on a pris un soin : c'est de vider son portefeuille. (*On rit.*)

Il y avait, dans ce portefeuille, les sociétés savantes, les beaux-arts, les théâtres, même les haras, toutes attributions qui ont leur valeur administrative, mais qui n'ont aucune valeur politique. Il y avait cependant une attribution que, pour ma part, je regrette, et qui n'aurait pas été mal placée dans les mains du ministre d'Etat : c'est la direction du *Moniteur*, car nous avons pu éprouver assez récemment combien le *Moniteur* a d'importance. Eh bien, cette attribution elle-même a été mise à l'écart, et M. le ministre d'Etat conviendra que, lorsqu'il entre ici, son portefeuille ne doit pas peser beaucoup à son bras. (*Nouveaux rires*).

Messieurs, le portefeuille a été vidé ; mais il suffit d'un décret pour le remplir. Le portefeuille pourra être rempli plus tard... (*Dénégation de M. Rouher.*) Oh ! monsieur le ministre, ne m'ôtez pas l'espérance. (*On rit.*)

Il y a mieux : non seulement on pourra remettre quelque chose dans le portefeuille de M. le Ministre d'Etat, mais enfin il dépend de la souveraineté impériale de faire arriver ici les autres ministres à portefeuille. Et, quant à moi, j'exposerai tout à l'heure mes raisons de le désirer. Mais, auparavant, je voudrais répondre à une objection qu'on me fera peut-être. On me dira (on l'a dit d'ailleurs) que j'oublie l'article 5 de notre Constitution.

Je ne l'oublie pas, Messieurs. Vous savez que l'article 5 déclare le souverain de la France responsable. Cet article se trouvait dans la Constitution républicaine : il y était bien à sa place ; mais la Constitution républicaine, de janvier en novembre, est devenue monarchique, et, pour ma part, j'ai été étonné de retrouver cet article dans une Constitution monarchique. Mais peu importe !

On pourrait dire, par exemple, que c'est violer la Constitution que de vouloir se servir d'un droit qu'elle ne contient pas. Mais, quand vous consentez à ne pas vous servir d'un droit qu'elle contient, on ne peut pas prétendre que vous la violez. Pour moi, Messieurs, je suis bien décidé, en ce qui me concerne, à faire comme vous, et à ne pas me servir de l'article 5. Je ne ferai, en cela, que suivre votre exemple, et si, par hasard, je ne voulais pas le suivre, vous me feriez taire, et vous auriez raison. Du reste, vous n'aurez jamais, à cet égard, à me rappeler aux convenances. Or je ne fais pas ici une vaine supposition, car, bien que je vécusse dans la retraite, je suivais vos travaux avec l'attention que méritent toujours les travaux des représentants de la France. Eh bien, je me rappelle que, dans la séance du 8 mars 1862, l'un de nos collègues, non pas qu'il voulût se servir de l'article 5, mais parce qu'il voulait constater qu'il pourrait s'en servir au besoin, fut interrompu par M. le Président, qui lui dit : Gardez-vous-en bien, car je vous arrêterais ! Et M. le Président avait raison.

Or, comme il y a deux manières d'abroger un article de loi, ou l'abrogation ou la désuétude, je conclus que vous regardez l'article 5 comme tombé en désuétude.

On me dira peut-être : Ayez du courage ; et, puisque le souverain a inscrit cet article dans la Constitution, ayez donc autant de courage que lui, et servez-vous-en !

Messieurs, si vous y consentez, pour bien rendre ma pensée, qui est difficile à rendre, j'aurai recours à une anecdote qui s'est passée à Berlin, il y a environ cent ans, anecdote qui rend ma pensée si bien, que je vous demande la permission de vous la raconter brièvement.

D'abord il s'agit du grand Frédéric, et vous conviendrez que personne ne peut se plaindre du voisinage de ce grand nom.

Frédéric, vous le savez tous, était un grand homme de guerre, un grand politique, un grand administrateur. Toutefois il avait des travers : comme son ami, ou, si vous voulez, son ennemi Voltaire, il avait une fort mauvaise langue. (*On rit.*) Mais les libertés qu'il prenait avec les autres, il les leur accordait. Un jour, de la fenêtre de son palais, il aperçut des curieux qui lisaient un placard. Ce placard était placé très haut, et les curieux étaient obligés de se dresser sur la pointe des pieds, afin de pouvoir le lire. Le grand Frédéric demanda à un de ses serviteurs ce que c'était. On lui répondit que c'était un placard, dans lequel on disait beaucoup de mal de lui. Il en rit de grand cœur, et dit à l'un de ses serviteurs : Allez donc baisser ce placard, pour que ces bonnes gens puissent le lire plus commodément !

Savez-vous ce qui arriva ? Lorsque le serviteur du roi se présenta pour baisser le placard, tous les curieux s'enfuirent, et aucun d'eux ne profita de la commodité qu'on voulait leur ménager.

Eh bien, moi, je suis comme les curieux de Berlin ;

si l'on veut baisser le placard, je m'enfuirai. (*Rire général.*)

Maintenant, donnons la forme sérieuse à un fond très sérieux : l'irresponsabilité du souverain, Messieurs, est la liberté du pays !... (*Mouvement.*)

Je ne m'inquiète donc pas de l'objection qu'on pourrait tirer de l'article 5, et je demande, en renonçant à en user, à pouvoir me servir le plus possible de l'article 13. Tel qu'il est fait, cet article constitue une certaine responsabilité ministérielle.

Quoi qu'il en soit, je demande à débattre les affaires publiques avec MM. les ministres, et à les débattre très vivement. Or j'avouerai à l'honorable M. Rouher, qui connaît le cas que je fais et de sa personne et de son mérite, que, quand il voudra parler des affaires étrangères (et je suis convaincu qu'il en parlera avec beaucoup de sens et d'habitude de la parole), je lui avouerai mon faible : c'est que, si j'étais au Sénat, et que je visse auprès de lui M. le Ministre des affaires étrangères, je ne pourrais résister au désir de piquer ce dernier, pour qu'il parlât lui-même... (*On rit.*)

Pourquoi ? Parce qu'il y a toujours grand bénéfice et grande instruction à discuter les affaires avec ceux qui les font. S'il s'agissait des affaires du Mexique, par exemple, j'aimerais à mettre en scène M. le Ministre de la marine et M. le ministre de la guerre.

On me dira que les grands administrateurs, quelquefois, ne savent point parler. C'est une erreur. Je vous entretenais tout à l'heure des pays dont il faut faire l'éducation. Eh bien, dans les pays dont l'éducation est achevée, les grands administrateurs ne deviennent pas toujours précisément des orateurs, mais ils savent toujours expliquer d'une manière suffisamment claire les affaires qu'ils ont dirigées, et j'ai constamment remarqué que, lorsqu'un homme vient, la poitrine découverte, dire

devant son pays : J'ai fait telle chose, par tels et tels motifs, qu'il soit orateur ou non, il est écouté avec confiance, parce qu'il a deux grands mérites aux yeux de ceux qui l'écoutent : la compétence et la franchise.

PLUSIEURS VOIX. — Très bien ! Très bien !

Oh ! il y a une autre raison qui me fait désirer que ce que l'empereur a déjà fait se renouvelle (c'est-à-dire que nous voyions ici plusieurs collègues du ministre d'Etat), et cette raison, c'est que la plus grande sagesse, chez le souverain, ne rend pas moins nécessaire le courage, chez ses ministres.

Messieurs, le souverain le plus élevé et le plus éminent a besoin du courage de ses ministres, et ce courage, où peuvent-ils le puiser plus sûrement qu'ici ? Ils le trouveront sans doute dans leur conscience, mais ici plus certainement encore ; et c'est, quand ils auront entendu la voix du pays par ses représentants, quand leur conscience aura été fortement impressionnée, qu'ils porteront cette conscience ainsi impressionnée auprès du souverain, et qu'ils lui feront entendre des vérités que le souverain le plus éclairé a toujours besoin d'entendre.

Messieurs, j'ai parcouru le plus rapidement que j'ai pu ces cinq conditions de liberté que j'appelle nécessaires, et vous voyez qu'il n'est pas besoin de bouleverser nos institutions pour vous les procurer. Vous voyez que, pour la liberté individuelle, il suffit de laisser tomber la loi de sûreté générale ; que, pour la liberté de la presse, il ne serait pas nécessaire de toucher à la Constitution, il faudrait seulement changer un ou deux articles du décret sur la presse ; que, pour la liberté électorale, il y aurait quelques pratiques à changer ; que, pour la liberté que j'appelle la liberté de la représentation nationale, il faudrait introduire un usage ici, celui d'interpeller les ministres, usage qui a existé dans tous les temps et qui

existe partout aujourd'hui. Et quant à la principale des libertés, celle qui consiste à établir le débat des affaires publiques avec les ministres, en laissant le souverain toujours au-dessus de nous, toujours étranger à nos discussions, pour celle-là il ne faudrait qu'un ou deux décrets, comme l'empereur en a déjà rendu plusieurs.

Ainsi, vous le voyez, il ne s'agit pas de bouleverser nos institutions; il s'agit seulement de les développer dans le sens où elles l'ont déjà été. . . . . .

. . . . . .

Maintenant, Messieurs, il y a une chose que je constate, et c'est par là que je finis cette harangue, déjà trop longue.

Ah ! oui ! si l'on prétend qu'il y a certaines difficultés dans notre caractère, qu'il y en a aussi dans ce que je me permettrai d'appeler notre état révolutionnaire, je vous accorderai qu'il y a des difficultés ; mais, heureusement, je ne les crois pas insurmontables. Oui, il y a des difficultés dans notre caractère ; mais je n'admets pas que la France soit plus passionnée que l'Angleterre, par exemple. Quiconque a observé le peuple anglais de près sait qu'il est le peuple le plus profondément passionné de la terre ; et cependant il n'en est pas moins libre, malgré cela.

Quand j'entends parler d'aristocratie et de démocratie, pour expliquer la différence qu'il y a entre le peuple anglais et le peuple français, je dis qu'elle n'est pas là. J'ai vu et observé de près le caractère anglais, et, pour moi, la véritable différence qui existe entre ce caractère et le nôtre, la voici : le type de notre caractère est tout militaire ; le type du caractère anglais est tout municipal. . . . . .

Cette difficulté résultant du caractère français, est-elle insoluble ? Non, Messieurs, et, je n'hésite pas à le dire : en France, le fondateur de nos libertés, le fondateur

d'une dynastie, sera le souverain qui saura céder.

Maintenant j'arrive à la dernière difficulté.

On nous dit que nous sommes encore dans un état révolutionnaire, et l'on a raison.

La Révolution française a renversé plus de gouvernements que la révolution anglaise, et c'est naturel : la révolution anglaise ne portait dans ses flancs que la liberté de l'Angleterre ; la Révolution française portait dans les siens la liberté du monde, et les convulsions de l'enfantement ont été proportionnées à la grandeur de l'enfant qu'elle portait dans son sein. (*Mouvement*)

Le sol français est couvert des débris de ces gouvernements. Il y a ce qu'on appelle les représentants des anciens partis ; je suis un de ces représentants.

. . . . . .

J'ai servi une auguste famille, aujourd'hui dans le malheur. Je lui dois le respect qu'on ne saurait refuser à de grandes infortunes noblement supportées ; je lui dois l'affection qu'on ne peut pas manquer de ressentir pour ceux avec qui l'on a passé la meilleure partie de sa vie. Il y a quelque chose que je ne lui dois pas, et qu'elle ne me demande pas, mais que la fierté de mon âme lui donne volontiers : c'est de vivre dans la retraite, et de ne pas lui montrer ses anciens serviteurs recherchant l'éclat du pouvoir, quand elle est dans la tristesse de l'exil. Mais il y a quelque chose que, j'en atteste le Ciel, elle ne me demande pas, qu'elle ne me demandera jamais, et que je ne lui donnerai point : c'est de lui sacrifier les intérêts de mon pays. Je le déclare donc ici, en honnête homme, si l'on nous donne cette liberté nécessaire, quant à moi, je l'accepterai, et l'on pourra me compter au nombre des citoyens soumis et reconnaissants de l'Empire.

PLUSIEURS VOIX. — Très bien !

M. GLAIS-BIZOIN. — Qu'on la donne donc ! (*Exclamations.*)

M. THIERS. — Mais, si notre devoir est d'accepter, permettez-moi de vous le dire, le devoir du gouvernement est de donner. Et qu'on n'imagine pas que je veuille ici tenir le langage d'une exigence arrogante ; non, je sais que, pour obtenir, il faut demander avec respect. C'est donc avec respect que je demande. Pour moi, je ne demanderai jamais rien ; pour mon pays, je n'hésiterai jamais à demander, et à demander avec le ton de déférence qui convient. Mais, qu'on y prenne garde, ce pays, aujourd'hui à peine éveillé, ce pays si bouillant, chez lequel l'exagération des désirs est si près de leur réveil, ce pays, qui permet aujourd'hui qu'on demande pour lui du ton le plus déférent, un jour peut-être il exigera.

(*Exclamations sur un grand nombre de bancs. — Applaudissements sur plusieurs autres*) (1).

Nous avons tenu à reproduire presque intégralement ce discours ; d'abord, à cause de son intérêt et de son importance ; ensuite, afin de bien faire comprendre la manière oratoire de M. Thiers. Ce qui frappe le plus dans son éloquence, c'est l'absence même de ce que l'on appelle ordinairement l'éloquence. Dans le discours sur les libertés nécessaires, comme dans tous les autres, il serait difficile de surprendre, non pas seulement une phrase qui ne soit qu'une phrase, mais aussi un appel au sentiment, à l'émotion. L'orateur ne s'interdit ni les réminiscences historiques, ni les

(1) *Discours d'A. Thiers*, recueillis par M. Calmon, 15 vol. in-8°, chez Calmann-Lévy, Paris.

digressions, ni les anecdotes. Réminiscences, digressions et anecdotes concourent au but qu'il s'est assigné, achèvent la démonstration commencée ou, par leur imprévu, frappent vivement l'esprit de l'auditeur. Rares sont les images, dans cette langue pratique, qui est la vraie langue des affaires ; rares aussi les axiomes à la Royer-Collard ; pourtant des pensées fortes, exprimées avec concision, échappent parfois à cette imagination abondante, facile, riche en ressources de toute nature, mais qui ne s'adresse qu'à la raison. La liberté, dit M. Thiers, n'est pas l'impunité de la presse. Et, dans le même ordre d'idées : « l'exagération de la presse fait la modération du pays. » Rappelons encore une belle comparaison : « la Révolution française portait dans ses flancs la liberté du monde, et les convulsions de l'enfantement ont été proportionnées à la grandeur de l'enfant qu'elle portait dans son sein. » On trouve même parfois un tableau sobre de touche, mais frappant, et qui se grave dans la mémoire, comme celui de la France en 1800. « Elle avait devant elle un homme merveilleux qui portait sur toutes choses sa main réparatrice ; elle se donna à lui, elle s'absorba en lui, et un moment elle sembla ne plus penser : elle regardait,

et certes le spectacle en valait la peine. » De pareils mouvements devaient faire d'autant plus d'effet qu'ils étaient plus rares, plus inattendus, et produire, dans l'assemblée, l'impression que les sténographes désignent par le mot « sensation ».

Un autre trait de l'éloquence de M. Thiers, c'est son caractère didactique. Il veut faire l'éducation de tout son auditoire ; non seulement son éducation libérale, mais son éducation historique; il fait tout un cours d'histoire de l'Europe depuis les origines jusqu'à nos jours ; il s'étend sur les différences du génie anglais qui est tout municipal et du génie français qui est tout militaire. Ni ce cours n'est bien profond, ni cette distinction n'est bien fondamentale. Aussi n'est-ce pas à la petite minorité très instruite et très intelligente de l'assemblée que s'adresse l'orateur, mais à ces auditeurs, beaucoup plus nombreux dans le Corps législatif de l'Empire, comme dans toutes les Chambres de tous les pays, au niveau desquels il convient de s'abaisser, si l'on veut exercer sur eux une action sérieuse. En toute matière, politique générale, guerre, finances, administration, M. Thiers reprend les choses *ab ovo*, multiplie les détails, prolonge la démonstration, jusqu'à ce qu'il ait porté la lumière dans les esprits les

plus inattentifs ou les plus réfractaires. Il veut éclairer et instruire, autant que convaincre.

Le discours sur les libertés nécessaires résume admirablement toutes les harangues de M. Thiers sur la politique intérieure du gouvernement impérial : il nous suffira de citer la date des autres allocutions portant sur le même sujet. Le 14 janvier, trois jours après son grand succès du 11, l'infatigable vieillard, aussi jeune, aussi alerte qu'aux premiers pas de son étonnante carrière, reprenait la parole et faisait le procès de la candidature officielle. Avec son habituelle indépendance d'esprit, il admettait que le gouvernement eût un rôle et une opinion dans les élections ; il concédait donc aux ministres de l'Empire la candidature officielle ; mais il leur demandait de respecter les convenances, de s'abstenir des moyens d'influence que le pouvoir mettait entre leurs mains et d'observer exactement les lois. Peut-être allait-il un peu loin, en faisant tant de concessions à des ministres non responsables ; mais il espérait, on vient de le voir, que la responsabilité serait déplacée et passerait du souverain aux ministres.

Dans le discours du Trône, qu'il prononça le 16 février 1865, l'empereur Napoléon inséra cette

phrase malheureuse : « Tout en nous faisant les promoteurs ardents des réformes utiles, maintenons avec fermeté les bases de la Constitution, opposons-nous aux tendances exagérées de ceux qui proposent des changements, dans le seul but de saper ce que nous avons fondé. » Parler ainsi, c'était opposer une fin de non-recevoir aux revendications de M. Thiers ; c'était, en même temps, suspecter la loyauté de l'orateur qui avait déclaré maintes fois qu'il n'était pas l'ennemi de la dynastie. Mis en cause, M. Thiers riposta, le 28 mars 1865, dans la discussion de l'Adresse. Son discours fut une réponse décisive au discours du trône. Il rappela qu'il avait eu pour complice l'empereur lui-même, l'empereur qui déclarait, en ouvrant la session de 1853, que si la liberté n'était pas la base de l'édifice, elle en serait le couronnement; et il affirma que, sous aucun gouvernement, il n'avait été un destructeur, un révolutionnaire ; que, même sous la République, il n'avait pas voulu détruire. Il opposa, avec une grande force, les prétendues libertés de la boucherie, de la boulangerie, des théâtres, dont l'Empire se montrait prodigue, aux seules libertés qui méritaient ce noble nom, aux libertés politiques. Il termina enfin par cette mise en de-

meure adressée à l'empereur, avec autant de fermeté que de courtoisie : « S'il était possible, triste augure que je repousse, s'il était possible que l'édifice de nos institutions ne s'achevât pas, non ! ce ne seraient pas les matériaux qui auraient manqué, ce serait l'architecte ! »

L'architecte, en ouvrant la session de 1866, se montra plus opposé encore qu'en 1865 au couronnement de l'édifice; et M. Thiers dut revenir à la charge, le 26 février 1866, pour réclamer, une fois de plus, les libertés nécessaires, au nom même de l'article 1er de la Constitution de 1852, lequel reconnaissait, confirmait et garantissait les grands principes proclamés en 1789.

Deux ans après ce discours, M. Thiers obtenait un commencement de satisfaction. En effet, le 19 janvier 1867, paraissait au *Moniteur* une lettre adressée par l'empereur à M. Rouher. Le Souverain déclarait à son ministre d'État que le moment lui semblait venu de développer les institutions de l'Empire et d'étendre les libertés publiques. Il annonçait le dépôt d'un projet de loi supprimant le pouvoir discrétionnaire du gouvernement à l'égard de la presse et attribuant aux tribunaux correctionnels l'appréciation des délits de presse. M. Thiers prit une part impor-

tante à la discussion d'un projet de loi, qui faisait des concessions dont il reconnut toute la valeur. Le 30 janvier 1868, dans la discussion générale, il traça l'historique de la question ; le 7 février, en réponse à M. Nogent-Saint-Laurens, rapporteur du projet de loi, il expliqua son rôle dans la discussion de la loi du 9 janvier 1835 ; le 8 février, en réponse à M. Baroche, il rétablit, pour la seconde fois, les paroles qu'il avait prononcées en 1835; le 15 février, c'est à M. Rouher qu'il dut répondre, pour prouver que les citoyens étaient sans garanties contre les fonctionnaires couverts par l'article 75 ; le 21 et le 22 février, il soutint l'amendement de M. de Janzé, qui autorisait les journaux à rendre compte des débats législatifs, à la seule condition de reproduire le compte rendu officiel. L'amendement de Janzé fut rejeté par 155 voix contre 66, et la loi votée telle que l'avait présentée le gouvernement.

M. Thiers ne reprit plus la parole, sur la question des libertés nécessaires, que le 27 janvier 1869, pour solliciter la Chambre d'autoriser une interpellation sur la politique intérieure du gouvernement. Les interpellations qui avaient été substituées à la discussion de l'Adresse devaient être autorisées par la majorité des bureaux de la

Chambre. M. Rouher fit rejeter celle de M. Thiers et de ses amis, parce qu'elle était, disait-il, trop vague, parce qu'elle embrassait trop de questions et que les ministres ne savaient sur quels points ils avaient à s'expliquer.

Deux mois plus tard, le 2 avril 1869, la Chambre entendit, à propos de la discussion générale du budget, un magistral discours qui fut, à la veille des élections, le vrai programme du parti libéral. Ces élections eurent lieu le 23 mai : elles portèrent de 40 à 120 le chiffre des députés qui réclamaient une loi sur la presse plus libérale, un système électoral moins vicié par l'intervention du gouvernement, de sérieuses garanties parlementaires et la responsabilité ministérielle.

C'est le 23 décembre 1869, que M. Thiers prit pour la première fois la parole, devant la nouvelle Chambre, à propos d'une vérification de pouvoirs. L'invalidation, proposée par lui, obtint 91 voix contre 120 ; jamais, dans l'ancien Corps législatif, la minorité n'avait réuni un pareil nombre de suffrages. Le 13 janvier 1870, il réclama de nouveau le rétablissement du droit d'Adresse, que le sénatus-consulte du 8 septembre 1869 avait intentionnellement passé sous silence. Enfin, quelques jours après, le 27 janvier 1870, dans la dis-

cussion sur les traités de commerce, il fut amené, par une interruption, à faire une incursion sur le terrain politique, et put déclarer, sans provoquer un seul démenti, que ses opinions étaient assises sur les bancs du ministère. Ce ministère, depuis le 2 janvier, était celui que présidait M. Emile Ollivier. Parlementaire, il l'était, en ce sens qu'il se considérait comme responsable devant la Chambre ; mais cette Chambre, élue sous le régime de la candidature officielle, ne représentait pas réellement le pays, et M. Thiers ne se fit pas faute de le lui rappeler.

M. Thiers ne devait plus prononcer, avant la guerre, que deux discours : celui du 30 juin et celui du 15 juillet dont nous parlerons un peu plus loin.

Avant de quitter cet ordre d'idées, nous devons faire remarquer quels progrès s'étaient accomplis, grâce à son intervention, et combien la Constitution de 1852 avait été heureusement modifiée. Un pas de plus restait à accomplir, dans la voie des libertés nécessaires, et ce pas on l'eût fait, assez rapidement, sans doute, si la funeste guerre de 1870 n'avait pas éclaté. Aussi ennemi du despotisme que de l'anarchie, M. Thiers avait réussi, par une opposition aussi ferme que modérée, par le constant respect du pouvoir établi, à démon-

trer sa sincérité et à entraîner, d'abord le souverain, ensuite la Chambre elle-même. Quant au pays, qui donnait, le 23 mai 1869, 3. 500.000 voix aux candidats de l'opposition, il ne demandait, au gouvernement de 1870, comme à bien d'autres, que les libertés nécessaires, l'économie et la paix.

Trois volumes et demi de l'édition publiée par M. Calmon contiennent les discours prononcés par M. Thiers, de 1863 à 1870. Nous avons rappelé tous ceux de ces discours qui réclamaient les libertés nécessaires ; nous indiquerons seulement, sans les analyser, les discours sur les finances, sur la marine marchande, sur l'état de l'agriculture, sur le régime économique, sur les traités de commerce. Il nous suffira de rappeler quelle clarté suprême M. Thiers savait introduire dans ces matières, où la compétence est si rare ; de redire, qu'en fait d'économies, il recommandait seulement celles qui n'ont pas pour résultat de désorganiser les services ; et d'indiquer l'étonnante liberté d'esprit qu'il apportait, même dans les questions où son opinion était le plus arrêtée, comme celle du libre-échange et des tarifs. Nous en citerons un seul exemple.

« Entendons-nous bien, disait-il, le 28 mars 1865, dans un *discours sur les libertés politiques*. Jamais je n'ai été

partisan du libre-échange ; mais, expliquons-nous. Je n'ai jamais pensé que les tarifs dussent être immobiles ; je n'ai jamais pensé que les prohibitions dussent être éternelles ; j'ai moi-même modifié les tarifs, j'ai supprimé beaucoup de prohibitions ; mais j'ai toujours redouté cette théorie, comme théorie absolue et appliquée invariablement à toutes nos industries. »

Plus tard, M. Thiers, devenu Président de la République, risquera de perdre la magistrature suprême, pour vouloir imposer ses doctrines économiques à l'Assemblée nationale. Ces doctrines étaient-elles absolues, comme on le prétendait alors ? Non pas : sous la République comme sous l'Empire, il pensait que les tarifs devaient être mobiles.

Nous avons hâte d'arriver au rôle de M. Thiers dans la politique extérieure. C'est là surtout qu'il s'est montré le plus clairvoyant des observateurs, et qu'il eût été, si l'Empire eût suivi ses conseils, le sauveur de la dynastie et de la France.

Quand M. Thiers entra au Corps législatif, en 1863, on était au lendemain de la guerre d'Italie et presque à la fin de la guerre du Mexique. C'est à l'expédition du Mexique que fut consacré, le 26 janvier 1864, son premier discours sur la politique extérieure. L'Angleterre réclamait 85 millions au Mexique, l'Espagne 40, la France 125 ; et

les trois puissances avaient envoyé des forces armées, pour se faire rembourser leurs créances ; mais, tandis que l'Angleterre et l'Espagne se bornaient à occuper Tampico et la Vera Cruz, pour percevoir des droits de douane, la France intervenait dans les affaires intérieures du Mexique, y soutenait le parti aristocratique et offrait la couronne mexicaine à l'archiduc Maximilien qui l'acceptait. L'Adresse de la Chambre des députés, en réponse au discours du Trône, constata les inquiétudes que l'expédition du Mexique, succédant à celles de Chine et de Cochinchine, avait inspirées à beaucoup d'esprits. Douze membres de l'opposition, parmi lesquels MM. Guéroult, Magnin, Jules Simon, Jules Favre et Emile Ollivier, proposèrent de substituer à ces regrets platoniques un vœu tendant à l'évacuation immédiate. Leur amendement était ainsi conçu : « Nous ne pouvons nous associer à cette ruineuse entreprise et nous sommes les interprètes de l'opinion publique en demandant qu'il y soit mis un terme immédiat. » M. Thiers soutint cet amendement, le 26 janvier, et, le lendemain, après le rejet, un second amendement de MM. de Grammont, Martel et Lambrecht, ainsi conçu : « En applaudissant au courage et à l'héroïque persévérance de ses soldats, la France

se préoccupe des proportions et de la durée de l'expédition du Mexique ; elle désire vivement qu'une conclusion prochaine fasse cesser les sacrifices que cette expédition nous coûte, et prévienne les complications dont elle pourrait devenir l'occasion. « Ce second amendement fut rejeté, par 201 voix contre 47. Vainement M. Thiers avait démontré qu'en envoyant Maximilien au Mexique on s'engageait à le soutenir et, par suite, à continuer ces sacrifices d'hommes et d'argent que la grande majorité de la Chambre eût voulu voir cesser. M. Thiers ne pouvait prévoir la sombre tragédie qui mit fin à l'Empire mexicain ; il prévit merveilleusement que Napoléon III trouverait son Espagne au Mexique. Le discours du 26 janvier est, en même temps qu'une œuvre oratoire remarquable, une page d'histoire qui rappelle celles du *Consulat et de l'Empire*.

Le 13 et le 15 avril 1865, M. Thiers prononçait deux discours sur les affaires romaines, dans les circonstances suivantes. Le royaume d'Italie s'était constitué, après Magenta et Solférino, par l'annexion au Piémont de la Toscane, de Parme, de Modène, des Etats de Naples, de la Lombardie et des Romagnes. La Vénétie et Rome lui manquaient encore. La guerre entre l'Autriche et la Prusse devait lui donner la Vénétie ; la guerre

THIERS.

entre la France et la Prusse devait lui donner Rome. En 1865, M. Thiers, hostile à l'unité de l'Italie, parce qu'il était convaincu que celle-ci amènerait l'unité allemande, s'éleva vivement contre la convention du 15 septembre 1864, qui confirmait les annexions déjà accomplies et qui laissait prévoir l'abandon de Rome par la France. En dehors du grand intérêt politique qu'offrit le discours du 13 avril 1865, rappelons qu'il contenait une belle comparaison, au point de vue artistique et littéraire, entre Venise et Florence, écho des études préférées de M. Thiers, depuis l'achèvement de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Dans le discours que M. Thiers prononça le surlendemain, sur le même sujet, nous relevons une vue prophétique, à propos du principe des nationalités et du principe de la conformité de langue.

« Au nom de la langue, que n'adviendrait-il pas? que n'irions-nous pas réclamer et que ne viendrait-on pas nous demander ? »

Il dira, sur la même question, après Mentana, le 4 décembre 1867 :

« On ne crée pas soi-même, volontairement et à sa porte, un Etat de 25 millions d'hommes .... Nous sommes entre deux unités, l'une que nous avons faite et l'autre que nous avons laissé faire, lesquelles se donnent la main par-dessus les Alpes. »

Les deux questions d'Italie et d'Allemagne étaient en effet intimement liées, comme l'étaient les deux puissances elles-mêmes, et le moment est venu d'étudier, avec le détail qu'elle mérite, l'intervention de M. Thiers dans la politique extérieure de la France, de 1863 à 1870, en considérant cette politique dans ses rapports avec l'Allemagne. Il est peu de discours où le clairvoyant homme d'Etat ne soit revenu sur cette question palpitante : nous retiendrons seulement ceux où il l'a traitée isolément.

Le 2 mars 1866, dans la discussion de l'Adresse, il prononçait son discours sur les affaires allemandes.

La convention de Londres, signée en 1852, avait reconnu les deux duchés de Sleswig et de Holstein comme dépendants du Danemark. Cette convention n'avait pas empêché la Prusse et l'Autriche de conquérir les duchés à main armée, puis la Prusse avait gardé le Sleswig, et l'Autriche le Holstein. Dans le discours du Trône de 1866, l'empereur s'était exprimé ainsi : « A l'égard de l'Allemagne, notre intention est de continuer à observer une politique de neutralité. » L'opposition voulait que l'Adresse contînt une phrase en réponse à ce passage du discours du Trône.

MM. Jules Favre et Thiers le demandèrent successivement, et obtinrent de la commission de l'Adresse, puis de la Chambre, une rédaction ainsi conçue :

« Nous donnons notre adhésion à la politique suivie par Votre Majesté, à l'égard de l'Allemagne. Cette politique de neutralité, qui ne laisse pas la France indifférente aux événements, est conforme à nos intérêts. »

Une pareille formule, beaucoup trop vague, laissait le champ libre à la Prusse et à l'Autriche. On ne tarda pas à le reconnaître. Les relations entre la Prusse et l'Autriche s'envenimèrent à tel point que la guerre devint imminente, et, le 3 mai 1866, à l'occasion du projet de loi autorisant une levée annuelle de 100,000 hommes, M. Thiers démontra, avec la dernière évidence, qu'il dépendait exclusivement du gouvernement français d'empêcher les affaires d'Allemagne de devenir périlleuses pour la France. Il est à remarquer que, durant tout son discours, l'un des plus babiles qu'il ait prononcés, il fut soutenu et applaudi par la presque totalité de la Chambre. Cette Chambre de 1863, bien qu'élue sous le régime de la candidature officielle, voyait les fautes commises : seule, la crainte d'ébranler la dynastie impériale, l'empêchait de réprimer ces fautes ou d'en prévenir le

retour. Hors séance, nombre de députés prodiguaient à M. Thiers leurs encouragements, applaudissaient à ses paroles et déploraient la politique suivie par l'empereur. Revenus à leur banc, ils tremblaient sous l'œil des ministres. *Video meliora proboque*... Il faut ajouter que la Constitution de 1852, en déclarant l'empereur seul responsable, avait condamné les Chambres à l'approbation quand même et le pays à toutes les surprises du pouvoir personnel.

La Prusse, victorieuse à Sadowa, portait de 19 à 30 millions le nombre de ses sujets et organisait la Confédération de l'Allemagne du Sud. Comme M. Thiers l'avait prévu, la politique de Napoléon III, après avoir constitué au sud-est de la France un État unifié de 25 millions d'habitants, avait constitué à l'est un État unifié de 40 millions.

L'empereur Napoléon III, en ouvrant la session de 1867, s'était félicité de ces résultats ; mais, par une singulière inconséquence, il laissait voir la portée de son optimisme de commande en annonçant un projet de loi destiné à augmenter notre puissance militaire. Ce projet de loi fut présenté le 7 mars. L'Adresse ayant été supprimée, M. Thiers demanda à interpeller le gouvernement sur sa

politique extérieure : l'interpellation eut lieu le 15 mars. M. Thiers, après avoir défendu l'ancienne politique de l'équilibre européen et combattu la politique des *nationalités*, termina son discours par la phrase si souvent citée : « Il n'y a plus une seule faute à commettre. » Sur ce point, il se trompait : il en restait une, et la plus lourde de toutes.

Mais quelle lucidité, quelle hauteur de vues, quelle sincérité à l'égard de ses collègues de l'opposition qui avaient applaudi à la formation de l'unité italienne, et surtout quelle vision prophétique de l'avenir !

« Voilà donc l'Europe que vous feriez, s'écriait M. Thiers avec douleur : çà et là quelques lambeaux de peuples : puis sur le continent trois grands Etats : la France comptant 40 millions de sujets ; l'Allemagne, 60 millions ; la Russie, 100 ou 120. Qu'est-ce donc que cette politique ? Voulez-vous que je la définisse en deux mots ? Pour l'Europe, c'est le chaos ; pour la France, c'est le troisième rang ! » (*Mouvement prolongé.*)

Et à chaque instant des réflexions profondes comme celle-ci, vraie en 1867, plus vraie, hélas ! en 1891 :

« Avant la dernière guerre, de qui dépendaient les

événements ? Ils dépendaient de la France. Aujourd'hui ils sont entre les mains de la Prusse et de la Russie. Cela peint toute la situation. »

Le discours de M. Thiers ne mit pas fin à la discussion : elle continua par des discours de MM. Garnier-Pagès et Émile Ollivier, qui défendirent, avec une lamentable imprévoyance, la politique des nationalités. M. Émile Ollivier affirma que l'œuvre de M. de Bismarck était surtout dirigée contre la Russie, et que l'intérêt de la France était d'affaiblir l'Empire russe.

M. Rouher essaya de justifier la conduite du gouvernement, en rappelant, non sans raison, que l'empereur, lorsqu'il avait favorisé l'unité de l'Italie, avait eu pour complice tout le parti libéral français. Quant à l'Allemagne, l'orateur officiel affirma que, coupée désormais en trois tronçons, la Prusse, l'Allemagne du sud et l'Autriche, elle était devenue beaucoup moins inquiétante pour la France. C'est cet audacieux paradoxe que M. Thiers combattit, dans la séance du 18 mars 1867, en même temps qu'il réfutait les théories de MM. E. Ollivier et Garnier-Pagès. C'est dans ce discours qu'il résuma en ces termes la seule politique possible, après Sadowa : « Ne rien prendre pour soi et ne rien laisser prendre aux autres. »

Par 219 voix contre 45, la Chambre se rallia à la politique, béatement confiante, que M. Rouher avait exposée.

L'Empire persista dans son optimisme, encouragé du reste par la fraction de l'opposition qui se rattachait à M. Ollivier; et c'est vainement que M. Thiers, à propos d'une interpellation de M. Garnier-Pagès, fit entendre de nouveaux et inutiles conseils au gouvernement. Le discours du 9 décembre n'eut pas plus d'effet que les précédents. Un court dialogue entre MM. Thiers et Ollivier donnera une idée des illusions que celui-ci apportait dans cette grave question.

M. Thiers. — Savez-vous ce que je blâme ? C'est la sottise, la duperie des nations qui se prêtent à tout ce que méditent leurs ennemis. (*Très bien ! très bien*).

M. Emile Ollivier. — Dites la générosité ! (*Exclamations diverses.*)

M. Thiers. — Je ne fais pas fi des sentiments de générosité ; mais ce que je veux prouver, c'est que ce ne sont là que des mots et non pas des choses.

Et le grand homme d'État, brisé par l'émotion, navré de voir les destinées de la France compromises par les plus incapables ou les plus aveugles des gouvernants, ajoutait avec un accent de profonde tristesse :

Je vous demande pardon de mon émotion ; mais quand je vois la politique de mon pays bouleversée, quand je la vois s'égarer dans des erreurs, permettez-moi le mot, dans des erreurs puériles quant aux principes, désastreuses quant aux conséquences, j'en suis à la fois indigné et désolé. (*Très bien! très bien ! Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Après cette séance du 9 décembre, dans laquelle il avait exprimé si vivement sa douleur patriotique, M. Thiers s'abstint, pendant deux ans et demi, d'intervenir dans la discussion des affaires étrangères : il n'en parla plus qu'incidemment, à propos de la discussion des budgets de 1869 et 1870.

Le 1er juillet 1868, il disait :

On a commis, en 1868, une faute, peut-être irréparable... Mais on en commettrait une aussi grande aujourd'hui, en se jetant témérairement dans la guerre.

Et le 2 avril 1869 :

Oui, il faut la paix ; oui, il faut que la France n'y renonce que si des entreprises intolérables l'obligent à tirer l'épée.

Le 30 juin 1870, enfin, dans le discours sur la discussion du projet relatif à un appel de 90.000 hommes, M. Thiers prodigua les suprêmes conseils. La Commission proposait d'adopter le projet de loi, tout en regrettant que le contingent fût réduit de 100.000 hommes à 90.000. Le maré-

chal Lebœuf ayant déclaré qu'il avait accepté la réduction par esprit de solidarité avec ses collègues, et protesté contre les modifications à la loi militaire que proposaient MM. Garnier-Pagès et Ernest Picard, M. Thiers soutint le maréchal Lebœuf, par un discours d'approbation sans réserve, et, le même jour, répondit à M. Jules Favre, partisan de la réduction du contingent, par ces paroles, qui furent prononcées, il ne faut pas l'oublier, quinze jours avant la guerre.

« La France n'est pas prête à passer le Rhin et à se « jeter sur l'Allemagne. »

« Je vous conseille la paix, et je vous conseille d'y per- « sévérer résolument. »

« Je refuserais même les fonds de la guerre, si je « croyais qu'on voulût les employer à la guerre. »

« Votre politique serait incomplète si, tout en étant « résolument pacifique, elle n'était pas appuyée sur des « armements suffisants. »

« Ce qu'il y a de plus cruel pour une nation, c'est de « n'avoir pas, quand le moment est venu, une armée « parfaitement organisée. »

« La guerre mal faite est celle qui coûte le plus. »

« Quand j'entends dire que nous sommes sur le pied « de guerre, je déplore l'ignorance dans laquelle on « entretient le pays. »

C'est dans le discours du 30 juin que M. Thiers fixait à 400.000 hommes le chiffre de notre pied de paix, en ajoutant (et le maréchal Lebœuf, mi-

nistre de la guerre, confirmait ces paroles) qu'en cas de guerre, 200.000 hommes seulement seraient disponibles. La France allait donc se lancer dans la plus épouvantable des aventures, avec 200.000 unités de combat contre 800.000. Cet acte de folie dépassait, et de beaucoup, tous ceux que M. Thiers avait pu reprocher à Napoléon Ier.

Dans la nuit du 14 au 15 juillet, la guerre fut brusquemeut décidée aux Tuileries, par l'influence du parti de la cour, c'est-à-dire de l'impératrice Eugénie et des bonapartistes purs. La veille, l'empereur avait dit aux ambassadeurs de deux grandes puissances :

« C'est la paix ; je le regrette, car l'occasion était bonne ; mais, à tout prendre, la paix est un parti plus sûr. Vous pouvez regarder l'incident comme terminé. »

Le 15 juillet, eut lieu la fameuse séance, dans laquelle M. Thiers essaya de prévenir une faute irréparable. Il ne s'attira que des insultes. Cinquante patriotes abusés lui montrèrent le poing, l'injurièrent, l'accusèrent de souiller ses cheveux blancs, d'être l'allié de la Prusse, etc. Il demandait pourtant une chose toute naturelle : la simple production des pièces sur lesquelles s'ap-

puyait le gouvernement français pour se dire outragé. La Commission, qui reçut communication de ces pièces, déclara que l'outrage était, en effet, intolérable, et la guerre fut votée. En sortant de la séance de nuit où cette déplorable résolution avait été prise, M. Thiers rentrait chez lui avec quelques amis : il fut reconnu et insulté rue Lafayette, par des soldats ivres, qui, du haut d'une voiture découverte, interpellaient grossièrement les passants ; sa maison, qui devait disparaître pendant la Commune, fut même menacée par les fameuses « blouses blanches », stipendiées par le gouvernement, qui parcouraient les rues de Paris en hurlant : « A Berlin ! »

Cette guerre, déclarée par des fous, conduite par des incapables, avait amené les premiers revers et entraîné la chute du ministère Ollivier. Le comte de Palikao, plus fait pour être chef d'armée que chef de Cabinet, remplaça M. Émile Ollivier. Le Corps législatif, autrefois si souple et si docile, était devenu intraitable ; l'Assemblée, autrefois si crédule, ne croyait plus rien, pas même la vérité. Les députés qui avaient insulté M. Thiers, dans la déplorable séance du 15 juillet, furent les premiers à le faire entrer dans le Conseil de défense que l'on organisa à Paris. M. Thiers prit

son rôle très au sérieux : chaque matin, en compagnie du général Chasseloup-Laubat, il allait visiter les travaux des fortifications, et, chaque fois, il en revenait plus attristé.

Le Conseil tenait séance tous les soirs et ses discussions portaient même sur les opérations militaires de Metz et de Sedan. M. Thiers et le général Trochu ne cessaient de signaler les dangers de la marche sur Sedan. Ils ne furent pas plus écoutés que ne l'avait été M. Thiers le 15 juillet. Le 2 septembre au soir, M. Thiers apprenait de l'un des membres du Conseil de défense, M. Jérôme David, la nouvelle du désastre de Sedan, de la captivité de l'empereur et de la blessure du maréchal de Mac-Mahon. Le 3 septembre au matin, une lettre de M. Mérimée, son confrère à l'Académie française, le sollicitait d'apporter ses conseils à l'impératrice. M. Mérimée vint lui-même chercher la réponse de M. Thiers : cette réponse fut négative.

A midi, M. Thiers était au Corps législatif, où MM. Jules Favre, Simon, Ferry, Picard et Gambetta le sollicitèrent de se mettre à leur tête pour sauver le pays. Il refusa, en prétextant qu'il n'y avait, pour le moment, qu'une chose à faire : laisser le pouvoir dans les mains où il se trouvait,

sauf à le concentrer dans le Corps législatif *repentant*. Le Corps législatif déclarerait le trône vacant, formerait une commission de gouvernement, essaierait de négocier un armistice, et convoquerait une Assemblée pour signer la paix et décider de la forme du gouvernement.

Ces projets, que la gauche incertaine hésitait à accueillir, effrayaient la majorité du Corps législatif, qui n'osait prendre parti ni pour ni contre la dynastie. La révolution du 4 septembre trancha la question.

Dès que M. Thiers arriva au Palais-Bourbon, les membres du centre, c'est-à-dire les hommes qui avaient soutenu le Cabinet Ollivier et voté la guerre, l'entourèrent et lui firent entendre qu'ils reconnaissaient la nécessité de faire vaquer le trône. Mais, en même temps, ils se refusaient à prononcer le mot de déchéance. De leur côté, les députés de la gauche, tenant à la chose et non au mot, chargèrent M. Thiers d'une rédaction qui conciliait tout. Cette rédaction qui laissait le pouvoir au Corps législatif, lui eût-elle permis d'obtenir un armistice et de convoquer une Assemblée qui eût signé la paix ? Il est impossible de répondre affirmativement à cette question. La proposition de

M. Thiers avait, en tout cas, l'avantage de maintenir aux mains du pouvoir légal le gouvernement qui allait passer, par le fait de la révolution, aux mains d'un pouvoir insurrectionnel.

Quand M. Thiers apprit, au Corps législatif, la constitution du gouvernement de la Défense nationale, il se retira chez lui, bien résolu, comme il le disait lui-même, à se séparer de tout, hommes et choses, en souhaitant qu'une conduite sage et prudente du pouvoir diminuât, en les abrégeant, les malheurs du pays.

Ajoutons ce que M. Thiers a dit plus tard : le pouvoir eût passé le 4 septembre à la Commune, si la gauche ne s'était pas portée à l'Hôtel de Ville, et les résultats auraient été plus affreux encore, car l'ennemi victorieux, provoqué par des violences inouïes, se serait porté peut-être aux dernières extrémités de la guerre.

L'Empire, qu'acclamaient trois mois auparavant plusieurs millions d'électeurs, n'avait pas rencontré un défenseur au 4 Septembre. L'empereur, « ce visionnaire sans scrupules, capricieux et téméraire », s'éveilla de son rêve des nationalités dans le château de Willemshohe. En remettant son épée au roi de Prusse, il lui avait affirmé que la France « avait voulu la guerre » ; le jour où la

France put prendre la parole, à Bordeaux, elle déclara l'Empire et l'empereur responsables de l'invasion, de la ruine, du démembrement de la patrie, et chargea M. Thiers de réparer les désastres qu'il n'avait pas pu prévenir.

CHAPITRE VI

LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — CONCLUSION.

(1870-1877.)

Jamais homme politique ne fut plus respectueux que M. Thiers de la légalité, de ce qu'il appelait le gouvernement de fait, plus éloigné de toute participation à l'émeute ou aux mouvements populaires. Sous la Restauration, son opposition est exclusivement constitutionnelle. En 1830, il met sa signature au bas de la protestation des journalistes contre les ordonnances rendues en violation de la Charte; mais il ne prend aucune part au renversement de Charles X. En 1848, appelé par Louis-Philippe, le 23 février au soir, et chargé de constituer un ministère, il tente vainement, dans la nuit du 23 au 24, d'accomplir sa mission; il est submergé, aussi bien que ses adversaires du 29 octobre 1840, par « la marée qui monte ». Dans la nuit du 2 décembre 1851, arrêté chez lui, il est enfermé à Mazas avec

ses collègues de l'Assemblée, et proscrit. Enfin, le 4 septembre 1870, il fait cause commune avec cette majorité du Corps législatif qui l'avait accablé d'outrages le 15 juillet; il proteste avec elle contre l'invasion du Palais-Bourbon par la foule, et il reste en dehors du gouvernement que l'insurrection installe à l'Hôtel de Ville. Ses adversaires, pour expliquer cette condamnation de tous les mouvements populaires, ce respect quand même des pouvoirs établis, n'ont trouvé qu'une explication : la peur. Ils ont prétendu que M. Thiers, courageux devant les assemblées, était faible devant les foules. Nous avons d'avance répondu à ce reproche quand nous avons montré M. Thiers payant de sa personne, s'exposant aux balles dans les batailles des rues, sous le règne de Louis-Philippe, durant cette période de près de dix ans, qui fut une lutte chaque jour renaissante contre l'émeute en armes.

Le soir du 4 Septembre, M. Thiers rentrait chez lui, fort attristé, et reprenait, dès le lendemain, ses études interrompues. Huit ou dix jours après, il recevait la visite de M. Jules Favre, vice-président du gouvernement de la Défense nationale et ministre des affaires étrangères.

« — Je viens, en ami, vous demander de nous rendre un service important.

« — Lequel ?

« — Le voici : nous avons la plus grande peine à nous faire écouter, notamment à Londres; mais, si vous consentiez à vous y rendre, vous parviendriez peut-être à nous faire ouvrir des voies aujourd'hui fermées. »

M. Thiers eut quelque peine à renoncer à « l'étude des vérités éternelles », dans laquelle il s'était replongé depuis le 4 Septembre. Il s'y résigna pourtant. Ce n'est pas une ambassade qu'il accepta, mais une course rapide, en Angleterre ou ailleurs, partout où il pourrait se faire écouter; où il dirait que le gouvernement était tombé aux mains d'honnêtes gens, souhaitant l'ordre et la paix; où il dirait qu'il serait barbare et souverainement imprudent aux Cabinets européens de refuser de tendre la main à la France, uniquement parce qu'elle avait changé de gouvernement, à la suite d'une révolution qui n'était malheureusement que trop expliquée par ce qui s'était passé à Metz et à Sedan.

Dans cette mission, M. Thiers devait s'occuper, non pas de préparer la signature de la paix, mais de faire naître l'occasion d'un armistice et surtout de chercher des amis à la France.

Sa mission fut inutile. A Londres, à Saint-Pé-

tersbourg, à Vienne, à Florence, il trouva des sympathies, mais point de concours. Inutile aussi sa tentative auprès du gouvernement de la Défense nationale. Après un pénible voyage, à Versailles et à Paris, qu'il a raconté avec une émotion contenue, devant la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 Septembre, M. Thiers revint à Tours, puis à Bordeaux, où il attendit, « silencieux et profondément triste, la fin de nos « perplexités ». Le 8 février 1871, il fut élu député par 26 départements ; le 18 février il fut nommé, par la quasi-unanimité de l'Assemblée nationale, chef du pouvoir exécutif de la République française. Le 30 août suivant (*loi Rivet*), ce titre fut changé pour celui de Président de la République.

A peine nommé, M. Thiers quittait Bordeaux, avec son ministre des affaires étrangères, M. Jules Favre, et se rendait à Versailles, où il entamait avec M. de Bismarck la douloureuse négociation qui aboutissait à la paix de Francfort. Cession de l'Alsace, d'une partie de la Lorraine avec Metz, rançon de cinq milliards garantie par une occupation graduée, telles étaient pour la France les conditions de cette paix, déplorable mais nécessaire. Notre pays, épuisé, était incapable d'un nouvel effort. La résistance désolée de M. Thiers,

qui s'était prolongée jusqu'aux limites extrêmes de l'armistice, ne réussit qu'à sauver Belfort. M. Jules Favre, qui assista à toutes les entrevues avec le chancelier de fer, a rappelé, en ces termes, l'attitude de M. Thiers :

« Je le vois encore pâle, agité, s'asseyant et se levant tour à tour ; j'entends sa voix brisée par le chagrin, ses accents suppliants et fiers, et je ne sais rien de plus grand que la passion de ce noble cœur, éclatant en plaintes, en menaces, en prières, s'irritant par degrés en face d'une injuste résistance. »

La paix conclue, il fallait la faire ratifier par l'Assemblée nationale. Le 1er mars, M. Thiers, de retour à Bordeaux, réfuta en quelques paroles pleines d'une patriotique tristesse les admirables mais impolitiques discours de MM. Edgar Quinet, Louis Blanc, Victor Hugo ; montra que s'il y avait eu une seule chance de soutenir heureusement la lutte, il se serait épargné une des plus cruelles douleurs de sa vie, et obtint la ratification, à la majorité de 548 voix contre 107.

C'est à M. Jules Simon, qui fut son collaborateur pendant ces deux années si remplies (17 février 1871, 24 mai 1873), qui resta son ami et son admirateur, qu'il faut demander le récit de la Présidence de M. Thiers. M. Jules Simon a raconté, dans ses deux volumes sur le *Gouvernement de M. Thiers*

et dans l'*Eloge* prononcé devant l'Académie des sciences morales, l'histoire de ce que l'on peut appeler la restauration, disons plus, la reconstruction de la France. Tout était à refaire, et tout fut refait en vingt-sept mois : la Commune fut vaincue, l'emprunt destiné à payer la guerre et l'indemnité de guerre fut contracté, le territoire fut délivré, l'armée fut reconstituée, toutes les administrations furent réorganisées ; pour tout dire, « la noble blessée » fut remise sur pied.

Des luttes que le grand homme eut à soutenir contre l'Assemblée nationale, pendant ces deux années d'un labeur écrasant, nous ne dirons rien.

Nous ne rappellerons pas non plus, en dehors de l'admirable déclaration qui constitua ce que l'on appelle le *Pacte de Bordeaux*, les discours de M. Thiers pendant cette période ; c'est de son cabinet de Versailles, de son « palais de la pénitence », bien plus que de la tribune de l'Assemblée nationale, qu'il a gouverné, réprimé l'émeute, calmé pour un temps, sinon désarmé, les partis et ressuscité la France.

On a parlé souvent de l'ingratitude des républiques. La grande majorité de l'assemblée était monarchiste : le 24 mai 1873, cette majorité mit

M. Thiers en minorité; l'illustre vieillard que l'on accusait d'ambition sénile et que la loi autorisait à rester à son poste, remit immédiatement sa démission et fut remplacé par le maréchal de Mac-Mahon. Le libérateur du territoire, le restaurateur de la France avait fait les affaires du pays au lieu de faire celles de l'un des trois partis qui se disputaient la couronne : la coalition de ces trois partis lui fit perdre un pouvoir dont il avait usé avec un patriotisme, une impartialité, une dignité qui mirent le sceau à sa glorieuse carrière.

L'Assemblée, par son vote, assura au vaincu du 24 mai une popularité qu'il n'avait jamais connue. Une fois, au bout de trois ans, un ministre s'étant permis, en pleine Assemblée, d'appliquer à un autre le titre de libérateur du territoire : « Le voilà, le libérateur ! » s'écria Gambetta, en montrant M. Thiers ; ce cri souleva un enthousiasme qui de l'Assemblée se répandit à Paris et de là dans toute la France.

Est-il vrai qu'en déclarant que la forme républicaine était celle qui nous divisait le moins et en favorisant l'établissement de la république en France, M. Thiers se soit montré infidèle aux opinions de toute sa vie ? Lui-même a répondu à

ce reproche, quand il a démontré qu'une république conservatrice dont le président est élu, n'offre pas beaucoup de différence avec une monarchie libérale dont le roi, régnant sans gouverner, n'est qu'un président de république héréditaire. Est-ce l'ambition qui a poussé M. Thiers à traverser l'Océan, au lieu de traverser seulement le Détroit, et à chercher à Washington cet idéal d'un bon gouvernement qu'il n'avait, pendant si longtemps, voulu reconnaître qu'à Londres ? Il serait vain de défendre M. Thiers de ce reproche d'ambition. Quand nous voyons ceux que l'on a considérés de tout temps comme les adversaires nés de l'institution républicaine, déclarer, dans des documents solennels, adressés à toute la catholicité, que la république est un régime aussi légitime que tous les autres, pourquoi veut-on que M. Thiers n'ait pas reconnu cette légitimité, fondée sur le consentement national ?

Sous l'Empire, il s'inclinait devant la volonté presque unanime de la France, exprimée par le suffrage universel ; pourquoi ne se serait-il pas incliné devant la même volonté, exprimée avec la même unanimité, sous la République ?

N'a-t-il pas démontré dix fois, et chaque fois avec une force nouvelle, avec une logique irré-

fragable, que la République était le gouvernement qui nous divisait le moins, le gouvernement impersonnel qui empêchait les partis de s'entre-déchirer, le gouvernement de fait qu'il avait trouvé, seul debout, sur les ruines de la France et qu'il remettait intact aux mains de l'Assemblée ? Cette Assemblée, après avoir renversé M. Thiers, n'a-t-elle pas démontré elle-même que le rétablissement de la Monarchie était impossible, puisqu'elle a été obligée de constituer, d'organiser la République qu'elle détestait ?

Homme de la tradition et de la conservation pour tout le reste, M. Thiers, en politique, a été l'homme de l'évolution et du progrès. La Présidence de la République et les prétendues jouissances du pouvoir, il les avait risquées sur la question des maires, sur la question des matières premières; il faillit les risquer aussi dans la discussion de la loi militaire : c'est qu'en économie politique, comme en administration municipale, comme en organisation militaire, il était resté l'homme du passé, l'admirateur de Louis, de Gouvion Saint-Cyr, surtout de Bonaparte, du Bonaparte du Consulat. En politique, au contraire, il avait marché avec son siècle. La République violente de 1848 ne l'avait pas converti; la Répu-

blique assagie de 1870 emporta ses derniers préjugés monarchiques, préjugés de surface, du reste, car il n'a jamais cru qu'il y ait des talismans en politique, ni qu'il suffise d'une Constitution pour assurer le bonheur d'un peuple.

M. Thiers, après l'élection du maréchal de Mac-Mahon, quitta la préfecture de Versailles, où il avait fait de si grandes choses ; et, ne pouvant rentrer dans son hôtel de la place Saint-Georges, que la Commune avait rasé, il se retira chez un parent, le général Charlemagne, où il attendit que sa maison fût relevée de ses ruines. Les travaux achevés, il y rentra, non pas comme il y était entré, quarante ans auparavant, en 1834, après son mariage avec Mlle Dosne, dans toute la joie de l'homme auquel l'avenir sourit, mais avec la mélancolie résignée du grand citoyen, qui a trouvé, dans les plus hautes fonctions publiques, avec l'exercice de ses grandes facultés, moins de bonheur que de gloire.

M. Thiers, qui était resté membre de l'Assemblée nationale, ne prit la parole qu'une fois, après le 24 mai 1873, le 27 mars 1874, pour combattre le projet de création des nouveaux forts autour de Paris. M. Thiers trouvait ce projet trop cher au point de vue financier, trop étendu au point de vue

militaire. Le discours, ou plutôt les deux discours qu'il prononça le 27 mars, sont les derniers de lui qu'ait entendus la tribune française. Hors de l'Assemblée, il avait reçu, l'avant-veille, les délégués républicains de la Gironde, qui venaient lui apporter un objet d'art et l'encourager à persévérer dans la politique qu'il n'avait cessé de soutenir, après comme avant le 24 Mai. Dix mois s'étaient écoulés depuis cette date ; la tentative de restauration de la Monarchie, faite dans l'été de 1873, avait échoué ; toutes les prévisions de M. Thiers s'étaient réalisées. Il engagea pourtant les délégués de la Gironde à ne pas désespérer de l'Assemblée, leur affirmant que la force des choses triompherait de ses résistances, et qu'elle serait forcé d'organiser un gouvernement, de donner une Constitution à la France.

Et, en effet, onze mois après, le 25 février 1875, l'Assemblée, qui avait renversé M. Thiers parce qu'il ne favorisait pas le rétablissement de l'une des trois monarchies, les condamnait elle-même toutes les trois, en votant la Constitution républicaine qui nous régit.

Le 17 octobre 1875, à la veille des élections sénatoriales et législatives, M. Thiers, recevant encore, à Arcachon, des républicains venus de

toutes les parties du département de la Gironde, s'élevait contre la prétention des monarchistes de rester les maîtres de toutes les fonctions, dans un gouvernement qu'ils combattaient après l'avoir organisé, et exprimait sa confiance dans les électeurs, pour remettre toutes choses dans l'ordre. Les électeurs de Belfort nommèrent M. Thiers sénateur le 30 janvier 1876 ; les électeurs du IXe arrondissement de Paris le nommèrent député le 20 février. Le 11 mars, il optait pour Paris, qu'il représentait depuis quarante ans, et allait siéger sur les bancs de la majorité républicaine de la Chambre.

C'est surtout dans le pays que s'exerça son action, du mois de mars 1876 au mois de mai 1877 ; c'est dans ses fréquentes excursions en Normandie, en Provence, où il alla visiter son cher lycée de Marseille, qu'il recueillit les marques les plus touchantes de la reconnaissance publique, qu'il fut salué comme le futur et nécessaire président de la République. Le coup d'Etat parlementaire du 16 mai venait d'avoir lieu, et, pour tous les hommes clairvoyants, la défaite du maréchal Mac-Mahon et de ses ministres était certaine.

M. Thiers ne devait pas voir cette défaite, à

laquelle il avait contribué plus que personne, en rassurant la bourgeoisie, en lui démontrant que la République pouvait maintenir l'ordre, sans sacrifier la liberté. Depuis le commencement d'août, il habitait Saint-Germain, d'où il faisait de fréquents voyages à Paris, pour s'entendre avec les chefs les plus en vue de la gauche et en particulier avec M. Gambetta. Le 3 septembre, toujours vif et alerte, il avait fait sa promenade matinale. Au déjeuner, il fut frappé d'une congestion cérébrale, et le soir, entre six et sept heures, il expirait sans avoir repris connaissance. Sa mort plongea dans la stupeur la France libérale ; elle remplit de joie les auteurs du coup d'Etat du 16 Mai, tous ceux auxquels, dans le secret de leur cœur, il est certainement arrivé, depuis, de dire bien souvent : « S'il était là ! » Le gouvernement du 16 Mai décida que les funérailles auraient lieu aux frais de l'Etat. Madame Thiers refusa cette tardive générosité, et les funérailles eurent lieu aux frais de la noble veuve.

Le corps, transporté à Paris, resta exposé jusqu'au 8 septembre, dans la maison de la place Saint-Georges. Après un service à l'Église Notre-Dame-de-Lorette, un cortège d'un million d'hommes accompagna jusqu'à sa dernière de-

meure l'un des plus grands serviteurs de la France. Jamais Paris n'avait vu pareil concours derrière un cercueil, ni pareille émotion dans une foule aussi nombreuse. Seules, les funérailles de Gambetta devaient, à quelques années de là, égaler, non surpasser celles de Thiers.

Le 27 septembre, dix-sept jours avant les élections générales, paraissait le manifeste de M. Thiers aux électeurs du IXe arrondissement, manifeste dont les épreuves furent relues et corrigées par M. Mignet. L'homme d'Etat se survivait, dans cet admirable testament politique, qui résume les enseignements de toute sa vie, et qui ne fut pas sans influence sur le résultat de la bataille électorale.

Après cette bataille, la République était définitivement fondée : la République conservatrice, *habitable*, telle que l'avait voulue M. Thiers.

De la chute de M. Thiers à sa mort, quatre ans et quatre mois s'étaient écoulés : ces quatre ans n'avaient pas été absorbés par les seules occupations de la politique. A un esprit d'une aussi infatigable activité il fallait d'autres aliments. De 1873 à 1877, les visites de M. Thiers furent fréquentes à l'Ecole normale, au Muséum, à l'Observatoire. De même qu'autrefois il avait

demandé à Jomini, à Louis, à Talleyrand, des renseignements pour son histoire, sur le soir de sa vie il demandait à Pasteur, à Frémy, à Leverrier des enseignements pour le grand ouvrage de philosophie, par lequel il voulait couronner ses immenses labeurs. Toutes ses recherches en chimie, en histoire naturelle, en astronomie, devaient aboutir à ce livre, qu'il n'a malheureusement pas pu achever.

On connaît son goût pour les arts, développé par ses voyages en Italie, à Florence, à Rome, à Venise, à Milan, d'où il rapporta comme un éblouissement. Depuis que la politique et l'histoire l'avaient pris tout entier, il avait cessé d'en écrire; il ne cessa jamais d'en jouir et d'en disserter, avec les guides les plus sûrs : MM. Guillaume, le grand statuaire, et Charles Blanc, le membre de l'Académie Française, l'auteur de la *Grammaire des arts du dessin*. Charles Blanc a consacré une brochure à la description du cabinet de M. Thiers, que la Commune avait dispersé, mais qui fut reconstitué, de 1873 à 1877, et qui figure aujourd'hui dans deux salles du musée du Louvre. On peut y constater quel vif sentiment du beau avait M. Thiers, et qu'il fut plus qu'un élève pour ses deux maîtres d'esthétique : MM. Charles Blanc et Guillaume.

C'est de lui surtout que l'on pourrait dire ce qu'il disait de Napoléon Ier : « sa sensibilité pour le beau, devenue exquise par l'âge et la souffrance, savourait avec délices les chefs-d'œuvre de l'esprit humain. »

C'est au milieu de ces hautes distractions, en pleine santé de l'esprit, en pleine activité intellectuelle, qu'il s'était éteint. « C'est ainsi qu'il mourut, si c'était là mourir. »

« *Je l'aurai* », avait dit Mgr Dupanloup, en parlant de M. Thiers. Mgr Dupanloup, on le sait, avait dû sa première notoriété à l'appel que lui avait adressé *in extremis* le prince de Talleyrand, et il espérait qu'il *aurait* M. Thiers comme il avait *eu* Talleyrand. La campagne faite en commun, en 1849-1850, contre l'Université, des relations renouées en 1870-1871, et, depuis, quelques conversations spiritualistes autorisaient-elles l'évêque à compter sur la conversion finale de M. Thiers? Non certes. Quand bien même M. Thiers se serait vu mourir et aurait pu préparer sa fin, il est douteux qu'il eût voulu donner un démenti à toute sa vie, foncièrement indifférente en matière de culte. Pour le catholicisme, en particulier, il n'avait que des sympathies politiques. Quant à sa philosophie religieuse, elle se résume dans cette phrase d'une

lettre, qu'il adressait à un ami, le 3 mars 1848 :

« Bien certainement, il doit y avoir quelque chose derrière la toile sur laquelle sont peints les événements d'ici-bas, sans quoi la dérision serait trop grande. »

Croyance à la Providence et à l'immortalité, telle fut toute sa métaphysique : elle n'est ni très originale, ni très profonde.

Grand journaliste, grand orateur, grand historien, homme d'Etat de premier ordre et grand patriote, M. Thiers a rempli ce siècle de son nom et de ses œuvres. Journaliste, il a contribué plus que personne au changement d'un régime qui n'avait rien appris ni rien oublié ; orateur, il a illustré pendant trente-cinq ans, et sous trois gouvernements différents, la tribune française ; historien, il a consacré un beau livre à cette Révolution dont il s'est toujours réclamé; il en a consacré un autre plus considérable au plus grand des hommes, au plus prodigieux génie des temps modernes ; homme d'Etat, après avoir gouverné son pays, non sans honneur, sous un roi constitutionnel, il a su le gouverner encore, non sans gloire, avec une Constitution rudimentaire et en présence d'une Assemblée unique ; patriote, il a réparé tous les maux de la guerre étrangère, tous les maux de la guerre civile, et s'est effacé modestement, après

avoir rendu la tâche facile à ses successeurs.

C'est surtout comme homme d'Etat, comme conducteur de peuples que M. Thiers est remarquable. Il était de ces esprits dans lesquels l'art de gouverner est une capacité innée, et cette capacité avait été accrue par deux qualités qui chez lui furent en constant progrès : l'universalité et la clarté. L'universalité est une force en un siècle de spécialistes ; la clarté dans la conception, aussi bien que dans l'exécution ou dans l'élocution, en est une en tout temps. Universalité et clarté lui ont donné ce don de seconde vue qui a tant frappé le public, dont nous avons fourni mainte preuve, dont il convient de reproduire ici quelques témoignages décisifs.

On n'a pas oublié la campagne du *National*, et la substitution des d'Orléans aux Bourbons de la branche aînée. Dès le mois de janvier 1830, M. Thiers avait tracé le programme et fixé les limites de la révolution de Juillet. Dans les articles du *National*, les prophéties sont constantes. Admettons qu'elles fussent faciles. En est-il de même des suivantes ?

A la veille de 1848, M. Thiers écrivait :

« Le pays marche, à pas de géants, à une catastrophe

qui éclatera, ou avant la mort du roi, si le prince a une vieillesse longue, ou peu après. »

Sous le second Empire, à l'époque la plus brillante du règne :

« Le pouvoir de Napoléon III ne durera pas autant que sa vie..... Je ne me risquerai pas à prédire la voie que suivra un être si étrange. Je ne peux voir la route qui le mènera à sa ruine. Je sais seulement qu'il se ruinera. *Fata viam invenient.* »

Et au Corps législatif, en 1866, un an avant Sadowa, quatre ans avant la proclamation de l'Empire d'Allemagne à Versailles :

« On verra refaire un nouvel Empire germanique, cet Empire de Charles Quint, qui résidait autrefois à Vienne, qui résiderait maintenant à Berlin... Cet empire de Charles Quint, au lieu de s'appuyer, comme aux xve et xvie siècles, sur l'Espagne, s'appuierait sur l'Italie. »

Après avoir raconté cette longue et belle existence, il nous resterait peut-être à donner les raisons qui ont fait admettre M. Thiers dans cette collection de *Classiques populaires*. Son éloquence comme son style n'ont rien de classique, dans le sens qui est d'ordinaire attaché à ce mot. Cette langue des affaires, si abondante et si claire, cette causerie à bâtons rompus, avec ses négligences préméditées, ses familiarités heureuses, n'est certainement pas classique.

Il ne l'est pas davantage, ce style, qu'il a comparé lui-même à une glace sans tain, dans la Préface du tome XII du *Consulat et de l'Empire*, ce style auquel il ne voulait ni relief ni coloris, mais qui devait s'adapter à la pensée, de manière à la laisser transparaître, comme un vêtement léger s'adapte au corps, en le laissant deviner. Est-ce à dire que cette langue des affaires et que ce style, adéquat aux choses qu'il veut exprimer, ne puissent pas être proposés comme des modèles, aux lecteurs qui sont encore sur les bancs, même à ceux qui ont depuis longtemps fini leurs classes ? Comme homme et comme politique, Thiers avait quelques vilains travers: il était personnel, vaniteux, sceptique, indiscret, habile à se glisser partout ; nous ne les avons pas indiqués, parce qu'il se trouvera toujours assez de gens pour les redire, et parce que nous faisons un portrait et non une photographie. Comme orateur et comme écrivain, il n'avait que des qualités, et sur ces qualités on ne saurait trop insister.

Elles apparaîtront à nouveau et elles frapperont les plus prévenus contre lui, le jour où l'on publiera sa correspondance. Dans la préface du livre qui contient les éloges de MM. Thiers, Guizot et Rémusat, M. Jules Simon a donné au public quel-

ques-unes des lettres qui lui ont été adressées par son illustre ami. Un recueil de lettres de cette valeur aurait, au point de vue politique, l'importance qu'a la correspondance de Voltaire au point de vue littéraire et ne serait pas indigne de l'attention des purs lettrés.

Cette publication serait peut-être l'occasion d'un retour de justice nationale. La chute du libérateur du territoire a causé dans toute la France, en 1873, une véritable consternation. Sa mort, en 1877, a été un deuil public. L'oubli, depuis quinze ans, semble presque s'être fait sur son nom et sur sa mémoire; ses discours, dont M. Calmon a rendu la lecture si facile, par les ingénieuses notices qui les réunissent, ne sont plus consultés; ses œuvres ne sont pas réimprimées. Qui sait ? Le moment approche peut-être où il ne sera même plus attaqué, où on ne le citera plus, où le silence sera complet sur son nom et sur ses œuvres. Ce silence n'aura qu'un temps. Thiers vivant, a connu toutes les vicissitudes de la popularité; Thiers mort, connaîtra ces retours de faveur, ces repentirs de l'opinion; il aura son regain de succès, comme Lamartine. Dans un jour solennel il a fait appel au tribunal de l'histoire : le jugement de ce tribunal n'est pas douteux. Celui

du tribunal des lettrés ne l'est pas davantage. Dans cinquante ans, quand on relira les œuvres de M. Thiers, histoires, discours ou lettres, quand on remarquera qu'elles ont conservé toute leur saveur, que le même parfum s'en dégage, chacun voudra les relire ; chacun voudra étudier et connaître à fond cette langue unique, écrite et parlée par un Provençal naturalisé Parisien, qui, tout en étant par excellence la langue des affaires, s'est trouvée, par surcroît, la plus littéraire, la plus française, et par conséquent la plus classique qui fut jamais.